C.R.A.C. N° 10 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Mardi 15 septembre 2020

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Projet de visite sur le rôle des zoos et des parcs animaliers en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal

Intervenants : M. le Président, MM. Dodrimont, Clersy, Mme Pécriaux, M. Dupont.....1

Interpellations et questions orales.....3

Question orale de Mme Kelleter à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la circulaire relative au Programme communal de développement rural (PCDR) » ;

Question orale de M. Dispa à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la révision des mécanismes de financement des Programmes communaux de développement rural (PCDR) »

Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter, M. Dispa, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....3

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'amélioration de la procédure relative au permis de détention d'un animal de compagnie » ;

Question orale de Mme Sobry à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les statistiques relatives aux retraits de permis de détention d'un animal »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Sobry, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....5

Question orale de M. Dodrimont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions de détention et de commercialisation au sein des élevages pour chiens et chats, des établissements commerciaux pour animaux et des pensions pour chiens et chats » ;

Question orale de M. Dodrimont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le nouveau Conseil wallon du bien-être animal »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....8

Question orale de Mme Mauel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le respect du bien-être animal lors de l'abattage à la ferme »

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....9

Question orale de Mme Mathieux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les mesures de précaution suite aux mutilations de chevaux en France » ;

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la recrudescence d'actes violents envers des chevaux »

Intervenants : M. le Président, Mmes Mathieux, Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....10

Question orale de Mme Roberty à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la régulation des pigeons dans les centres urbains »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....12

Interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la poursuite des mesures décidées dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 en lien avec le secteur de l'eau »

Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Agache, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....13

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les mesures d'accompagnement prévues à l'article 2, § 3, du décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....15

Question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le projet d'arrêté du Gouvernement wallon visant à permettre la désinfection des déchets d'activités hospitalières et de soins de santé en installations hospitalières autorisées »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....16

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la lutte contre l'impunité environnementale »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....17

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les projets de transformation du plastique en carburant »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....18

Question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les bioherbicides à base d'huiles essentielles »

Intervenants : M. le Président, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....20

Question orale de M. Dodrimont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le cadastre des sols pollués qui ne correspondrait pas à la réalité » ;

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la mise à jour de la banque de données des sols »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Cassart-Mailleux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....21

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la lutte contre les vagues de sécheresse et de chaleur » ;

Question orale de M. Tzanetatos à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la végétalisation des zones urbanisées » ;

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'annonce d'un plan Sécheresse pour la Wallonie » ;

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le Plan wallon de lutte contre la sécheresse » ;

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le plan Sécheresse intégral »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, MM. Tzanetatos, Matagne, Dupont, Mme Pécriaux, M. Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....23

Question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les dépôts sauvages de pneus à Quiévrain »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....27

Question orale de M. Lenzini à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'élimination et le traitement des déchets liés aux couches-culottes pour enfants »

Intervenants : M. le Président, M. Lenzini, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....28

Question orale de M. Hardy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'analyse des eaux usées pour anticiper les rebonds épidémiques de la crise sanitaire de la covid-19 »

Intervenants : M. le Président, M. Hardy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....29

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la consigne sur les canettes et les bouteilles »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....30

Question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution de l'Eau d'Heure »

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....32

Reprise de la séance.....33

Interpellations et questions orales (Suite).....33

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le secteur du traitement des déchets et les infractions »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....33

Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact environnemental du délestage de carburant par des avions » ;

Question orale de M. Florent à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le délestage de kérosène de l'avion Cargolux »

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, M. Florent, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....34

Question orale de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le lancement de l'Alliance Emploi-Environnement Alimentation »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....36

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution lumineuse »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....38

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation de pesticides d'origine biologique sur les terrains de sport »

Intervenants : M. le Président, M. Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....38

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les études sur la pollution de l'air menées dans les écoles bruxelloises »

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....40

Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact sanitaire et environnemental de l'utilisation massive de produits désinfectants »

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....41

Question orale de M. Lepine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la création d'un nouveau recyparc à Mons-Borinage »

Intervenants : M. le Président, M. Lepine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....43

Question orale de M. Beugnies à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les fontaines potables communales » ;

Question orale de Mme Cremasco à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'installation de fontaines d'eau potable dans l'espace public »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme Cremasco, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....43

Question orale de M. Liradelfo à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la protection du site de grand intérêt biologique « Les Monts » à Herstal »

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....45

Question orale de M. Evrard à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'exploitation du bois wallon dans les scieries » ;

Question orale de M. Evrard à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'avenir de la forêt wallonne » ;

Question orale de M. Fontaine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 2020 portant sur les mesures temporaires de lutte contre la pullulation des scolytes de l'épicéa » ;

Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la crise du scolyte et la nécessité d'un plan régional d'urgence » ;

Question orale de Mme Laffut à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la lutte menée par les communes contre les scolytes » ;

Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'appel à l'aide du secteur forestier »

Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Fontaine, Dupont, Mmes Laffut, Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....47

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le retour du lynx en Wallonie » ;

Question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le retour du lynx en Wallonie et la connectivité des massifs forestiers »

Intervenants : M. le Président, MM. Matagne, Janssen, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....52

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le frelon asiatique »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....54

Question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la réforme annoncée du Code forestier »

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....55

Question orale de M. Fontaine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les comportements inciviques vis-à-vis des usagers des forêts »

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....56

Question orale de Mme Roberty à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'opération « Combles et clochers » dans le cadre de l'Année européenne de la conservation de la nature »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....57

Question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la reconnaissance des arbres du parc des Récollets à Nivelles comme arbres remarquables »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....58

Organisation des travaux (Suite).....60

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....60

Interpellations et questions orales retirées.....60

Liste des intervenants.....61

Abréviations courantes.....62

Présidence de M. Lenzini, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 37 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président (doyen d'âge). - Le privilège de l'âge fait que je vais siéger ici quelques minutes.

Avant de procéder à la désignation du président et des deux vice-présidents, il me revient de vous indiquer que les écrans installés sur le banc des salles de commission sont pleinement opérationnels depuis ce jour. Je vous inviterai donc à activer votre écran – si ce n'est déjà fait – avec votre badge et à appuyer sur le bouton « quitter » de l'écran avant de quitter votre siège. L'activation de l'écran est nécessaire afin que votre présence soit prise en compte par le système, ce qui vous permettra d'allumer votre micro et de prendre part aux votes, le cas échéant. Cela signifie également qu'il ne sera plus nécessaire de signer les documents papier lors de la désignation d'un rapport ou d'un vote sur l'ensemble d'un projet ou d'une proposition pour autant, comme on me le faisait remarquer tout à l'heure, que le système fonctionne parfaitement, à 100 % et tout le temps. C'est une belle avancée.

Il me revient de vous indiquer que nous allons devoir suspendre nos travaux aujourd'hui à 12 heures, parce que le Comité « Mémoire et Démocratie » se réunit dans cette même salle à 12 heures 30. Les travaux de notre commission reprendront à 14 heures.

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). - En vertu de l'article 48, § 2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

Y a-t-il une proposition ?

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je vous propose de reconduire le bureau sortant en la personne de M. Lepine comme président et MM. Clersy et Janssen comme vice-présidents.

M. le Président (doyen d'âge). - Y a-t-il quelques opposition ou remarque ?

Je déclare M. Lepine élu Président et MM. Janssen et Clersy élus Vice-présidents.

(M. Lepine, Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Avant toute chose, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues et vous remercie pour la confiance et pour la reconduction de notre Bureau.

Sans plus tarder, on va passer à l'ordre du jour de nos travaux, puisqu'il y a quand même aujourd'hui pas mal de pain sur la planche.

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Projet de visite sur le rôle des zoos et des parcs animaliers en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal

M. le Président. - Pour rappel, ce point est inscrit à l'ordre du jour de notre réunion de ce jour à la suite de la demande de M. Dodrimont, qui est présent. Il nous soumet ainsi une proposition de visite de terrain sur les rôles des zoos et des parcs animaliers en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal. Il propose, dans ce cadre, que les membres de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal se rendent au monde sauvage d'Aywaille afin de rencontrer les représentants du parc, ainsi que des soigneurs, et de constater la réalité des animaux au quotidien.

Le groupe MR souhaite-t-il apporter des précisions ou un complément d'information ?

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, je vous remercie et vous souhaite bon travail pour cette année parlementaire.

Notre groupe souhaite attirer l'attention sur le rôle joué par les parcs animaliers, les zoos, en matière d'information au public sur le bien-être des animaux. Je pense que c'est la vertu première de ces lieux où l'on peut rencontrer toute une série d'espèces animales.

Je pense que ces parcs, on ne le sait pas assez, jouent aussi un rôle quant à la préservation de la nature, mais aussi et surtout un rôle lié à la conservation des espèces. Je pense que, sans le travail qui est mené dans ces lieux, quand il est bien accompli, il y aurait évidemment encore plus d'espèces menacées.

Cela étant, je pense aussi que nous devons prêter attention aux conditions dans lesquelles ces animaux sont, dans les parcs, détenus. Il y a une question de bien-être animal et peut-être aussi des pistes d'évolution par rapport à ces conditions, par rapport aux règles qui sont fixées. Je pense que c'est intéressant d'avoir peut-être une approche sur cet aspect. Il y a aussi, dans certains parcs, j'en ai cité un à titre d'exemple pour une visite, il y a aussi des projets en lien avec les lieux d'origine des animaux qui sont dans ces parcs. Des projets sont aussi menés en termes de protection des populations concernées par ces lieux d'origine, ainsi que des projets en lien avec la préservation de l'environnement à proprement parler.

Dès lors, je pense qu'il y a beaucoup d'intérêt à ce que la commission puisse s'intéresser au travail mené dans ces parcs. Nous sommes évidemment tout à fait ouverts à ce que, puisqu'il y a eu une proposition de lieu de rencontre, il puisse y en avoir évidemment d'autres, si des propositions sont réalisées en ce sens, parce qu'il y a le travail qui est mené dans un parc que je connais bien, mais il n'est pas le seul et il y a aussi des travaux intéressants dans d'autres lieux en Wallonie.

M. le Président. - Merci pour toutes ces précisions.

Il appartient d'abord à la commission de prendre position sur cette suggestion. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - On ne peut évidemment que marquer notre soutien à la proposition de M. Dodrimont. En effet, la question de la préservation de l'environnement et du bien-être animal, on le voit chaque jour, dans la population, est une préoccupation qui est vraiment prégnante, qui devient de plus en plus importante. Je pense que c'est en effet très utile que, au niveau de la commission, l'on puisse se pencher sur cette thématique, qui n'est pas toujours la première qui est mise au-devant de l'actualité.

En effet, des visites peuvent être intéressantes.

Quelques remarques par rapport à cela. On souhaiterait éventuellement que l'on puisse, puisque la thématique est la sensibilisation à l'environnement et au bien-être animal, étendre, comme vous l'avez proposé, Monsieur Dodrimont, le spectre des visites.

Éventuellement, pour bien le connaître, parce qu'il est situé pas loin de chez moi, l'Aquascope de Virelles est un lieu entre parc animalier qui allie une fonction touristique, mais aussi une fonction importante au niveau de l'éducation permanente à l'environnement au sens large. Je pense que cela pourrait être proposition de visite intéressante en complément à la proposition émise initialement. D'autre part, là on élargi un peu le spectre, mais on le sait les centres CREAVES jouent un rôle tout aussi important dans la préservation des animaux en milieu sauvage. Ça pourrait être aussi l'occasion de voir ce qui est fait à ce niveau-là.

Peut-être définir, même si M. Dodrimont en a dit quelques mots, un peu plus les objectifs de ces visites. On entend la thématique générale et l'on y souscrit volontiers, mais sans doute pourrait-on encore préciser un peu mieux le spectre et peut-être – mais ce n'est qu'une suggestion – voir s'il ne faut pas calibrer la délégation, mais à voir si l'on soumet cette idée aux membres de la Commission.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Au nom de mon groupe, je tiens également à prendre la parole, dire que nous sommes intéressés et bien sûr sensibilisés à la thématique du bien-être animal, à l'environnement et à des visites des terrains qui ne peuvent qu'être enrichissantes.

Nous voulons vous demander Monsieur le Président si l'on peut amener d'autres réflexions, des noms d'endroits que nous pourrions visiter. Nous ne sommes peut-être pas encore à la pointe comme mes collègues avec Virelles, Aywaille, et cetera. Donc, pourrait-on revenir avec des propositions pour pouvoir justement alimenter et compléter la liste.

M. le Président. - D'autres réactions ?

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Je rejoins la proposition d'Ecolo, notamment sur les centres CREAVES. Je les trouve plus pertinents peut-être même qu'un parc animalier. Dans ma petite carrière hétéroclite, j'ai été pendant trois ans soigneur animalier dans un grand parc animalier de Wallonie. Je connais donc très bien le milieu et je peux aussi dire que tout n'est pas idéal dans

ces parcs. Il y a aussi des problèmes de protection, notamment des espèces en voie de disparition, des échanges entre parcs, et qui permettent notamment la protection d'espèces qui auraient peut-être disparu. Donc, l'obligation pour certains grands parcs d'envoyer le mâle où il y a une femelle et même si c'est à l'autre bout du monde. Ce genre de chose permet notamment la reproduction. Il est vrai que sur ce sujet les parcs animaliers ont un vrai rôle à jouer, je suis d'accord là-dessus. Néanmoins, cela reste un zoo, un endroit l'on met des animaux pour le public, pour ramener de l'argent et qui ne sont pas toujours dans des conditions idéales et je le sais par mon métier que cela n'a pas toujours été le cas là où je travaillais.

M. le Président. - Merci, M. Dupont, pour ce témoignage réel.

D'autres intervenants ?

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Peut-être, simplement proposer aux collègues qui se sont manifestés par rapport à ce sujet de se voir en marge de notre commission, de faire une proposition plus complète avec les lieux de visite tenant compte de ce qui a été dit.

Je partage le propos. Il y a des endroits où les choses ne se font pas correctement, mais il y a aussi bien évidemment des exemples à suivre et ces exemples pourraient à un moment donné faire tache d'huile par rapport à des parcs où les pratiques ne sont certainement pas acceptables. J'en connais également, donc, pas de souci par rapport à cela.

Dès lors, essayons d'avoir une vue assez large du secteur pour pouvoir travailler dans la bonne direction.

M. le Président. - On vient de me souffler à l'oreille.

On prend bonne note bien sûr de la réaction de chacun évidemment et l'on peut percevoir une certaine envie de visiter que ce soit un zoo que ce soit autre chose. Chacun prêche pour sa chapelle. Je vais entrer Pairi Daiza aussi que tout le monde connaît également, qui se trouve à proximité de ma commune. C'est un endroit que je connais très bien aussi et pourquoi pas y aller, mais je ne fais pas sa publicité. On peut faire le tour de Wallonie.

Je m'en doutais que c'est là que vous étiez soigneur.

Je propose également que l'on revienne dans 15 jours avec cette proposition qui sera plus affinée et plus construite et nous pourrons peut-être alors arrêter une date de visite. Nous pourrons également organiser les modalités de visite…

Je propose également que l'on revienne dans 15 jours avec cette proposition qui sera plus affinée et plus construite et nous pourrons peut-être alors arrêter une date de visite. Nous pourrons également organiser les modalités de visite.

Nous pourrons également organiser les modalités de visite, sachant aussi que la première visite, pour une question d'organisation, ne pourra pas être effectuée avant le mois de novembre, mais on peut prendre la décision déjà la semaine prochaine tous ensemble. La proposition de M. Dodrimont me satisfait également et m'enchante : il s'agirait de déterminer ce que l'on attend de ce genre de visite. On essaiera de trouver un consensus pour organiser une, deux ou trois visites – pourquoi pas –, mais la volonté de cette commission est bien de pouvoir procéder à l'organisation de ces visites. C'est ce que l'on va retenir aujourd'hui.

Je propose que l'on revienne dans 15 jours avec une proposition plus affinée et le choix des dates, qui sera quand même fondamental et important, tenant compte des congés prochains de la Toussaint. On envisagerait peut-être d'organiser cela dès le mois de novembre.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME KELLETER À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA CIRCULAIRE RELATIVE AU PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR) »

QUESTION ORALE DE M. DISPA À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA RÉVISION DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT RURAL (PCDR) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Kelleter, sur « la circulaire relative au Programme communal de développement rural (PCDR) » ;
- M. Dispa, sur « la révision des mécanismes de financement des Programmes communaux de développement rural (PCDR) ».

La parole est à Mme Kelleter pour poser sa question.

Mme Kelleter (Ecolo). - Madame la Ministre, vous avez annoncé revoir les critères pour l'attribution des PCDR afin de réduire l'encours qu'il y a en la matière et afin d'adapter les programmes aux enjeux actuels.

Pourriez-vous nous faire part de l'état des travaux pour l'élaboration de la nouvelle circulaire ? Avez-vous déjà une idée quand elle sera envoyée et distribuée aux communes ?

Y aura-t-il une possibilité de prolonger les programmes qui se terminent cette année et dont les projets n'ont pas pu avancer à cause du covid ou à cause de la pause que vous avez faite dans l'approbation de nouveaux projets ?

Une question que je n'avais pas écrite, mais que j'aimerais bien vous poser quand même : comptez-vous aussi consulter la WFG, la Wirtschaftsförderungsgesellschaft, du côté de la Communauté germanophone, parce qu'elle accompagne aussi des communes pour leurs programmes de développement rural autant que la FRW le fait pour la Wallonie, et ils ont exprimé le souhait de pouvoir aussi être consultés au sein de cette démarche.

Merci déjà pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). - Madame la Ministre, à la fin de la session précédente, au nom du groupe cdH, j'ai défendu, en séance plénière, une motion visant à obtenir la levée du moratoire que vous aviez instauré à l'encontre des programmes communaux de développement rural.

Cette motion n'ayant pas été soutenue par la majorité, le moratoire est donc toujours d'application, au grand dam des communes concernées, lesquelles manifestent, de différentes manières, leur désolation devant le temps perdu.

À titre d'exemple, pour ne prendre qu'une seule commune, la mienne en l'occurrence, c'est en octobre 2018 que nous avons approuvé l'opération de développement rural dans son ensemble. Sur la proposition de votre prédécesseur, le Gouvernement wallon a approuvé également cette opération, qui fait donc l'objet d'un très large consensus. Cette opération est portée par la citoyenneté locale et par l'ensemble du conseil communal, à un vote unanime. Depuis maintenant deux ans, aucun dossier n'a avancé d'un pouce puisque tout est bloqué.

Je voudrais donc maintenant, à l'entame de cette nouvelle session, revenir vers vous pour faire le point sur ce moratoire et sur la circulaire que vous avez annoncée.

Pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de l'élaboration de cette circulaire ? Pouvez-vous présenter les changements qu'elle comporte et que vous mettrez ensuite en œuvre ?

Cette circulaire sera-t-elle, d'une manière ou d'une autre soumise au Gouvernement wallon ? Comptez-vous toujours la faire entrer en vigueur au mois d'octobre 2020 ?

Par ailleurs, pourriez-vous faire le point sur le nombre de dossiers bloqués au moment où nous parlons ?

Dans une réponse à une question écrite que je vous ai envoyée durant l'été, vous me disiez que 15 conventions ou projets de convention ont été bloqués dans votre cabinet et que 48 dossiers étaient en souffrance à l'administration, ce qui fait un total de 63 dossiers en attente d'une décision ou d'une avancée.

Pouvez-vous me confirmer ces chiffres ?

Enfin, comment comptez-vous traiter les dossiers d'ores et déjà arrivés à l'administration ou à votre cabinet au regard de la nouvelle circulaire que vous préparez ? Ces dossiers seront-ils purement et simplement refusés ? Devront-ils impérativement correspondre aux nouveaux critères que vous allez définir ? Une forme de repêchage est-elle possible ? Que va-t-il advenir de ces nombreux dossiers, plusieurs dizaines de dossiers, portés par des communes rurales et qui sont pour le moment en stand-by ?

Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame et Monsieur les Députés, les travaux relatifs à la révision du cadre de mise en œuvre de la politique de développement rural avancent bien. Les consultations avec les acteurs du secteur se finalisent, en ce compris avec la WFG, Madame Kelleter. Le délai annoncé d'octobre relatif à la communication du nouveau cadre à toutes les communes sera bel et bien respecté tout comme le budget global qui se maintient donc à 14 millions d'euros par an.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous l'expliquer, un des enjeux clés de ce nouveau cadre est la gestion de l'encours dans le but de consolider la politique de développement rural dans le long terme. Les mesures contribuant plus particulièrement à cet enjeu de gestion de l'encours seront présentées au Gouvernement wallon.

J'ai étudié des possibilités de prolonger les programmes de développement rural en fin de validité à cause du covid, mais, malheureusement, ce n'est pas envisageable au vu de la législation en vigueur.

En ce qui concerne les dossiers pour cette année 2020, Monsieur Dispa, les dossiers déjà traités correspondent à un engagement de 5,7 millions d'euros. Les dossiers en attente de l'approbation d'un nouveau cadre de mise en œuvre se répartissent comme suit : 15

sont en traitement au cabinet, 13 à l'administration et 22 en préparation dans les communes.

En tout, ce sont plus de 90 projets qui sont donc prévus pour 2020 concernant un montant global de 55 millions d'engagements qui s'étaleront de 2020 à 2022 et auxquels s'ajouteront les nouvelles demandes de convention de 2021 et 2022.

La gestion de ces dossiers répondra au nouveau cadre, mais aucune commune ne sera laissée de côté.

Les montants cités ci-dessus illustrent la nécessité d'une révision des dispositions d'octroi de subsides afin de maîtriser l'encours de cette politique. Comme je l'ai déjà indiqué, l'action sera mise sur l'équité entre les communes et la transparence des critères d'octroi des subsides.

M. le Président. - La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Je trouve très bien que vous consultiez également la WFG.

Je constate que l'intérêt pour les PCDR ne semble pas se ralentir. Nous pouvons donc continuer à investir cette politique très importante pour le monde rural.

M. le Président. - La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour les informations que vous nous communiquez.

Dès que la circulaire sera connue, nous aurons certainement un débat sur son contenu et sur les critères qu'elle contiendra et les changements qu'elle apportera.

À ce stade, sur base des informations que vous nous communiquez, je voudrais pointer deux éléments qui m'inquiètent.

D'une part, vous nous dites que si la gestion de l'encours dans le développement rural fera bien l'objet d'une évocation au Gouvernement wallon, par contre, je n'ai pas compris que le dispositif d'ensemble serait soumis au Gouvernement wallon. Je m'inquiète donc sur la validité juridique de la procédure que vous mettez en place. Vous allez modifier les critères de subsidiation et vous allez le faire par le biais d'une circulaire ministérielle unilatérale. S'agissant d'un dispositif régi par un décret et par des arrêtés du Gouvernement wallon, je suis très surpris que l'on puisse, par le biais d'une simple circulaire ministérielle, modifier ce cadre-là.

Si je compare les choses avec la réflexion en cours sur les infrastructures sportives, par exemple, votre collègue, M. Crucke, a élaboré un avant-projet de décret qui sera suivi de mesures d'exécution décidées par le Gouvernement. Il y a là un cadre juridique bien établi qui me paraît beaucoup plus adéquat, beaucoup plus stable, beaucoup plus sûr que la procédure par voie de circulaire ministérielle, a fortiori si celle-ci n'est pas soumise au Gouvernement wallon.

Deuxième élément d'inquiétude à ce stade toujours, c'est la rétroactivité du nouveau dispositif, puisque vous avez clairement dit que la gestion des dossiers en souffrance serait soumise au nouveau cadre mis en place par cette circulaire. Cela veut donc dire que vous modifiez les règles du jeu et que vous les faites rétroagir. Des dossiers qui ont été portés par les communes, introduits par les communes sous l'égide, sous l'emprise de l'ancienne réglementation, de l'ancien cadre, vont désormais être traités rétrospectivement à la lumière d'un nouveau cadre que vous allez mettre en place. Je trouve que cette rétroactivité est très inquiétante. Elle fausse les règles du jeu. Je crains qu'elle n'expose les communes porteuses de projets à de solides déconvenues. Il pourrait très bien s'avérer que les projets qu'elles ont déposés, parfaitement conformes aux dispositions antérieures, soient finalement recalés, qu'elles soient contraintes de les revoir, ce qui retarderait encore le processus de mise en œuvre de ces projets pourtant tellement attendus par les populations.

Voilà les inquiétudes que je veux exprimer à ce stade.

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'AMÉLIORATION DE LA PROCÉDURE RELATIVE AU PERMIS DE DÉTENTION D'UN ANIMAL DE COMPAGNIE »

QUESTION ORALE DE MME SOBRY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES STATISTIQUES RELATIVES AUX RETRAITS DE PERMIS DE DÉTENTION D'UN ANIMAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Matagne, sur « l'amélioration de la procédure relative au permis de détention d'un animal de compagnie » ;
- Mme Sobry, sur « les statistiques relatives aux retraits de permis de détention d'un animal ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, depuis le 1er janvier 2019, le Code wallon du bien-être animal

établit qu'il faut un permis pour pouvoir détenir cet animal de compagnie en Wallonie. Chaque Wallon majeur de plus de 18 ans peut posséder un animal, suivant qu'il détient ce permis, mais permis qui peut lui être retiré aussi de manière permanente ou temporaire, en fonction d'une décision judiciaire ou administrative.

Sur base de récents chiffres publiés dans la presse, on constate que 14 permis ont été retirés en deux ans. Bien entendu, c'est trop et, en même temps, on pourrait considérer que c'est très peu par rapport aux nombreux cas de maltraitance que l'on connaît, ou en tout cas que l'on suppose, que l'on rencontre, que l'on entend chaque jour sur notre territoire. J'aimerais savoir si vous confirmez ce chiffre. Dans l'affirmative, comment ce chiffre peut-il s'avérer si peu élevé ?

Autre problème relevé dans ce cadre, pour des raisons de protection de la vie privée, seule l'administration a accès aux informations relatives à ces retraits de permis. Dès lors, lorsqu'une personne se rend dans un refuge ou animalerie, la personne responsable de ce refuge ou de cette animalerie ne peut pas être au courant que cette personne détient ou non son permis.

L'Union wallonne pour la protection animale, association qui regroupe plusieurs refuges en Wallonie, déplore cet état de fait, comme tout un chacun autour de la table. Un chat, un chien pourrait être confié à une personne qui manifestement pourrait avoir de mauvaises intentions envers l'animal.

Pour l'instant, la procédure demande un immense effort de communication entre les parquets et les fonctionnaires. Envisagez-vous de revoir la procédure ? En estimant que, si celle-ci n'évolue pas, on risque de passer à côté de beaucoup de cas de maltraitance et le permis, dans ce cas, de rater sa cible ?

M. le Président. - La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). - Monsieur le Ministre, on ne s'est pas concerté avec mon collègue, M. Matagne, mais on a beaucoup de similitudes dans nos deux questions.

Il l'a dit, le décret qui est relatif au Code wallon du bien-être animal précise qu'un permis est nécessaire pour détenir un animal. Toute personne le détient de plein droit et de manière immatérielle pour autant que le permis ne lui ait pas été retiré de façon temporaire ou permanente en vertu d'une décision judiciaire ou administrative.

J'ai vu, comme M. Matagne, les chiffres de la presse fin août qui évoquaient le fait que seulement 14 personnes en deux ans avaient été privées de ce permis de détenir un animal.

En parallèle à cela, j'ai plusieurs associations de protection animale qui m'ont interpellée sur le fait, comme il l'a dit également, qu'il n'existe, en tout cas pour elles, aucun registre qui liste les personnes qui se sont vues retirer ledit permis. Autrement dit, une personne qui a été privée du droit de posséder un animal pourrait tout à fait se rendre dans un refuge, adopter un chien, un chat, un cheval, alors que légalement elle n'en a pas le droit.

Ce permis mis en place dans un but de protection et pour éviter les récidives, il perd toute sa raison d'être s'il ne permet pas aux associations de faire respecter les éventuels retraits.

Pour pallier ce manque, les associations avec lesquelles j'ai discuté m'ont toutes expliqué qu'elles avaient créé leurs propres listes noires sur lesquelles sont repris tous les individus qui ont eu des comportements inadéquats en matière de maltraitance ou d'abandons multiples. Malheureusement, les circulations entre elles ne se font pas, ce qui fait que, dans la pratique, une personne peut abandonner son chien ou son chat le matin à Charleroi et puis se rendre dans un refuge à La Louvière l'après-midi même pour adopter un autre animal.

Mes questions sont un petit peu similaires à celles de M. Matagne.

Madame la Ministre, comme lui, confirmez-vous ces chiffres repris dans la presse ? Pouvez-vous confirmer que les associations de protection n'ont pas accès à cette liste de personnes déchues de leur droit de détenir un animal ? Dans ce cas, pensez-vous pouvoir leur accorder un tel accès ? Serait-il envisageable de créer une base de données communes et accessibles à tous les refuges de notre Région pour ne pas confier un animal à une personne qui a déjà un lourd passif en matière de maltraitance ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame et Monsieur les Députés, comme vous l'indiquez à travers vos questions, accueillir un animal est une responsabilité et nous devons nous montrer à la hauteur de celle-ci. C'est l'idée sous-jacente à l'obligation de posséder un permis pour détenir un animal, en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

L'intention est totalement louable, mais malheureusement, comme vous le soulignez, cela fait partie des dispositions du code difficilement applicables à l'heure actuelle.

Je comprends que les refuges et les éleveurs souhaitent disposer des informations concernant ces retraits de permis. Néanmoins, comme je l'ai déjà indiqué dans le cadre de cette commission, les démarches normatives liées aux données sensibles ne s'improvisent pas. Il s'agit d'une matière technique complexe en matière de protection des données.

Lors de l'adoption du code, l'Autorité de la protection des données n'avait pas été consultée concernant l'accès à la base de données relative aux retraits du permis. Or, il s'agit bien évidemment de gestion de données à caractère sensible.

J'ai donc sollicité cette autorité sur base des dispositions actuelles du code pour disposer d'un avis sur le sujet.

Comme je l'ai rappelé en juin dernier, élargir l'accès à ces données pourrait nécessiter une modification du code, qui a par ailleurs été approuvé par le Parlement en octobre 2018. Une telle modification n'est, pour l'heure, pas d'actualité.

Pour éviter l'acquisition d'un animal par une personne faisant l'objet d'un retrait de permis, une piste serait de suivre l'exemple du casier judiciaire. Dans ce cas, l'autorité publique délivre un extrait du casier judiciaire au titulaire de celui-ci, afin qu'il puisse le produire lorsque cela lui est demandé. Ce mécanisme pourrait apporter une solution, sans qu'un accès direct ne soit autorisé.

Toutefois, un tel principe nécessiterait, lui aussi, une modification du code.

En conclusion, force est de constater que si le permis prévu par le Code du bien-être animal n'atteint pas sa cible, comme vous le soulignez, c'est parce qu'il n'est pas applicable, tel qu'il est prévu dans le code. Le Conseil d'État avait d'ailleurs lui-même mis en évidence que le permis ainsi envisagé n'en était en réalité pas un. Il serait dépourvu de tout contenu matériel et de toute portée véritable sur le plan juridique. Pour le reste, depuis janvier 2019, 2 028 procès-verbaux pour infraction au Code du bien-être animal ont été établis. Les parquets du procureur du Roi ont pris la main sur 124 dossiers, laissant les autres au fonctionnaire sanctionnateur régional. Pour ces dossiers, 17 mesures de retrait de permis ou d'interdiction de détention ont été prononcées. Pour les dossiers pris en charge par les parquets, mes services ne sont pas systématiquement avertis.

Vu la nécessité d'une communication efficace entre les différents services compétents, un courrier de rappel a été adressé par mes soins à la justice en ce sens afin d'œuvrer à une meilleure communication.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour les précisions que vous nous avez apportées.

J'entends, grâce à ma collègue Mme Sobry, qu'il existe une liste noire qui est établie par les refuges, les animaleries. C'est une bonne chose. Ils prennent les choses en main à défaut d'avoir un système complètement parfait. Ce n'est pas une critique, entendons-nous bien.

La fiabilité derrière n'est pas à 100 %.

J'entends que vous faites une proposition liée au casier judiciaire.

Je pense que cela peut être une bonne idée, mais derrière cela, entre guillemets, faire un faux casier judiciaire ou en tout cas un faux document, ce n'est pas forcément très complexe, je pense, et je réfléchis à haute voix, mais cela pourrait être lié, par exemple, à la carte d'identité qui est un document électronique et qui, lui, pourrait identifier…

Alors là, encore une fois, les règles de la protection des données privées pourraient être mises en danger. Mais enfin, c'est une piste de réflexion.

Je vous remercie en tout cas pour l'attention que vous apportez à ce sujet qui est un sujet sensible, comme vous le savez, ces petites bêtes nous touchent parfois bien plus fort que d'autres sujets qui devraient être tout aussi sensibles.

Merci beaucoup pour votre attention.

M. le Président. - La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). - La liste noire que les refuges font eux-mêmes est une bonne chose, oui et non, je trouve. Au moins, cela permet peut-être d'éviter quelques cas malheureux, mais un, cela veut dire que c'est une liste qui est faite par les soins des directeurs de refuges, donc c'est totalement subjectif, ils n'ont pas vraiment de canevas pour classer quelqu'un comme auteur de maltraitance ou pas. Deux, en plus de cela, chaque association a sa propre liste noire, donc je pense que ce qui est vraiment très important c'est que l'information puisse circuler entre organisations.

Effectivement, l'exemple de suivre le cas du casier judiciaire et d'avoir une fiche personnelle qui pourrait être demandée si le refuge l'estime nécessaire me paraît être une bonne piste.

En tout cas, je vois que vous avez conscience du problème et qu'effectivement le permis, en tant que tel, est un petit peu vide de sens.

Vous ne m'avez pas dit quand vous recevriez l'avis que vous avez demandé. Si l'on pouvait être tenu au courant de cela pour voir ce qu'il est possible de faire, je vous en serais reconnaissante. Merci.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉTENTION ET DE COMMERCIALISATION AU SEIN DES ÉLEVAGES POUR CHIENS ET CHATS, DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX POUR ANIMAUX ET DES PENSIONS POUR CHIENS ET CHATS »

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE NOUVEAU CONSEIL WALLON DU BIEN-ÊTRE ANIMAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Dodrimont, sur « le projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux conditions de détention et de commercialisation au sein des élevages pour chiens et chats, des établissements commerciaux pour animaux et des pensions pour chiens et chats » ;
- M. Dodrimont, sur « le nouveau Conseil wallon du bien-être animal ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser ses questions.

M. Dodrimont (MR). - Madame la Ministre, je vais tenter d'être en accord avec moi-même pour pouvoir développer les deux questions dans la foulée.

Elles ont un point commun, c'est ma volonté d'obtenir quelques informations sur l'état d'avancement de plusieurs textes. Tout d'abord le projet d'arrêté du Gouvernement wallon qui vise à améliorer les conditions d'élevage des chiens et des chats. Vous savez que j'y suis fort attentif ainsi qu'à leurs conditions de commercialisation.

On avait évoqué qu'un texte pourrait être prêt dans le courant du mois de juin. On sait qu'une certaine crise est passée par là et que cela a retardé les travaux.

Néanmoins, Madame la Ministre, puis-je vous demander l'état d'avancement de ces travaux et nous dire peut-être quelles sont les prochaines étapes afférant à ce travail important puisque, on le sait, les conditions, aujourd'hui, si elles sont respectées par certains, ne le sont pas par tous ? Il y a évidemment, je pense, des améliorations pour le bien-être des animaux dans ce secteur aussi.

On le sait, un nouveau Conseil du bien-être animal a été mis en place.

Je voulais savoir si les travaux avaient, là aussi, pu reprendre, dans les conditions que l'on connaît.

On a aussi notre attention, Madame la Ministre, attirée sur deux points qui devraient être soumis au secteur concerné, c'est celui qui concerne la détention des reptiles et l'autre, la protection des animaux lors de leur mise à mort.

Des textes sont en préparation et je voulais savoir où nous en sommes, là aussi. Les secteurs concernés par ce sujet ont-ils rendu un avis et, là aussi, un calendrier peut-il nous être communiqué ?

Merci par avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, le nouveau Conseil wallon du bien-être animal s'est réuni pour la première fois le 15 juillet dernier. Cette réunion a été l'occasion d'accueillir les nouveaux membres, de leur présenter le fonctionnement du conseil, ainsi que les services de l'administration en charge du bien-être animal.

Concernant les travaux en cours, leur continuité est assurée. Le conseil a par ailleurs pris connaissance des demandes futures.

À moyen terme, un avis devrait m'être rendu concernant les hypertypes, problématique que nous avons déjà évoquée ensemble.

L'élevage de dindes, les accessoires et produits dont l'utilisation devrait être restreinte ou interdite pour des raisons de bien-être animal ainsi que les sujets prioritaires de sensibilisation feront également l'objet d'un avis.

Concernant le projet d'arrêté relatif aux conditions de mise à mort des animaux, il a fait l'objet d'une large consultation des parties concernées. Je proposerai prochainement le texte au Gouvernement.

Par ailleurs, le projet d'arrêté encadrant la détention de reptiles a été approuvé le 16 juillet dernier en première lecture par le Gouvernement. Nous attendons à présent l'avis du Conseil d'État y référant.

Enfin, concernant le projet d'arrêté relatif aux établissements agréés, comme les élevages de chiens et chats, il me tient particulièrement à cœur. Accueillir un animal dans sa vie, qu'il soit acheté ou adopté dans un refuge, représente une grande responsabilité.

Les établissements agréés qui, quant à eux, mettent des animaux à disposition doivent aussi assumer leurs responsabilités et offrir des conditions de vie dignes aux animaux. Vous connaissez bien ce sujet, sur lequel vous avez, je pense, rédigé un rapport.

Afin de renforcer le cadre existant, notamment en mettant en œuvre certaines de vos propositions, j'ai en effet demandé à mon administration de rédiger un projet d'arrêté pour remplacer l'arrêté royal du 27 avril 2007.

Vous le savez, cette thématique soulève des enjeux importants. Comme vous l'avez signalé, elle nécessite un important travail d'analyse et de rédaction, qui a en effet été bousculé en raison de la crise du covid.

Dès que je recevrai le projet de l'administration, je ne manquerai pas de l'analyser et de le soumettre à la consultation du Conseil wallon du bien-être animal.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci à Mme la Ministre pour ses réponses et les informations qu'elle nous communique par rapport à l'état d'avancement des différents dossiers. Ceux-ci avancent et progressent malgré les circonstances précédemment évoquées.

Ne croyez pas que l'on veut nécessairement mettre la charrue avant les bœufs dans ces dossiers. Ce qui compte, ce sont évidemment de bons textes pour que la législation puisse être correctement appliquée, et ce dans l'intérêt, puisque c'est le sujet qui nous préoccupe prioritairement, du bien-être des animaux.

Je me réjouis des avancées plus significatives qui interviendront rapidement, comme vous nous l'avez signalé, si je puis le dire.

QUESTION ORALE DE MME MAUEL À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL LORS DE L'ABATTAGE À LA FERME »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le respect du bien-être animal lors de l'abattage à la ferme ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

Mme Mauel (MR). - Madame la Ministre, la Wallonie est réputée pour l'agriculture de qualité. Les éleveurs soignent leurs bovins depuis leur naissance jusqu'à leur mort. Toutefois, plusieurs éleveurs demandent d'abattre les bovins de façon plus douce et de façon plus contrôlée.

Ceci est possible avec l'abattage à la ferme, qui recueille les faveurs de plusieurs éleveurs et consommateurs. Au lieu d'abattre l'animal de façon classique, l'abattage mobile permet d'abattre l'animal dans l'environnement qu'il connaît et cela réduit ainsi son stress.

Selon plusieurs études, la diminution de stress permet d'améliorer le goût de la viande, améliorant ainsi les conditions relatives au bien-être animal.

Ce concept s'est notamment développé avec succès en Suède, en Allemagne, en Autriche et en Suisse.

La Wallonie a été particulièrement active en la matière avec de nombreuses questions posées en ces lieux et grâce aux recherches de Nature et Progrès, qui a été mandaté par le Gouvernement précédent où il est question de chercher le meilleur bien-être possible du bovin au moment de l'abattage.

Le Code wallon du bien-être animal permet au Gouvernement d'autoriser l'abattage d'animaux sur leur lieu d'élevage selon les conditions et modalités qu'il détermine.

La crise du covid-19 a encouragé les Wallons à acheter en circuits courts de manière plus régulière.

En Allemagne, par exemple, les craintes ont été nombreuses, car des foyers de contaminations covid-19 se sont d'abord répandus via les systèmes d'aération des abattoirs.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur l'abattage à la ferme ? Considérez-vous que c'est meilleur pour le bien-être animal ?

Comptez-vous déterminer des conditions et modalités relatives à ce mode d'abattage ?

Travaillez-vous en lien avec les autorités fédérales ou européennes ainsi qu'avec les ministres fédéraux et wallons de l'Agriculture ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette assemblée, je suis favorable à l'abattage à la ferme. Comme vous, je suis convaincue que l'abattage à la ferme permettra d'améliorer sensiblement le bien-être des animaux. Comme l'ont montré les travaux de l'association Nature et Progrès, le bien-être animal constitue d'ailleurs la motivation première des éleveurs intéressés par cette pratique.

L'abattage à la ferme permet ainsi d'éviter le transport des animaux, qui est générateur de stress.

Cette pratique permet aussi aux animaux de rester dans un endroit qui leur est familier et d'être accompagnés jusqu'au bout par leur éleveur.

Par ailleurs, la disparition progressive des abattoirs en Wallonie allonge les distances à parcourir depuis les fermes. L'abattage est, pour l'instant, le « maillon faible » des circuits courts. Beaucoup d'éleveurs souhaitent relocaliser cette étape au sein de leur exploitation, s'inscrivant dans la perspective d'une transition plus écologique.

Il existe cependant des freins à la pratique immédiate de ce type d'abattage. La législation sanitaire et la viabilité économique de tels projets étant les deux principaux obstacles recensés.

Au vu de ces éléments, j'ai proposé à mon collègue, M. le Ministre Borsus, de travailler en bonne collaboration et nous venons de lancer ensemble un appel à projets en vue de réaliser une étude sur les opportunités de développement de l'abattage à la ferme en Wallonie.

Cet appel vient d'être lancé et les équipes de recherche peuvent introduire leurs propositions avant le 9 octobre 2020. Les résultats devraient être disponibles à la fin de l'année prochaine.

Le respect des animaux d'élevage concerne leurs conditions de vie, mais aussi de mise à mort.

Nous devons soutenir les éleveurs qui souhaitent développer des alternatives innovantes en ce sens. La manière dont nous traitons les animaux constitue une responsabilité collective.

Je me réjouis donc d'avancer sur la concrétisation de ce projet, qui répond à une demande forte, et permettra d'améliorer le bien-être des animaux, tout en participant au développement des circuits courts.

M. le Président. - La parole est à Mme Mauel.

Mme Mauel (MR). - Merci, Madame la Ministre, je suis très contente de votre réponse.

En fin de législature précédente, vous le savez, une résolution a été portée à l'unanimité et a donc constitué la base de cette pratique.

En effet, j'ai rencontré plusieurs agriculteurs. Leur problème est effectivement le coût de cette pratique.

Je me réjouis de voir les résultats de l'appel à projets que vous annoncez et je suivrai ce dossier.

QUESTION ORALE DE MME MATHIEUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES MESURES DE PRÉCAUTION SUITE AUX MUTILATIONS DE CHEVAUX EN FRANCE »

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA RECRUDESCENCE D'ACTES VIOLENTS ENVERS DES CHEVAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Mathieux, sur « les mesures de précaution suite aux mutilations de chevaux en France » ;
- Mme Pécriaux, sur « la recrudescence d'actes violents envers des chevaux ».

La parole est à Mme Mathieux pour poser sa question.

Mme Mathieux (MR). - Madame la Ministre, depuis le début de cette année, une trentaine de cas de mutilations d'une rare cruauté sur les équidés en prairie ont été recensés sur le territoire français.

Des individus s'introduisent de nuit dans les prairies et les équidés sont trouvés morts et/ou gravement blessés le lendemain.

Dans la plupart des cas, les agresseurs emportent avec eux l'oreille droite de l'animal – ce qui laisse soupçonner que ces actes odieux puissent être liés à une forme de fétichisme.

Ce mercredi 2 septembre, une enquête a été ouverte à Velaines, section de la commune hennuyère de Celles, dans une affaire similaire.

Une jument du refuge a été retrouvée ce lundi 31 août avec une plaie nette importante au vagin. Elle a été hospitalisée à Gand. La police du Val d'Escaut a rappelé sur sa page Facebook qu'ils en appelaient à la vigilance de chacun même si, jusque-là, aucun élément de preuve ne permettait de relier cet acte odieux à ceux commis chez nos voisins. Elle rappelle également que de nombreuses informations erronées circulent sur le sujet via les réseaux sociaux, alimentant un climat de crainte général.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ? D'autres cas similaires ont-ils été recensés sur le territoire belge ? Votre cabinet a-t-il des contacts avec la France concernant cette triste affaire ? Des mesures de précaution, de sensibilisation, d'information ou de

prévention sont-elles envisagées ? Dans l'affirmative, lesquelles ?

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, depuis quelques semaines, comme l'a rappelé ma collègue, plusieurs mutilations de chevaux ont été répertoriées en Wallonie. Il semble que cette vague qui s'est exportée de France soit la continuation d'actes de cruauté qui pourraient être liés à des rituels sataniques selon les autorités françaises. Plus vraisemblablement, il semblerait que ces actes soient commis par des jeunes en manque de sensations.

Quoi qu'il en soit, ce sont des actes d'une cruauté extrême sur des animaux sans défense.

Le Code du Bien-être animal prévoit que celui qui commet des mutilations sans but légitime sur un animal se verra condamné à une peine d'emprisonnement de huit jours à trois ans et d'une amende d'au moins 100 euros au minimum et au maximum de 100 000 d'euros.

Madame la Ministre, avez-vous été informée de cette situation ?

Les agents désignés par le Gouvernement pour constater les infractions au Code du Bien-être animal ont-ils remarqué une recrudescence de ce type d'actes ?

Les peines prévues par ce Code semblent persuasives. Pensez-vous que l'ensemble des citoyens soient suffisamment informés quant aux conséquences de tels actes de cruauté et également de l'existence d'un Code du Bien-être animal ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Mesdames les Députées, tout comme vous, j'ai été profondément choquée par ces actes de cruauté commis sur des chevaux, en France et en Wallonie, ces derniers jours. Cette violence est inacceptable et montre, encore une fois, à quel point l'humain peut se montrer indigne à l'égard des animaux, qui nous apportent tant.

Bien évidemment, des sanctions sont prévues pour de tels actes de violence gratuite.

Ces infractions de deuxième catégorie sur le plan légal sont, comme vous le soulignez, punissables d'un emprisonnement de huit jours à trois ans et d'une amende d'au moins 100 euros et au maximum de 1 million d'euros, ou d'une de ces peines seulement.

En toute hypothèse, vu la gravité des faits, ces infractions pourraient même être reclassées en première catégorie, et donc punissables de sanctions plus importantes. Une réclusion de 10 à 15 ans, et une amende d'au moins 100 000 euros et au maximum de 10 millions euros, ou à nouveau une de ces peines pourrait être appliquée.

Si ces peines me semblent en effet persuasives, je tiens à souligner deux éléments.

D'une part, aussi pertinente qu'elle puisse être, si une législation n'est pas applicable sur le terrain, ou si les sanctions ne sont pas mises en œuvre, elle est malheureusement inutile.

C'est pourquoi j'ai écrit au ministre de la Justice pour le sensibiliser à l'application des sanctions en matière de bien-être animal, et singulièrement dans ce cas particulièrement cruel.

D'autre part, le respect des animaux devrait être guidé par une véritable prise de conscience à leur égard, et non par la peur d'une sanction, comme vous l'indiquez d'ailleurs, Madame la Députée Pécriaux.

En ce sens, la sensibilisation me semble un levier primordial, et j'ai d'ailleurs questionné le Conseil wallon du bien-être animal concernant les principales campagnes à mener en la matière. Cet avis constituera une base précieuse pour organiser ces campagnes de sensibilisation.

Enfin, ce type de dossier est généralement traité directement par les services de police, qui sont les premiers à être appelés sur les lieux. Mes services n'ont pas été informés de cette problématique, et n'ont pas connaissance d'autres cas en Wallonie. Ils restent bien évidemment à la disposition des services de police, avec qui ils ont l'habitude de collaborer.

Une enquête serait donc en cours, et j'en profite d'ailleurs pour souligner la pertinence de la communication réalisée par la police du Val d'Escaut, qui appelle à la vigilance sans verser pour autant dans la psychose.

J'appelle chacune et chacun à relayer aux services de police tout agissement suspect en la matière.

M. le Président. - La parole est à Mme Mathieux.

Mme Mathieux (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour la mise en évidence des peines.

Ne serait-il pas nécessaire de le faire savoir au grand public ? Aujourd'hui, un portrait-robot a été établi. Une personne aurait été repérée. J'admets que la police fait bien son travail et j'espère que d'ici peu, ce malfrat, ce bourreau sera mis en évidence à tous les citoyens.

Merci, Madame la Ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Plusieurs choses. Évidemment, l'augmentation du montant de la peine, en tout cas financière, serait peut-être une bonne chose pour dissuader, mais je pense qu'il y a deux choses extrêmement importantes que vous avez citées.

La première étant un contact avec votre homologue en charge de la justice au niveau fédéral. Je pense que c'est vraiment important qu'un dialogue soit entamé ou continue à être entamé sur le sujet.

Et deuxième chose : j'ai noté la notion de campagne de sensibilisation. J'interrogerai les ministres compétents à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour justement voir comment on peut activer et continuer à taper sur le clou par rapport à cette notion de sensibilisation. Puisque bien sûr je ne montre pas du doigt, mais on parle de jeunes et je pense que plus tôt ils sont sensibilisés à la cause, mieux c'est. Je ferai leur relai. Et je pense que le mode de sensibilisation et d'information et de communication est vital en la matière.

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA RÉGULATION DES PIGEONS DANS LES CENTRES URBAINS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la régulation des pigeons dans les centres urbains ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, chers collègues, la présence massive de pigeons dans nos centres urbains est problématique et les moyens de régulation de leur population sont tantôt applaudis, tantôt largement décriés. Les méthodes sont plurielles et cette problématique étant du ressort des autorités communales, celles-ci sont libres de choisir celles qu'elles jugent appropriées.

Toutefois, toutes ne sont pas respectueuses du bien-être animal. Je pense notamment à la capture suivie d'un abattage ou encore à la stérilisation chirurgicale. De plus, ces méthodes, à long terme, s'avèrent plutôt inefficaces.

Une autre voie, plus respectueuse, semble possible, notamment au moyen de pigeonniers, de graines contraceptives et de contrôle alimentaire.

Ces méthodes, souvent combinées, ont fait leurs preuves ailleurs.

Enfin, un avis du Conseil wallon du bien-être animal en 2016 prévoit un plan d'action visant à créer une cellule d'action au sein de chaque commune, relever les sites de nidifications et perchoirs, diminuer les ressources alimentaires et installer des pigeonniers contraceptifs.

Madame la Ministre, voici mes questions.

Quelle réception faites-vous de l'avis du Conseil wallon du bien-être animal ?

Quelles méthodes sont à ce jour privilégiées par les différentes communes du territoire wallon et pour quelles raisons ?

Entendez-vous encourager ces dernières à utiliser des procédés de régulation respectueux du bien-être animal ? De quelle façon ?

Les communes qui souhaiteraient suivre les recommandations du conseil pourraient-elles bénéficier d'une aide de la Région wallonne, provenant par exemple du Fonds budgétaire du bien-être des animaux ?

Dans son plan pour une gestion éthique des pigeons en ville, Gaia affirme que la colombophilie entraîne un arrivage constant de pigeons. Ainsi, 10 à 40 % des pigeons capturés dans les centres urbains seraient bagués.

Pouvez-vous confirmer ces chiffres ?

Disposez-vous de pistes pour résoudre ce problème ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, les communes ont en effet un rôle important à jouer en matière de bien-être animal.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé, pour la première fois, un régime d'aide de trois ans, plutôt qu'un régime annuel jusqu'à présent, pour les soutenir dans ces actions. Il s'agit d'un budget annuel de 427 000 euros, soit plus du double des montants liquidés les années précédentes.

Cet arrêté a été définitivement adopté par le Gouvernement wallon et les communes seront très prochainement informées des modalités pratiques à suivre.

Concernant la question de la présence des pigeons, il n'existe pas de statistique sur les problèmes posés par

leur surpopulation en ville. Les nuisances sont difficiles à évaluer, puisqu'elles dépendent des plaintes des riverains.

Cette problématique, comme vous l'avez indiqué, relève de la compétence communale et les communes sont bien entendu libres de prendre les mesures qu'elles estiment utiles, et peuvent se saisir de l'avis du conseil.

L'Union des villes et communes de Wallonie en est d'ailleurs partie, et peut librement communiquer cet avis à ses membres. Je ne manquerai pas de le lui rappeler.

À ce stade, les actions de sensibilisation relatives à cette problématique peuvent bénéficier de subvention à travers le régime d'aide que le Gouvernement wallon vient de décider d'instaurer.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses. Je souhaite souligner l'importance justement de cette aide financière qui viendrait bien à point au niveau des échevinats du bien-être animal et dire également que ce genre de question et de réponse sont, j'imagine, de nature à parfois rassurer les autorités communales dans leurs choix, ou justement leur faire prendre conscience qu'il existe des alternatives, notamment au gazage et aux opérations chirurgicales.

Je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses.

INTERPELLATION DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA POURSUITE DES MESURES DÉCIDÉES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 EN LIEN AVEC LE SECTEUR DE L'EAU »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la poursuite des mesures décidées dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19 en lien avec le secteur de l'eau ».

La parole est à M. Dupont pour développer son interpellation.

M. Dupont (PTB). - Madame la Ministre, depuis mai et le début de la crise de la covid-19, vous avez pris une série de mesures avec le secteur, comme l'interdiction de pose de limiteurs d'eau, le retrait de ceux existants ou encore l'octroi d'une aide via une intervention forfaitaire et unique fixée à 40 euros par abonné sur la facture d'eau.

Cette dernière mesure était toutefois conditionnée, il fallait remplir le formulaire « Indemnité Eau » de votre distributeur d'eau et joindre le document de l'ONEM attestant du chômage partiel ou complet durant la période de crise sanitaire de la covid-19.

Vu le conditionnement de ladite mesure, il serait intéressant de savoir combien de personnes en ont bénéficié au prorata du nombre de personnes ayant subi un jour ou plus de chômage partiel.

Mais la crise de la covid-19 est loin d'être passée. Les mesures actuelles le prouvent, et beaucoup de gens vont encore souffrir et subir du chômage, pour ceux qui y ont droit, vu les conditions restrictives de celui-ci, ou encore pour tous ces indépendants qui ont perdu ou vont perdre encore un chiffre d'affaires énorme. Simple constatation de terrain, en allant chercher ma frite du dimanche et en discutant avec le frituriste, celui-ci m'a expliqué tourner à 40 % de son chiffre habituel et 30 % au début de la crise.

C'est donc tout le sens de mon interpellation, d'abord en demandant simplement la continuité de l'interdiction de pose de limiteur d'eau, mais également de continuer et d'élargir l'aide pour les particuliers en la rendant systématique et automatique.

Madame la Ministre, allez-vous demander la continuité sur l'interdiction de pose de limiteur d'eau jusqu'à la fin de la crise ?

Allez-vous mettre en place une nouvelle aide directe et automatique tous les trimestres jusqu'à la fin de la crise sur les factures d'eau pour tous les citoyens ?

M. le Président. - La parole est à M. Agache qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Agache (Ecolo). - Madame la Ministre, le Gouvernement wallon, via votre action, fait preuve de volontarisme pour adoucir les impacts de la crise du covid sur les factures d'eau des citoyens.

Cependant, au-delà de la crise, nous devons réfléchir à des systèmes de récupération de créance pour les factures d'eau impayées les plus humains possible.

C'est une question bien plus complexe qu'il n'y paraît et qui mérite une consultation approfondie des divers acteurs de terrain. Notre groupe consulte et continuera à consulter ces acteurs pour alimenter ce débat en propositions équilibrées et novatrices.

D'autre part, lors de notre commission du 14 juillet dernier, nous étions tous et toutes d'accord sur l'opportunité d'auditionner divers acteurs à propos de la précarité hydrique. L'organisation de ces auditions avait été reportée à octobre prochain, après l'examen de l'ajustement budgétaire. La précarité hydrique est un sujet qui préoccupe notre commission, mais également le Gouvernement, et Mme la ministre en particulier, qui

soyez-en certains, ne ménagera pas ses efforts pour trouver des solutions les plus humaines possible.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Messieurs les Députés, à ce jour, environ 72 650 ménages ont reçu l'indemnité eau de 40 euros.

La SPGE, en charge de la coordination de la mesure pour l'ensemble des distributeurs, est jusqu'à présent intervenu pour un montant total de l'ordre de 2 906 000 euros.

Depuis début mars, en moyenne 175 000 personnes par mois sont en chômage temporaire en Région wallonne.

Je rappelle que les personnes concernées ont encore jusqu'au 31 octobre pour introduire leur demande d'indemnité, et que le système a été conçu pour être le plus simple possible.

Pour ce qui est de l'interdiction de la pose de limiteur d'eau, je l'ai prolongée trois fois d'un mois depuis le 1er juin, comme l'arrêté du gouvernement wallon du 22 avril 2020 le permettait.

Au-delà de cette mesure d'urgence, le travail se poursuit entre les acteurs de terrain pour lutter contre la précarité hydrique, tout en assurant le recouvrement des factures, afin d'éviter un accroissement généralisé du prix de l'eau.

Je ne suis pas favorable au principe des limiteurs de débits. Mon cabinet travaille actuellement sur les alternatives envisageables ou les modalités à revoir, afin d'assurer tout à la fois une politique de l'eau qui est socialement juste, tout en évitant une augmentation de la facture d'eau pour tous les usagers.

Mais les choses ne sont pas simples, comme cela a été indiqué, et prennent un peu de temps de concertation.

Mon cabinet prendra prochainement l'initiative d'une nouvelle réunion entre les acteurs, pas uniquement sur la question d'ailleurs des limiteurs de débit, mais plus largement sur la question du fond social de l'eau. Nous avons des mécanismes de solidarité intéressants, mais il faut constater que leur coordination doit être améliorée.

J'attends de la SPGE, chargée de gérer ce fonds, des propositions concrètes en la matière.

Enfin, concernant la mise en place d'une nouvelle aide directe et automatique suite à la crise, je rappelle aussi que le Gouvernement wallon a, il y a quelques mois, décidé, pour atténuer l'impact de la crise covid-19, d'accorder une dotation exceptionnelle supplémentaire de 500 000 euros au Fonds social de l'eau.

En outre, les sociétés publiques actives dans le secteur de l'eau ont été autorisées à établir des provisions pour prendre des mesures afin d'atténuer l'impact de la crise sur les consommateurs d'eau. Sur ma proposition, le Gouvernement a imposé à la SWDE et à la SPGE de provisionner ensemble un montant total de 10 millions d'euros.

La mesure exceptionnelle d'une aide de 40 euros ne sera pas reconduite, néanmoins des moyens ont donc été prévus pour atténuer l'impact de la crise en ce qui concerne le secteur de l'eau.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Merci, Mme la Ministre. Bien sûr, pour rejoindre l'interpellation, je ne suis pas en train de dire qu'il faut la solution sur la précarité hydraulique aujourd'hui. C'est sûr, on a prévu effectivement toute une série d'auditions à partir d'octobre. Et respectons-le et faisons-le. Cela, je suis bien d'accord.

Par contre, c'est plutôt sur l'immédiateté en fait.

Mon interpellation va dans ce sens, c'est-à-dire que l'on a encore un problème. Vous avez dit avoir fait trois fois un mois. Cela signifie donc que nous arrivons à terme. Cela peut donc reprendre. Cela ne veut pas dire que cela va reprendre, mais cela peut reprendre.

Il va donc falloir, maintenant, dans une mesure d'urgence, empêcher cette reprise. Après, on doit réfléchir sur comment on peut récupérer les créances, sur ce que l'on doit faire, mais j'ai l'impression que nous avons une sorte d'unanimité sur le fait que l'on est contre les limiteurs d'eau et qu'on doit trouver une autre solution.

Prenons donc déjà une mesure d'urgence jusqu'à la fin de cette crise qui n'est pas terminée, on en est bien conscient, d'interdire les limiteurs d'eau et continuons sur ces interpellations à partir d'octobre pour voir quelles solutions mettre à la place, comment arriver à une solution de consensus là-dessus.

Il y a urgence sur les limiteurs d'eau, au minimum. Sur l'aide directe, vous vous dites que vous avez provisionné le fond social de l'eau. Ce n'est donc pas une aide directe à tout le monde comme était la première aide. La première aide, tout le monde pouvait facilement l'avoir. Je n'ai pas eu le temps de comparer les chiffres entre le nombre de personnes qui se sont retrouvées au chômage et le nombre de personnes qui ont demandé l'aide. C'est donc intéressant d'aller un peu plus loin là-dessus. Fondamentalement, l'aide directe est un souffle. Cela a permis aux gens de souffler une fois. Cette crise du covid dure, elle va encore durer un certain temps. Il faut encore aider les citoyens d'une manière directe et si possible, de manière plus automatique.

Malgré tout, c'était remplir un formulaire. Il fallait encore que les gens sachent qu'ils avaient un formulaire pour le faire. Je sais qu'il y a eu de la communication, je ne dis pas le contraire, mais je suis partisan d'une aide directe, rapide et automatique jusqu'à ce que cette crise soit passée. Je suis partisan que comme on ne peut plus le faire – trois fois un mois de limitateur d'eau – que l'on prenne une décision rapide au minimum sur les limiteurs d'eau et que l'on renvoie derrière les auditions sur ce que l'on peut faire pour la suite.

M. le Président. - La parole est à M. Agache.

M. Agache (Ecolo). - Oui, simplement pour rassurer Mme la Ministre de notre soutien dans sa recherche pour trouver des solutions afin de réduire la précarité hydrique.

M. le Président. - L'incident est clos.

Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Dupont. La première, motivée, a été déposée par M. Dupont (Doc. 265 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Agache, Cornillie et Mme Pécriaux (Doc. 266 (2020-2021) N° 1).

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PRÉVUES À L'ARTICLE 2, § 3, DU DÉCRET DU 17 JANVIER 2019 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE LIÉE À LA CIRCULATION DES VÉHICULES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les mesures d'accompagnement prévues à l'article 2, § 3, du décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, le décret du 17 janvier 2019 relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules dispose en son article 2, § 3, que : « Le Gouvernement peut déterminer des mesures d'accompagnement destinées aux propriétaires de véhicules dont la circulation est interdite en vertu du présent décret ».

Le Gouvernement a-t-il ou va-t-il prendre des mesures d'accompagnement au sens de l'article 2, §3 ?

Si oui, quelles sont ces mesures ? Quand seront-elles prises ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, les interdictions mentionnées dans l'article 2 du décret concernent les véhicules dits N1, c'est-à-dire dédiés au transport de passagers et comportant un maximum de huit places assises en plus du siège conducteur.

La première interdiction débutera le 1er janvier 2023 et portera sur les véhicules N1 qui ne répondent à aucune euro norme ou qui répondent à la norme euro 1. Il s'agit de véhicules immatriculés au plus tard le 31 décembre 1996 ; véhicules qui représentaient plus ou moins 4 % du parc wallon en 2016 et donc encore moins aujourd'hui.

Par la suite, le 1er janvier des années 2024, 2025 et 2026, l'interdiction sera étendue progressivement aux véhicules M1 des normes Euro2, 3 et 4.

En 2028 et ensuite en 2030, l'interdiction inclura les véhicules N1 équipés d'un moteur diesel et de normes Euro5. Le décret prévoit déjà en son article 3 une série de dérogations, dont l'exemption pour les véhicules parcourant moins de 3 000 kilomètres par an.

Les arrêtés d'exécution du décret n'ayant pas été préparés en parallèle à sa rédaction, ce travail est en cours et j'ai souhaité que l'AWAC le mène en concertation avec les autres parties prenantes, dont le SPW ARNE et le SPW MI.

À ce stade des travaux, il est au minimum prévu comme mesures d'accompagnement au sens de l'article 2, § 3, du décret, une mesure d'information aux citoyens de manière générale, mais avec une information particulière aux propriétaires concernés par les interdictions.

Si d'autres mesures devaient voir le jour, il faudrait également qu'elles soient cohérentes avec l'ambition climatique de notre Région ou les évolutions de la taxation automobile.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions et pour votre suivi. J'espère que vous vous inscrivez dans la continuité de ce qui avait été établi par le passé, sans oublier les mesures d'équité sociale qui sont très importantes. Je vous remercie pour le suivi et vos précisions.

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON VISANT À PERMETTRE LA DÉSINFECTION DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS HOSPITALIÈRES ET DE SOINS DE SANTÉ EN INSTALLATIONS HOSPITALIÈRES AUTORISÉES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le projet d'arrêté du Gouvernement wallon visant à permettre la désinfection des déchets d'activités hospitalières et de soins de santé en installations hospitalières autorisées ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Madame la Ministre, le projet d'arrêté du Gouvernement wallon visant à permettre la désinfection des déchets hospitaliers amène quelques questions, à l'heure où il a été présenté, posant aussi quelques questions quant à la concertation avec le secteur.

À propos de secteur, vous savez que le site de Thumaide est le seul en Wallonie à accepter les déchets B2. Ce monopole public est le fruit des impositions fixées en 1998. Les conditions étaient telles que les investissements à consentir au regard du peu de quantité de déchets B2 produits ne justifiaient pas deux sites de traitement à l'échelle du territoire. L'ancrage public permettait d'éviter certains écueils.

Dès lors, pourquoi un tel changement radical d'approche dans le chef d'une autorité publique ? Quelle en est la motivation ?

Sur le plan technique, ce projet d'arrêté amène aussi toute une série de questions. Tout déchet prévenu est une bonne chose et les initiatives de réutilisation de certains équipements et protections individuelles, après traitement et désinfection, sont les bienvenus.

Toutefois, il semblerait que, dans l'arrêté du Gouvernement wallon, à l'article 2 et plus précisément le huitième considérant, on ouvre la porte à la désinfection de l'ensemble des déchets hospitaliers B2. Le texte va donc permettre la mise en place d'une nouvelle filière sur le territoire wallon avec une technologie de type broyage et désinfection via micro-ondes.

Jusqu'à présent, ce procédé avait été refusé aux opérateurs en raison d'impositions fixées par le passé : impositions sanitaires, environnementales importantes. En outre, il doit y avoir une absence totale de contact entre le déchet et le personnel - c'est une évidence - pour prévenir tout problème de santé à son égard. Dans le nouveau procédé a priori autorisé, le déchet sera broyé avant d'être désinfecté. Qu'en est-il de ces considérations de sécurité et sanitaires évidentes ? Qu'en est-il des aérosols à l'ouverture de la trémie d'alimentation du broyeur ? Qu'en est-il de la protection du personnel en cas d'intervention d'urgence ou d'entretien sur le broyeur ?

C'est toute une série de questions techniques. Je précise au passage qu'il s'agit d'une question écrite à laquelle il n'avait pas été répondu dans les temps ; voilà pourquoi on se retrouve aujourd'hui en question orale.

La destination finale du déchet par incinération dans une telle unité industrielle performante est très contrôlée permet de garantir, au sens des gestionnaires publics d'outils publics, l'efficacité de traitement. Aucune imposition de ce type ne semble figurer dans le projet amenant la création d'une nouvelle filière. Pouvez-vous donc – c'est une question simple – assurer que tous les opérateurs se verront imposer les mêmes contraintes environnementales, sanitaires et de sécurité dans ce contexte ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, la gestion des déchets résultant des activités hospitalières et de soins de santé est régie par un arrêté datant du 30 juin 1994. Ce dernier précise qu'il est interdit à quiconque de se débarrasser de ces types de déchets, si ce n'est, pour les déchets de classe B2, en procédant :

- soit à leur élimination dans une installation appartenant au producteur de déchets dûment autorisée ;
- soit en les confiant à un tiers bénéficiant de l'agrément requis pour en assurer la collecte ou le transport, ou à un tiers autorisé pour effectuer le regroupement, le prétraitement ou l'élimination de ces déchets ;
- soit en les confiant à une installation située en dehors de la Wallonie, après s'être assuré que cette installation satisfait aux conditions légales en la matière ;
- soit enfin en les transformant en déchets assimilables aux déchets de classe A.

C'est justement pour préciser certaines modalités de cette dernière disposition qu'un projet d'arrêté a été adopté le 9 juillet dernier.

Par ailleurs, les dispositions réglementaires relatives au permis d'environnement consacrent déjà une rubrique aux installations de prétraitement de déchets de classe B2 tels que définis dans l'arrêté du 30 juin 1994.

Le projet d'arrêté qui a été récemment adopté contribuera à encadrer la désinfection des déchets hospitaliers de classe B2, singulièrement durant la phase

de gestion de la crise de la covid-19. Il a été établi, après concertation avec l'UNESSA, la Fédération de l'accueil, de l'accompagnement, de l'aide et des soins aux personnes mais aussi après des échanges techniques avec Bruxelles Environnement pour le choix d'une norme.

Le texte s'appuie sur le nécessaire respect de la norme française homologuée AFNOR NF X30-503-1. Cette dernière établit des prescriptions en matière, notamment, de réduction des risques microbiologiques et mécaniques des déchets d'activités de soins à risques infectieux par les appareils de prétraitement par désinfection. En l'absence d'une norme belge, il a été jugé pertinent de prendre cette norme reconnue en considération.

L'adoption du projet d'arrêté s'inscrit donc dans un cadre légal existant et assurant un encadrement adéquat basé sur des normes éprouvées. Il n'y a donc pas de changement radical d'approche, mais bien un encadrement complémentaire d'une pratique déjà admise par le législateur.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - J'ai bien entendu vos éléments de réponse, considérant que vous souhaitez expliciter finalement la transformation et le déclassement en classe A d'une série de déchets, en l'occurrence ici le déchet hospitalier.

Toutefois, ces questions reviennent du terrain de personnes et d'institutions qui, aujourd'hui, gèrent remarquablement bien, je pense, le traitement des déchets hospitaliers. Ils l'ont d'ailleurs démontré dans le cadre de la crise du covid-19, sans demander quoi que ce soit en contrepartie, en s'adaptant au niveau des cadences et des rythmes pour répondre finalement aux défis de l'élimination de ces déchets particulièrement dangereux.

Je pense que, quand on envisage un changement qui, somme toute, est important, puisque l'on vise cette technologie à l'égard de tout déchet hospitalier, si mes informations sont bonnes, je pense que, dès lors, dans ce contexte, on doit nécessairement se concerter avec le secteur pour mieux voir et pour prendre en considération l'ensemble des impacts, en l'occurrence ici, ceux sur la gestion du personnel et le risque lié à ceux-ci.

Je ne comprendrai pas, mais j'imagine que le travail décrétal avance et qu'il y aura d'autres étapes qui permettront peut-être de prendre en compte ce volet-là. J'imagine et je pense que tous les acteurs doivent être traités de la même manière, tant au niveau des exploitants que de leur personnel.

M. le Président. - Je me dois de vous rappeler, si ce n'est déjà fait, de badger et d'en informer votre voisin ou votre voisine au cas où ce ne serait pas le cas et d'appuyer sur le bouton « Quitter » lorsque vous quittez votre place. Je me dois de vous le rappeler. Je vous le rappellerai encore aujourd'hui peut-être et dans les séances à venir. C'est une nouvelle coutume, une nouvelle habitude que l'on devra s'imposer et respecter.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ENVIRONNEMENTALE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la lutte contre l'impunité environnementale ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Madame la Ministre, vous avez annoncé votre volonté de lutter davantage contre l'impunité environnementale en renforçant notamment les contrôles et en rendant plus efficaces certaines procédures.

Néanmoins, renforcer la police environnementale nécessite l'engagement de contrôleurs supplémentaires.

Quelles sont les mesures concrètes que vous allez mettre à court et moyen termes pour mener à bien ce projet ?

Je ne peux que vous encourager à simplifier et rendre plus efficaces certaines procédures. Un monitoring de celles-ci a-t-il déjà eu lieu ? À défaut, comment déterminez-vous les procédures à simplifier ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, ma volonté est bien de lutter davantage et de manière efficace contre l'impunité environnementale, notamment en renforçant les équipes de contrôleurs et en améliorant certaines procédures, dont celles relatives à la collaboration entre les différents acteurs.

Dans un premier temps, je prépare une proposition de renforcement des moyens humains du Département de la police et des contrôles, organe principalement chargé, au sein du SPW ARNE, d'assurer les missions de recherches, de constatations et de poursuites des infractions environnementales.

Ce renfort est prévu dans le budget 2020 et dans la programmation budgétaire du Fonds pour la protection de l'environnement qui est notamment alimenté par les amendes administratives imposées par le fonctionnaire sanctionnateur régional aux contrevenants poursuivis pour infractions environnementales.

Avec ce renfort, les agents régionaux pourront accroître les contrôles et notamment le suivi du respect des permis d'environnement.

Pour ce qui concerne le contrôle des petites incivilités, il faut privilégier et renforcer la collaboration avec les agents constatateurs communaux en augmentant leurs moyens d'action. Nous travaillons en ce sens avec le DPC, afin de mettre en place des outils facilitant la poursuite des infractions, des procédures, des modèles de documents, ainsi que des formations ciblées pour les agents communaux.

M. le Président. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Madame la Ministre, nous avons la même volonté. Je pense que c'est indispensable d'aller dans ce sens. Vous m'avez bien dit que vous aviez un renforcement dans un premier temps pour le département humain, mais qui est conditionné à un budget, qui est prévu au budget 2024. Ceci sera alimenté par le fond Amendes administratives et donc, je suppose que vous avez prévu un certain équilibre et, si on les engage, il y aura plus d'amendes administratives, donc je voudrais comprendre un peu comment vous vous orientez. Par contre, par rapport au contrôle des petites incivilités, une collaboration avec les agents sanctionnateurs est-elle vraiment indispensable ?

Je vous suis par rapport aux formations, parce qu'il est vrai qu'il y a tellement de domaines spécifiques qu'il faut une formation continue pour ces agents.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES PROJETS DE TRANSFORMATION DU PLASTIQUE EN CARBURANT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les projets de transformation du plastique en carburant ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Madame la Ministre, les emballages en plastique constituent, l'un des pires fléaux pour notre environnement. Si notre première priorité dot être d'en restreindre l'utilisation, il faut aussi développer des solutions de recyclage. Cet été, dans le sud de la France, j'ai pu découvrir un processus original développé par l'association Earthwake fondée notamment par l'acteur Samuel Le Bihan. Il s'agit d'une machine suffisamment compacte que pour être facilement déplacée et qui permet de transformer le plastique en carburant. « Chrysalis », c'est son petit nom, est une sorte de cuve dans laquelle le plastique à 450 degrés et qui, au bout de 30 minutes à peine, permet d'obtenir 650 grammes de diesel et 250 grammes d'essence par kilo de plastique. La technique utilisée est la pyrolyse. Elle permet de rendre au plastique sa forme originelle, celle du pétrole. Autosuffisante en énergie, cette machine est capable de traiter jusqu'à 350 kilos de plastique par jour.

Elle est déjà utilisée par certaines collectivités locales, ainsi dans les Alpes-Maritimes, la ville de Puget-Théniers fait rouler quatre camions-poubelles grâce au carburant issu des emballages plastiques, récupérés via le tri sélectif ou ramassé dans la nature, avant qu'ils ne finissent dans la Méditerranée.

À terme, l'association Earthwake espère exporter sa machine dans les zones de la planète particulièrement polluées. Donner de la valeur aux déchets plastiques permet de les récupérer et donc de les transformer en énergie. On fait d'une pierre deux coups : on réduit la pollution tout en fournissant de l'énergie aux populations. Je pourrais même dire qu'on fait d'une pierre trois coups puisque cela permet aussi de créer de l'emploi.

Alors, Madame la Ministre, quelle est votre position par rapport aux projets de transformation des plastiques en carburants ? Quelle place pensez-vous que cette technologie puisse occuper dans la lutte contre la pollution plastique ? Pensez-vous que cela puisse constituer une solution, pas la seule, mais une solution, pour valoriser les déchets plastiques ? À titre personnel, j'ai peut-être l'impression que c'est une solution qui est peut-être plus intéressante pour les pays du tiers-monde où il n'y a pas de système de tri, de récupération et de recyclage. Chez nous, pourquoi pas en sus, ne fut-ce que parce que, quand j'ai vu ce camion-poubelle circuler dans les rues de cette ville du sud de la France, j'ai vraiment eu l'attention attirée. Je me suis renseigné, j'ai trouvé un article dans je ne sais plus quel journal français et donc il y a une adhésion du public vers des solutions qui sont intéressantes.

Des projets de la même nature existent-ils en Belgique ou en Wallonie ? J'ai cherché et je n'ai pas trouvé. Les pouvoirs publics doivent-ils, selon vous, encourager ce genre d'initiatives ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, la pollution induite par les déchets plastiques est effectivement un des plus grands défis environnementaux actuels. Pouvoir collecter et traiter ces déchets, que ce soit en récupérant des combustibles ou en refermant la boucle des plastiques, est évidemment préférable à les laisser se dégrader dans la nature.

Néanmoins, générer des carburants fossiles n'aide pas à la transition énergétique ni à diminuer les gaz à effets de serre émanant du secteur de la production d'hydrocarbures. Cette technique ne permettra pas de diminuer significativement le rythme des extractions effectuées par les compagnies pétrolières. Enfin, la combustion d'une matière pour produire de l'énergie la fait sortir de la boucle de l'économie circulaire.

Si les résultats annoncés par les promoteurs de ce projet sont avérés, ce type de machine pourrait apporter une contribution, mais qui sera seulement curative, car l'élément le plus important pour éviter la pollution par les plastiques demeure la prévention.

Celle-ci passe notamment par une écoconception des produits et par une interdiction des plastiques à usage unique ou à courte durée de vie lorsque des alternatives sont possibles.

Si les principes de base de la pyrolyse peuvent apparaître relativement simples, tous les retours d'expérience obtenus jusqu'à présent montrent que la conduite d'une installation de pyrolyse de déchets est particulièrement délicate, compte tenu notamment de l'hétérogénéité des déchets. Un modèle ultra-simplifié d'installation, tel que celui décrit sommairement sur le site Chrysalis-Earthwake, présente un certain intérêt, mais doit être examiné avec un regard critique.

Par ailleurs, mes services ont constaté que le site de l'Ademe, l'agence gouvernementale française de la transition écologique, qui est compétente dans les domaines des déchets et de l'énergie, ne fait pas référence au projet français que vous citez. Inversement, le site des porteurs de projets ne mentionne pas l'Ademe dans ses partenaires. Cette absence apparente de connexion ne plaide pas en la faveur de ce projet.

En Wallonie, plusieurs projets axés sur la conversion de déchets plastiques en carburant ont vu le jour ou sont à l'étude. Ainsi, le groupe Comet a réalisé le projet Phoenix afin de convertir la fraction organique ultime issue des résidus de broyage de déchets métalliques en carburants.

GreenWin, dans son activité de pôle de compétitivité, n'est pas en reste. Outre la plateforme PEPIT, plus largement consacrée à la filière de traitement des plastiques, le projet Recyplus a été labellisé.

Le but de ce projet, regroupant des acteurs académiques et industriels ainsi que des centres de recherches, était d'étudier de nouvelles filières de valorisation pour les emballages plastiques ménagers, afin de dégager des solutions économiquement rentables et environnementalement préférables à l'incinération.

Certains autres projets sont à l'étude, mais ils doivent encore rester confidentiels, pour des raisons commerciales notamment.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je suis d'accord avec la ministre, le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas. Il faut limiter notre consommation d'emballage en plastique ? Évidemment que oui. Devons-nous aller vers une interdiction des emballages qui sont très difficilement recyclables ? Vous savez bien, on en a déjà parlé plusieurs fois, que je vous suis dans cette voie-là.

Mais maintenant, je pense qu'il ne faut pas non plus être dogmatique, parce que je vous sens très réticente par rapport à cette solution. Moi, je ne les représente pas, je ne suis pas leur avocat. Simplement, en vacances, je suis tombé là-dessus. Je trouve que c'est comme en sécurité routière. La campagne BOB, elle a amené une solution aux gens. Ici, ce que je trouve sympa, c'est que c'est une technique qui amène les gens à réfléchir sur leurs habitudes de consommation, et ce n'est évidemment pas celle qui va réduire tous les problèmes. C'est vrai que c'est transformer des plastiques en carburant fossile. On rêve tous de pouvoir se passer de carburant fossile, mais, que je sache, à l'heure d'aujourd'hui, on n'en est pas encore à pouvoir le faire.

Je vous appellerai peut-être à aborder ça avec un regard peut-être un peu plus 360 degrés.

Merci en tout cas pour les réponses. J'ignorais qu'il y avait des projets en cours en Wallonie. Mais tout ce qui va pouvoir amener la conscientisation du public, je pense que c'est bon à prendre. En tout cas, moi, j'ai trouvé pas mal de documentations sur ce projet, c'est peut-être parce qu'il est porté par un acteur connu. Cela peut aider.

Mais plusieurs municipalités se sont lancées là-dessus, et font circuler leur camion-poubelle avec ce carburant-là. Je trouve que c'est une façon ludique, pédagogique, d'amener les citoyens à se soucier de leur environnement.

QUESTION ORALE DE M. MAROY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES BIOHERBICIDES À BASE D'HUILES ESSENTIELLES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les bioherbicides à base d'huiles essentielles ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Madame la Ministre, en Wallonie, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées. Et c'est une bonne nouvelle et une avancée de taille pour l'environnement dont la Wallonie peut être fière : une équipe de chercheurs de Gembloux Agro-Bio Tech a développé des bioherbicides à base d'huiles essentielles, ce qui constitue une alternative naturelle aux produits phytosanitaires chimiques, dont le très controversé glyphosate.

Trois huiles essentielles ont été finalement retenues après moult essais. Elles ont été testées et, apparemment, ça marche : ces solutions bio font mourir les mauvaises herbes. Le travail n'est pas encore terminé, parce que les chercheurs doivent encore tester l'innocuité de la formule sur l'homme ainsi que sur les animaux. Ils doivent aussi vérifier que les huiles essentielles ne laissent pas de résidu sur les cultures après pulvérisation. Ils espèrent pouvoir arriver à un stade de commercialisation dans les 5 ans.

Cette découverte ouvre, on le comprend, de nouvelles perspectives tant pour les agriculteurs que pour les particuliers.

Agriculteurs qui se montrent relativement enthousiastes, mais qui craignent toutefois un prix trop élevé pour ces bioherbicides. En outre, avant d'être commercialisés, les bioherbicides à base d'huiles essentielles doivent d'abord faire l'objet d'une homologation au niveau européen. J'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas de législation sur les bioherbicides.

Il me revient qu'une équipe de Gembloux a d'ores et déjà bénéficié d'une subvention de la Wallonie pour valoriser économiquement cette découverte, une spin-off du nom de « Apeo » devrait être créé d'ici la fin de l'année.

J'en arrive à mes questions, Madame la Ministre. Je me réjouis, et je suis sûr que vous aussi, du travail effectué par ces chercheurs wallons. Quelle est votre vision par rapport à ces bioherbicides ? Constituent-ils, selon vous, une alternative crédible et porteuse aux produits phytos ? Que répondez-vous aux agriculteurs qui craignent un prix trop élevé pour utiliser ces nouveaux produits ?

Pouvez-vous nous en dire plus sur cette subvention qui a été attribuée par la Région wallonne ? Quel est le montant de cette subvention ?

Qu'en est-il de cette spin-off Wallonne - je ne sais pas si elle est publique- du nom de « Apeo » ? En quoi cette spin-off consistera-t-elle ?

Un membre de l'équipe de Gembloux annonçait chercher des fonds privés pour financer l'homologation des produits. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, tout comme vous, je ne peux que me réjouir du développement de telles initiatives. Les recherches sur les alternatives aux pesticides chimiques de synthèse s'inscrivent tout à fait dans la vision de la DPR qui prévoit d'orienter « les moyens dévolus à la recherche et à l'encadrement vers le développement d'alternatives durables, efficaces et viables économiquement, comme les biopesticides ».

La découverte faite par l'équipe de chercheurs de Gembloux ouvre de nouvelles perspectives pour la gestion des mauvaises herbes. Dans le même temps, d'autres recherches sont également en cours permettant d'espérer l'émergence de nouvelles méthodes de protection des arbres contre les insectes ravageurs.

La Wallonie soutient pleinement ce type de recherche, au travers d'actions que mon collègue le ministre Borsus en charge notamment de la recherche et de l'innovation pourrait mieux vous détailler.

Pour le projet « Apeo », un premier montant de 400 000 euros a été dégagé par la Wallonie via un programme First Spin Off. Le soutien sera poursuivi, au travers d'une subvention d'un projet de Recherche industrielle pour un montant de 700 000 euros, complété par une avance récupérable à titre de Développement Expérimental à concurrence de 1,7 million d'euros.

Bien que les produits soient d'origine naturelle - des extraits de plantes dans ce cas-ci -, ils ne sont pas pour autant sans risque, comme vous l'avez indiqué, et doivent être évalués au même titre que les autres produits d'origine synthétique. Le processus d'homologation est long. La substance active, dans ce cas-ci, les trois huiles essentielles, doit, tout d'abord, être autorisée au niveau européen. Ensuite, les produits commerciaux contenant la substance active doivent être agréés par l'État membre. Chez nous, par L'État fédéral.

Des données d'efficacité, de phytotoxicité, de résidus doivent être soumises et analysées par les experts. Les substances et produits ne sont approuvés et mis sur le marché que si les rapports d'évaluation montrent qu'ils

présentent un risque limité pour l'homme et l'environnement.

La préparation des dossiers d'homologation de trois produits bioherbicides a débuté au cours de l'année 2020 et se poursuivra jusqu'en 2024, en fonction des résultats des essais en cours et de la stratégie régulatoire définie pour chacun des trois produits.

Les premières ventes sont attendues par les porteurs du projet à l'horizon 2025.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Il est très réjouissant d'entendre les précisions fournies par la ministre. Le projet avance bien. C'est du « made in Wallonia ». C'est de la matière grise wallonne qui est à l'origine de cette découverte. Espérons que la finalisation puisse être menée à bien, puisque je le disais dans ma question, il y a encore quelques précautions à prendre en termes d'impact éventuel sur l'homme et sur les animaux et puis, vous l'avez dit, Madame la Ministre, un long processus d'homologation. Je me réjouis en tous cas, d'abord que des solutions, des alternatives, émergent, d'autant plus qu'elles sont soutenues par la Wallonie. Bravo, en tout cas, à la Région, pour le soutien qu'elle apporte à nos chercheurs dans le but de trouver et de commercialiser des alternatives.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE CADASTRE DES SOLS POLLUÉS QUI NE CORRESPONDRAIT PAS À LA RÉALITÉ »

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA MISE À JOUR DE LA BANQUE DE DONNÉES DES SOLS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Dodrimont, sur « le cadastre des sols pollués qui ne correspondrait pas à la réalité » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « la mise à jour de la banque de données des sols ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Madame la Ministre, j'apprends que, de plus en plus souvent, le cadastre wallon des sols pollués ne correspondrait pas à la réalité des situations rencontrées sur le terrain. Ce qui est pointé du doigt, c'est cette fameuse bande de données de l'état des sols, banque qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2019.

Plus précisément, le code couleur attribué aux parcelles cadastrales suivant l'état de pollution des sols, soit la couleur pêche, pour les entreprises concernées, cela implique la réalisation d'une étude de sol pour éventuellement prouver la non-pollution. Cette étude entraîne un coût non négligeable. On cite des chiffres pouvant atteindre 10 000 euros. Quand tout indépendant compte ses deniers pour survivre, cela fait évidemment mal, surtout dans la situation que l'on connaît aujourd'hui.

J'aimerais savoir, Madame la Ministre, si vous avez des retours de ce constat qui a été établi par bon nombre d'entreprises concernées. Avez-vous, par rapport à ce constat, un retour sur les chiffres d'entreprises concernées par cette problématique ? Une adaptation des règles existantes pourrait-elle éventuellement être envisagée ? La BDES pourrait-elle adopter un code de couleur nuancé et ainsi tenir compte de la précadastration, qui est évidemment une évidence pour bon nombre de situations ?

M. le Président. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Madame la Ministre, la banque de données de l'état des sols est un outil important en matière d'environnement. Elle a l'objectif de recenser les zones polluées ou non en Wallonie et pourra servir en définitive aux entreprises qui souhaitent vendre ou acheter un terrain, l'état de sol concerné. Cela, c'est la théorie.

En pratique, cette banque de données peu précise ni actualisée fausse la donne pour beaucoup de communes et de propriétaires privés. En effet, plutôt que de mener une analyse fine des sols réellement pollués, la BDES se fonde sur le recensement des permis d'environnement demandés et obtenus, même si parfois ils n'ont pas été utilisés.

En effet, selon un expert immobilier qui s'exprimait sur le sujet dans *La Libre* le 28 août dernier, les PME wallonnes ont 65 % de probabilité de voir leur parcelle colorée en pêche, une catégorie fourre-tout où l'on retrouve des terrains pour lesquels des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir, car soit le sol est ou a été pollué, soit il accueille ou a accueilli une activité potentiellement polluante, soit il a fait l'objet d'une investigation ou d'une gestion de pollution.

Parfois, des propriétaires se retrouvent avec une parcelle colorée en pêche à cause des activités de la ou des PME occupant la parcelle avant eux et l'apprennent au moment de la revente. L'effet pervers, rajoute l'expert, c'est que la parcelle colorée en pêche sera

abusivement considérée comme polluée ou suspectée de l'être. Pour sortir de là, on ne va pas son bien déprécié sans raison réelle, il faudra s'armer d'un avocat et d'une étude de sol pour prouver le contraire à l'administration wallonne, avec les coûts que cela engendre.

Autre aberration, cette couleur touche parfois l'entièreté d'un parc artisanal si le morcellement de la parcelle a lieu en parallèle ou après les démarches de demande de permis d'environnement. Vous imaginez l'impact négatif de cette banque de données à l'aspect sur la vente de terrain dans des parcs artisanaux communaux.

Pouvez-vous me dire si des améliorations de cette banque de données sont prévues prochainement ? Serait-il possible d'envisager une rectification des données plus simple sur simple déclaration des pouvoirs locaux en cas de permis non exécuté ou d'une délivrance de permis sur une parcelle avant division ?

À défaut d'une vérification de l'état des sols directement sur le terrain, serait-il possible d'adopter un code couleur plus nuancé et tenir compte de l'état plus récent de ce cadastre ?

Je parle par expérience, Madame la Ministre. J'ai un parc artisanal dans ma commune où l'on a eu, sur une parcelle, une demande de permis d'environnement qui date d'il y a plus de cinq ans, qui n'a jamais été exécuté et cette parcelle est en pêche. Nous devons la revendre à l'heure actuelle et nous n'arrivons pas à le faire. Il faut savoir que le coût qui est demandé aux futurs acquéreurs est important. Il faut savoir aussi que, à partir du moment où cette parcelle est en pêche, les banques ne souhaitent pas suivre les gens qui décident d'investir.

J'ai déjà écrit à la DGO afin d'expliquer le cas. Je pense qu'il y a un blocage. Il y a urgence de pouvoir solutionner ce dossier. Il a des effets pervers sur l'ensemble de la Région wallonne. Je suis vraiment tout ouïe, afin de voir comment on peut trouver des solutions en collaboration avec vous afin que ce dossier puisse aboutir.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame et Monsieur les Députés, les problèmes que vous énoncez ne sont pas récents et ne me sont pas inconnus. Ils sont principalement liés au manque de visibilité et aux difficultés d'interprétation des informations contenues dans la banque de données de l'état du sol, la BDES.

Dès le mois de mars, mon cabinet a convoqué des réunions du comité de gestion de la BDES, comité qui ne s'était jamais réuni sous la précédente législature, pour faire le diagnostic de la situation et définir les éléments d'amélioration.

Mon cabinet a aussi rencontré l'expert immobilier qui s'était exprimé dans les médias, afin de vérifier s'il avait identifié des problèmes méconnus, ce qui n'était pas le cas.

La BDES regroupe des informations administratives sur l'état des sols.

Actuellement, la BDES comprend environ 40 000 parcelles de couleur pêche dont plus de la moitié sont concernées par un permis d'environnement intégrant au moins une activité considérée comme étant à risque pour le sol. Ces parcelles sont en effet très souvent situées dans des zones dans lesquelles opèrent les entreprises.

Cette couleur pêche n'indique donc pas une pollution du sol, mais un niveau de connaissance élevé de l'état du sol de la parcelle.

Cette information, je vous rejoins, est trop souvent mal interprétée, car spontanément, cette couleur pêche donne l'impression à l'utilisateur qu'un assainissement du sol est nécessaire. Ce qui dans les faits est rarement le cas. D'ailleurs, même si le sol est dépollué, la couleur de la parcelle restera pêche, puisque le niveau de connaissance de l'état du sol de la parcelle aura augmenté. Il faut clarifier cela.

Dans certains cas, lorsque le risque de pollution est important, les entreprises devront faire réaliser une étude de sol par des experts agréés.

Actuellement, mon administration a reçu assez peu de critiques émanant des entreprises wallonnes, probablement parce que l'analyse des implications de la couleur pêche affichée sur une parcelle est prise en charge dans un contexte professionnel lors de la demande de permis.

Cette analyse préalable détaillée permet souvent de lever les doutes liés à la couleur pêche.

Il est exact que le permis d'environnement est délivré pour un périmètre défini sur la ou les parcelle(s) au moment de l'octroi de la demande. En cas de division, toutes les parcelles filles seront coloriées de la même façon que le périmètre initial. Ce principe entraîne des inconvénients certains. Mon administration planche sur des solutions techniques à mettre en œuvre pour résoudre ce problème.

Par ailleurs, elle a aussi programmé des adaptations prochaines, en vue d'améliorer la présentation de la BDES et rendre son contenu plus accessible et plus compréhensible.

La possibilité de rectifier les données de la BDES, via une demande des autorités locales en cas de permis

non exécuté ou pour une parcelle précadastrée n'a pas été prévue, et nécessiterait une révision du décret Sols.

Ma priorité est de procéder d'abord à toutes les améliorations et toutes les adaptations pouvant se faire sans revoir le cadre juridique, pour justement régler le plus rapidement possibles les soucis que vous avez évoqués.

À la suite des dernières réunions avec mon cabinet, j'attends de l'administration un planning des évolutions envisageables à très court terme, c'est-à-dire avant la fin de l'année, à moyen terme et à plus long terme, par exemple la révision de certains aspects du décret si cela s'avérait nécessaire.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - C'est vrai qu'il y a peut-être peu de plaintes qui vous parviennent aujourd'hui. Il faut quand même admettre qu'on n'a pas encore beaucoup de recul, puisque l'entrée en vigueur est le 1er janvier 2019. Néanmoins, sur le terrain, comme Mme Cassart l'a expliqué tout à l'heure, nombre de cas nous sont communiqués. Je pense que parfois dans l'ensemble des éléments d'un permis, on y intègre en effet cette partie-là. Mais je peux vous dire aussi que beaucoup d'entreprises hésitent à investir ou n'obtiennent pas, comme Mme Cassart l'a dit également, les financements nécessaires pour pouvoir procéder en l'investissement.

Donc, je pense vraiment que ce que vous nous dites est intéressant par rapport à toutes ces possibilités d'améliorer la situation sans revoir le décret Sols. Je crains qu'à un moment donné, il faudra s'y atteler, parce que ce que j'ai pu constater, et je n'ai pas le temps de pouvoir détailler cela ici, mais ce que j'ai pu personnellement constaté sur le terrain démontre assurément qu'il y a une adéquation entre la législation et la réalité de terrain. Donc j'espère qu'on va pouvoir progresser dans les prochaines semaines, comme vous l'évoquez, et que s'il le faut, nous pourrons entreprendre la révision du texte dans sa globalité.

M. le Président. - La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie la ministre, parce que dans votre réponse, on a vraiment eu l'ensemble des réponses aux questions posées. Vous me dites bien, Madame la Ministre, que le dossier n'est pas récent et n'est pas inconnu, mais je me dis : « oui, mais ça ne me rassure pas ». Parce qu'à un moment donné, s'il n'y a pas eu de réunion de ce comité depuis la mise en place est seulement depuis le mois de mars par votre cabinet, ça me parait peu correct.

Alors, la volonté d'améliorer la situation, je vous rejoins, elle est aussi mienne. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas la possibilité là maintenant de revoir l'ensemble du décret Sols. On pourrait peut-être travailler sur des propositions de décret, pour trouver des solutions bien ponctuelles à un problème bien spécifique.

Sinon, je compte sur vous pour pouvoir plancher sur ce dossier. Malgré tout, nous sommes en période covid et nous avons pas mal de PME qui sont dans une situation difficile, donc pouvoir aider les PME qui veulent encore investir et non pas les freiner par ce biais de problème administratif me semblerait un très bon signal.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA LUTTE CONTRE LES VAGUES DE SÉCHERESSE ET DE CHALEUR »

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA VÉGÉTALISATION DES ZONES URBANISÉES »

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ANNONCE D'UN PLAN SÉCHERESSE POUR LA WALLONIE »

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE PLAN WALLON DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE »

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE PLAN SÉCHERESSE INTÉGRAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Cassart-Mailleux, sur « la lutte contre les vagues de sécheresse et de chaleur » ;
- M. Tzanetatos, sur « la végétalisation des zones urbanisées » ;
- M. Matagne, sur « l'annonce d'un plan Sécheresse pour la Wallonie » ;
- M. Dupont, sur « le Plan wallon de lutte contre la sécheresse » ;
- Mme Pécriaux, sur « le plan Sécheresse intégral ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Madame la Ministre, exceptionnelle il y a encore quelques années, la sécheresse devient petit à petit une normalité. Accompagnée d'une vague caniculaire, c'est tout un modèle qui souffre et qui doit s'adapter. Face à ces conditions, nous ne sommes malheureusement pas tous égaux. En effet, un différentiel de température, parfois important est constaté en fonction de l'environnement qui nous entoure.

Pour pallier cette problématique, vous avez annoncé vouloir revégétaliser le territoire en lançant un appel à projets pour les villes et communes. L'objectif est de permettre à tout un chacun d'avoir accès à un espace vert de qualité et de garantir un droit à la fraîcheur.

Concrètement, qu'en sera-t-il précisément et quand sera-t-il lancé ?

De plus, vous avez récemment annoncé travailler sur un plan Sécheresse « intégral » dont l'objectif prioritaire est que la consommation d'eau potable soit bien réservée à la consommation courante.

Concrètement, quelles sont les diverses mesures sur la table et quel est le calendrier de ce plan Sécheresse ? Quand aurons-nous le plaisir d'en prendre connaissance ?

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Madame la Ministre, dans le même ordre, mais plus spécifiquement sur la végétalisation, je souhaitais vous interpeller pour avoir un peu plus de précisions sur ce grand plan de végétalisation qui est annoncé. On le sait, ces espaces verts sont importants pour la santé, pour les pollutions sonores, de l'air, pour le maintien et le développement de la biodiversité, pour la gestion des eaux de pluie, l'amélioration du cadre de vie des citoyens, l'amélioration même psychique des citoyens.

Les canicules que nous avons connues et que nous connaissons encore de manière tout à fait exceptionnelle nous amènent à repenser, et vous en avez fait écho par voie de presse, à revégétaliser notamment les centres-villes.

Je viens d'une grande commune. D'après les différentes interventions, tant de vous que du ministre Henry, on semblait comprendre que ce plan de végétalisation s'adresserait plutôt aux petites communes, celles qui ne bénéficient pas d'un grand soutien ou de mesures d'appel d'aide au fonds FEDER, alors que je dois vraiment faire part de cette expérience dans les grandes villes. Ce sont ces grandes villes qui sont le plus urbanisées, où il y a du macadam à tout-va et où cette végétalisation fait défaut.

J'aurais souhaité savoir comment vous envisagiez de mettre en place cet appel à projets à l'égard du public, les communes, mais est-ce également à l'égard du privé ? Dans les grandes villes surtout, l'initiative citoyenne peut être intéressante et devrait donc pouvoir bénéficier d'une participation à cet appel à projets, parce que des citoyens sont les premiers concernés par leur habitat, par leur cadre de vie, alors que quand on est à la tête d'une grande ville et de sa gestion comme l'est la ville de Charleroi ou la ville de Liège, par exemple, on pourrait perdre de vue l'essentiel de certains quartiers. Ces grandes villes ne sont finalement que des fusions d'anciennes communes qui aujourd'hui font de ces grandes villes comme Charleroi et Liège des métropoles.

J'aurais souhaité en savoir plus sur les spécificités de cet appel à projets.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, chaleur et sécheresse caractérisent 2020. Nous sommes plusieurs collègues à vous avoir interpellée et vous n'avez jamais caché votre intérêt pour cette matière. C'est pour cela qu'aujourd'hui on revient encore sur la table au nombre de six personnes.

Vous avez annoncé aussi dans la presse l'arrivée d'un plan Sécheresse. Dans une interview, on peut lire que vous voulez des villes plus vertes. C'est une bonne chose, mon collègue Nicolas Tzanetatos vient d'en parler.

Vous êtes restée jusqu'ici, mais ce n'est pas une critique, relativement évasive sur ce plan. Il n'y a pas encore de budget précis, ce sera plusieurs millions d'euros annuels pendant plusieurs années, mais on ne sait pas combien.

Madame la Ministre, j'aimerais que vous puissiez préciser les grands axes de ce plan, peut-être établir déjà des propositions concrètes, et aussi et surtout des moyens budgétaires qui vont permettre la réalisation de ces propositions.

Par ailleurs, j'aimerais savoir si ce plan est concerté avec vos collègues, et en particulier M. Borsus, qui a notamment la matière de l'agriculture.

Enfin, lors des précédentes interpellations, il a été suggéré que le résultat du monitoring de la sécheresse du Centre régional de crise soit présenté au Parlement. J'aimerais savoir si vous êtes d'accord avec cette proposition d'inclure le Parlement dans votre réflexion dans l'élaboration de ce plan Sécheresse pour la Wallonie.

Je vous remercie d'avance, Madame la Ministre, pour vos précisions.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). - Monsieur le Président, je pense que nous allons faire un bon tour du plan Sécheresse aujourd'hui.

Madame la Ministre, lors d'une interview du 25 août, vous avez déclaré : « Il faut faire en sorte que l'eau potable soit réservée à la consommation courante ». Cependant, plus loin dans cette interview, il est clair que vous ne ciblez pas les industries, grandes consommatrices d'eau, mais les gens et leurs pratiques à domicile.

Comme dans le cadre du réchauffement climatique, vous faites appel à une consommation raisonnée pour les gens et vous en oubliez un acteur central : le secteur industriel.

Il s'agit pourtant d'un des plus grands consommateurs d'eau : 222 millions de mètres cubes en 2013 rien que pour les industries extractives et manufacturières implantées en Wallonie. Je ne parle même pas de la production d'énergie qui consomme sept fois plus de quantité pour le refroidissement des centrales.

Du côté des ménages, ce sont 157 millions de mètres cubes pour la même année. Ce chiffre montre clairement où se trouve la priorité pour une politique de gestion raisonnée de l'eau.

Au PTB, nous sommes convaincus qu'un Plan wallon de lutte contre la sécheresse conséquent doit intégrer la dimension industrielle.

Ainsi, le plan que vous préparez inclut-il ces axes suivants ?

- d'imposer aux grandes industries consommatrices l'élaboration et l'application d'un plan d'économie et de réutilisation maximale de l'eau ;
- de donner l'accès aux réserves d'eau souterraine en priorité aux entreprises publiques pour la production d'eau potable et ensuite, en fonction de l'état des réserves, aux entreprises privées ;
- de contrôler et de taxer strictement le captage d'eau par l'industrie et d'abolir le tarif progressif de l'eau des distributeurs pour les gros consommateurs.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, vous l'avez rappelé récemment, votre objectif est de réserver l'eau potable à la consommation. L'eau est une denrée essentielle pour la vie humaine, mais aussi une richesse et un atout majeur de notre Région. Elle est un bien commun et doit le rester.

Mon groupe vous a d'ailleurs déjà interpellée à de nombreuses reprises, que ce soit sur le niveau des eaux en tant que tel ou sur les dossiers liés à l'eau comme la précarité hydrique.

Toutefois, la situation liée aux sécheresses que nous connaissons depuis plusieurs années et qui semblent devenir la norme chaque été rendait nécessaire la mise sur pied d'un plan. En effet, tant les zones rurales qu'urbaines ainsi que leurs habitants souffrent de ces périodes de fortes chaleurs.

Vous avez annoncé la mise sur pied d'un plan intégral Sécheresse, plan pensé globalement, censé atténuer les changements climatiques et à préparer notre territoire à s'adapter à la situation.

Vous avez également évoqué la volonté de végétaliser nos villes afin que tout citoyen puisse avoir accès à des espaces verts de qualité et de la fraîcheur, avec le lancement de différents appels à projets pour faire en sorte de verduriser nos villes et nos villages, et les soutenir en ce sens.

Pouvez-vous nous expliquer les grandes lignes directrices de ce plan Sécheresse intégral ?

L'été est presque fini. Même si nous vivons encore une magnifique semaine, nous serons quand même vite à l'été prochain. Ce plan sera-t-il déjà d'application dans un an ? Les mois passent vite.

La *task force* Haies déjà en place a-t-elle également pour objectif de revégétaliser le territoire dans un but d'atténuer cette sécheresse dont nous parlons tant dans cette commission ?

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Monsieur le Président, je voudrais simplement excuser mon collègue, M. Florent, qui est retenu précisément pour un débat sur la sécheresse chez M. Borsus.

M. le Président. - Nous en prenons acte.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Merci, Mesdames et Messieurs les Députés, pour votre intérêt marqué pour cette question essentielle. Je me réjouis en tout cas de votre enthousiasme à travailler sur ce sujet.

Le projet de végétalisation du territoire porté par le Ministre Henry et moi-même met l'accent sur l'adaptation de nos territoires aux changements climatiques.

Concrètement, un groupe de travail sera chargé dès cet automne de préparer différents appels à projets et d'accompagner la réalisation de ceux qui seront retenus.

Ce groupe de travail réunira des représentants de différents acteurs publics et privés sous la houlette du SPW ARNE et de l'AWAC, l'Agence wallonne de l'air et du climat.

L'objectif est de permettre les premières réalisations au printemps 2021. L'affectation des moyens sera prioritairement orientée dans les zones urbanisées les plus démunies en espaces verts et au bénéfice du plus grand nombre.

Les projets innovants et transversaux qui mettent en valeur d'autres enjeux comme l'alimentation durable, la mobilité douce ou l'éducation seront également privilégiés.

Les projets s'appuyant sur les attentes locales présentant les meilleurs rapports coût/bénéfice seront prioritaires.

Concernant la nouvelle réalité de la sécheresse, je tiens à d'abord rappeler que la gestion des crises par le Centre régional de crise est efficace et restera sans doute indispensable dans les prochaines années.

La mise en place de mesures plus structurelles visant à réduire et atténuer les situations de sécheresse à l'avenir est par contre ma priorité et, plutôt que d'un plan, je préfère à ce stade de la réflexion parler d'une stratégie intégrée, vu la dépendance entre les eaux de surface et souterraines, et concertée vu la multiplicité des acteurs.

Cela dit, la mise au point d'un programme d'actions prioritaires concertées ne partira pas de rien.

D'une part, l'administration en l'occurrence le SPW ARNE, met déjà en œuvre depuis deux ans un dispositif interne reprenant une série de mesures de gestion des ressources en eau et de contrôle des prélèvements, relevant de ses compétences propres, qui nécessite des études techniques et juridiques. Il sera complété par une série de mesures et actions déjà existantes ou à développer relevant d'autres entités du SPW ainsi que de partenaires extérieurs.

Je veux notamment parler de la mise à jour du Schéma régional des ressources en eau dans sa version 2.0 qui intègre bien évidemment la problématique du changement climatique et des sécheresses.

D'autres dispositions seront envisagées comme la recharge des nappes en fonction de la disponibilité de l'eau, essentiellement en hiver ou l'accroissement de la valorisation les eaux d'exhaure.

La création de nouvelles zones tampons sur les cours d'eau et d'espaces naturels favorisant la retenue d'eau ainsi que la réutilisation de l'eau ou l'infiltration dans les nappes devra également être envisagée.

L'ensemble de ces mesures doit être complété par une meilleure gestion de la demande en eau, adapté à la ressource et sa fragilité. Priorité sera accordée à la distribution publique et aux besoins industriels et agricoles en eau, avec néanmoins une analyse critique par rapport à ceux-ci, Monsieur le Député, ces besoins seront recensés par sous-bassins hydrographiques et leur évolution prévisible sera analysée.

En résumé la stratégie sécheresse consistera à activer, de manière coordonnée et intégrée, une multitude de travaux dont certains sont déjà en cours et elle sera développée sur trois axes principaux :

- tout d'abord l'écorésilience hydrique territoriale ;

- la mobilisation de la ressource vers les zones de stress ;

- la gestion de la demande en eau.

Une *task-force* réunissant notamment l'administration, les opérateurs régionaux de l'eau et mon cabinet permettra de donner les impulsions nécessaires.

En termes de calendrier, je compte dévoiler l'ensemble des mesures opérationnelles prioritaires, leur phasage dans le temps et les moyens alloués à l'adaptation durable à la sécheresse avant l'été prochain.

M. le Président. - Merci, Madame la Ministre, pour tous ces éléments de réponse.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour le caractère assez complet de sa réponse.

C'est vrai que c'est un dossier de grande envergure et qui nous préoccupe tous et vous avez plus ou moins dressé le planning et nous nous réjouissons que ce planning soit évidemment respecté et que l'on puisse mettre en œuvre cela rapidement.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Je n'ai pas eu beaucoup de détails sur l'idée qui se cachait derrière ce grand plan de végétalisation. J'ai simplement entendu qu'il y avait un groupe d'experts, un groupe de travail qui allait être mis en place pour décerner les différentes priorités par rapport aux appels à projets.

J'attire simplement votre attention sur le fait que si l'objectif est de mettre tout cela en place au printemps 2021, c'est quasiment demain et donc la mise en place d'un groupe de travail plus une délibération digne de ce nom, plus la communication à l'égard à la fois des communes, mais à l'égard également des particuliers, des citoyens, pour pouvoir participer à ce plan d'envergure, cela risque d'être un peu court. Toutefois, soyons positifs. J'espère que ce sera mis en place avec une communication adéquate dans les prochains jours.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse très complète.

Je partage les inquiétudes de mon collègue, Nicolas Tzanetatos, quant aux délais que vous vous imposez et j'espère que vous parviendrez à les respecter. On sait aussi que parfois ce genre d'initiatives prennent du temps. Je vous encourage à y consacrer beaucoup d'énergie, en espérant que vous puissiez respecter ces délais très serrés que vous vous imposez.

M. le Président. - La parole est M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Merci, Madame la Ministre, d'avoir répondu à ma question sur la gestion des ressources en eau, en priorisant le public notamment. J'attends de voir exactement comment vous allez développer cela, mais je me doute bien que ce n'est pas quelque chose que l'on fait comme cela. Je suivrai donc cela avec attention.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse qui va dans le bon sens puisque, selon un rapport très récent de l'Agence européenne de l'environnement, 13 % des morts sont liées à la pollution. Il indique également que, pour améliorer la santé et l'environnement en Europe, il faut plébisciter les espaces verts, ces espaces qui rafraîchissent les villes pendant la canicule et qui seront malheureusement de plus en plus présentes dans l'avenir. Je suis donc très heureuse de votre volonté de développer cette végétalisation dans nos villes et je resterai attentive au sujet.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES DÉPÔTS SAUVAGES DE PNEUS À QUIÉVRAIN »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les dépôts sauvages de pneus à Quiévrain ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). - Madame la Ministre, un entrepreneur belge aurait abandonné des dizaines et des dizaines de pneus au bord de l'Aunelle, du côté français. Les auteurs du dépôt auraient été identifiés grâce à l'exploitation du système de vidéoprotection, mais également via leurs plaques d'immatriculation belges. Une enquête est en cours côtés belge et français, selon le chef de corps de la zone des Hauts-Pays.

Quelles sont les difficultés répertoriées par les agents concernant les dépôts sauvages ? Y a-t-il lieu de renforcer les effectifs ?

Est-il prévu de renforcer la perception et le recouvrement des amendes lié aux dépôts sauvages ?

Quelle sera votre stratégie afin d'endiguer les dépôts sauvages en Wallonie qui sont malheureusement de plus en plus nombreux ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, la principale difficulté en matière de déchets sauvages et de dépôts clandestins est d'identifier l'auteur de l'infraction lorsqu'elle n'est pas constatée de manière flagrante. Dans ce cas, l'identification de l'auteur nécessite une enquête dont les résultats sont incertains. Ces enquêtes peuvent être facilitées par des renseignements fournis par des témoins, ce qui reste rare, ou par des outils de surveillance audiovisuels.

Les dépôts sauvages et clandestins constituent des infractions très localisées qui, dès lors, doivent être gérées prioritairement au niveau communal. C'est pourquoi le Code de l'environnement a instauré la possibilité de désigner des agents constatateurs communaux.

Mon intention est de soutenir davantage les pouvoirs locaux qui souhaitent former, engager ou maintenir des agents constatateurs et de renforcer la collaboration entre les services régionaux et les agents constatateurs communaux.

Le Département de la police et des contrôles du SPW ARNE, le DPC, travaille en ce sens afin de mettre en place des outils facilitant la poursuite des infractions, des procédures et des modèles de documents ainsi que des formations ciblées pour les agents communaux.

Dans le cas que vous évoquez, le DPC de Mons n'a pas reçu de plainte ni de demande d'autres services de

police ou autres, ce qui démontre aussi la nécessité d'accroître la coordination entre les acteurs.

Pour soutenir les communes à réduire les incivilités environnementales, plusieurs appels à projets sont en cours, notamment pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre un plan local de propreté et pour acquérir des de moyens de surveillance, dont des caméras. Les acquisitions des communes pourront être financées à hauteur de 75 % et même de 80 % en cas de collaboration entre communes avec un plafond de 25 000 euros par projet.

Toutes les informations et le détail de ces appels sont accessibles sur le site www.walloniepluspropre.be/commune, que je vous invite bien sûr à aller consulter.

M. le Président. - La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). - Merci, Madame la Ministre. Je suis heureuse d'entendre une ministre Ecolo dire qu'il faut favoriser les caméras pour détecter ces dépôts clandestins parce qu'il est vrai que c'est un outil très important pour venir en soutien aux différents intervenants sur le terrain. L'importance est aussi d'accroître la coordination. Pendant le confinement, malheureusement, avec la fermeture de certains parcs à conteneurs dans notre Région, il y a eu davantage de dépôts clandestins.

C'est vrai que nous sommes un peu désarmés au niveau communal pour aller à la chasse de ces dépôts. Parce que malgré la présence d'agents constatateurs, généralement, quand on trouve un dépôt, on trouve rarement une adresse. C'est vraiment compliqué à gérer, alors que cela ternit l'image globale de notre région, de notre Wallonie.

J'attends vos propositions par rapport à cet accroissement de coordination entre les différents intervenants. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. LENZINI À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ÉLIMINATION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS LIÉS AUX COUCHES-CULOTTES POUR ENFANTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lenzini à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'élimination et le traitement des déchets liés aux couches-culottes pour enfants ».

La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

M. Lenzini (PS). - Madame la Ministre, l'intitulé de ma question, c'est l'élimination et le traitement des déchets liés aux couches-culottes pour enfants.

C'est pratiquement une question d'actualité, parce que j'ai vu ce matin dans presse, en particulier dans Sudpresse, qu'un article y faisait référence.

Madame la ministre, actuellement, les couches-culottes pour enfants, contrairement à celles destinées aux adultes, peuvent être éliminées dans la fraction biodégradable lors de la collecte de déchets.

Il semblerait que, récemment, de nombreux pays européens réorientent ces couches-culottes de la fraction biodégradable vers la fraction déchets résiduels. Probablement, vous le direz, suite au changement de matériaux utilisés pour leur fabrication. Qu'en est-il en Wallonie ?

On estime, et vous allez voir que ce n'est pas rien, le poids de ces couches-culottes usagées à une tonne par enfant entre leur naissance et l'âge de deux ans et demi. Donc cela veut dire 400 kilos par an et par enfant.

Pour les jeunes couples, de surcroît dans le contexte économique actuel, cela représente un surcoût non négligeable, le fait de passer de la collecte de ces déchets en biodégradable en résiduel.

Mais également pour les crèches et les gardiennes à domicile, cela représente des surcoûts qui in fine seront probablement reportés vers les parents.

Si ces langes devaient faire partie de la fraction résiduelle, envisagez-vous de mettre en place un système de prime ? Le cas échéant, selon quelles modalités ?

Enfin, on trouve également sur le marché des couches-culottes dites bios qui pourraient toujours être destinées à la fraction biodégradable. Je suppose. Enfin, c'est une question. Est-ce qu'on peut continuer à mettre ces couches bios dans la fraction biodégradable ? Et dès lors, comment les distinguer des autres ? Existe-t-il déjà un code couleur pour ce type particulier de couches-culottes ?

Comment peut-on tout mettre en œuvre pour aider les jeunes ou moins jeunes parents à faire face à cette dépense supplémentaire, en tout cas au niveau de la Région ?

Merci, Madame la Ministre pour les éclaircissements que vous voudrez bien m'apporter.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, la problématique que

vous évoquez a fait l'objet de débats au sein des intercommunales qui avaient pris l'option d'accepter les langes pour enfants au sein de la fraction organique des déchets ménagers, à savoir Idelux, Intradel, le BEP et Tibi.

Les fractions organiques collectées par ces intercommunales sont principalement traitées dans l'unité de biométhanisation d'Idelux à Tenneville. Celle-ci produit du méthane transformé en électricité, de la chaleur utilisée pour chauffer les installations, ainsi qu'un digestat qui est composté et valorisé en agriculture.

Le souhait de retirer les langes des flux de déchets organiques collectés sélectivement résulte d'une augmentation de la teneur en matières plastiques dans les langes, qui a plus que doublé en une dizaine d'années. Ces matières ont ainsi progressivement remplacé la cellulose, une molécule facilement biodégradable et valorisable sur les sols agricoles.

Le compost produit par Idelux respecte les normes de qualité en vigueur, mais il contient de plus en plus de petits morceaux de plastique dont certains sont d'ailleurs visibles à l'œil nu. Outre ce problème visuel lors de l'épandage et un refus croissant des agriculteurs d'utiliser ces composts, ces fragments de plastiques pourraient aussi avoir des incidences sur la santé et la qualité de l'environnement, qui sont pour l'instant méconnues.

Actuellement, le choix d'accepter les langes usagés d'enfants dans la fraction organique des déchets relève de l'autonomie des communes et des intercommunales.

Idelux a déjà décidé de modifier ses consignes en la matière au 1er janvier 2021. À partir de cette date, les langes devront rejoindre le flux de déchets résiduels.

J'ai demandé à mon administration une analyse plus générale de la réglementation afin de vérifier l'innocuité de ce qui est épandu sur les sols agricoles.

Quel que soit leur mode d'évacuation, les langes classiques pour enfant sont un déchet qu'il est possible d'éviter en recourant à des langes lavables. De plus en plus de parents s'y essaient et plusieurs communes soutiennent financièrement la démarche. Le site ecoconso.be reprend la liste ainsi que des conseils utiles pour oser ce changement.

M. le Président. - La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). - Madame la Ministre, j'entends bien votre réponse.

Les langes lavables peuvent être une solution, mais ce n'est pas la panacée. Je ne pense pas que ce soit une solution d'avenir, car c'est très complexe.

Je suis très satisfait de ce que vous m'avez apporté comme éclaircissements. Moi-même, je suis d'accord avec tout ce que vous avez dit : moins on retrouve de plastique sous n'importe quelle forme au niveau de la nature, mieux c'est. On a remplacé la matière première de départ de ces langes biodégradables et tout cela va devenir plus compliqué.

Ma question principale était : que peut faire la Wallonie pour aider ces parents ? Quand on fait la différence de coût sur une année, cela représente quelques dizaines, voire quelques centaines, d'euros. Pour certains, c'est peut-être déjà beaucoup.

Là était l'essentiel de ma question. Vous n'avez pas vraiment répondu, mais ce n'est pas grave. Je reviendrai plus tard sur la suite. Vous allez demander une étude à vos services, et je m'appuierai là-dessus pour voir comment les choses vont évoluer.

Par ailleurs, la question est de savoir si les langes biodégradables peuvent continuer à être recyclés dans la fraction biodégradable et la différenciation visuelle entre l'un et l'autre. Cela m'aurait aussi intéressé d'avoir votre avis là-dessus. Je reviendrai avec une question écrite pour avoir plus de détails à ce sujet. Je n'ai pas vérifié, mais je pense que les langes biodégradables coûtent plus cher que les langes traditionnels. Je vérifierai.

QUESTION ORALE DE M. HARDY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ANALYSE DES EAUX USÉES POUR ANTICIPER LES REBONDS ÉPIDÉMIQUES DE LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'analyse des eaux usées pour anticiper les rebonds épidémiques de la crise sanitaire de la covid-19 ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). - Madame la Ministre, nous nous étions vus dans cette commission avant les vacances pour évoquer le rôle joué par la SPGE et le spin-off de l'Université de Namur, e-Biom, dans l'analyse des eaux usées wallonnes pour déterminer un éventuel rebond de l'épidémie au sein de la population. La SPGE et e-Biom ont eu un rôle précurseur sur notre territoire en ayant développé une technique novatrice et, semble-t-il, fiable.

Durant les vacances, j'ai reçu plusieurs Belga qui évoquaient le fait que des universités flamandes

développaient leur propre technique. Y a-t-il une concertation entre les Régions pour développer, comme nous en avions parlé, une méthode harmonisée sur l'ensemble du territoire belge ?

Par ailleurs, y a-t-il une généralisation de cette méthode sur l'ensemble du pays ? Si ce n'est pas le cas, y a-t-il des raisons particulières au fait que ce ne soit pas encore le cas ?

Quels sont les liens entretenus entre les Régions pour faire évoluer les méthodes d'analyse respectives de chacun, tout en sachant que l'objectif premier est la santé publique et anticiper un éventuel rebond de l'épidémie ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, il est en effet à présent établi qu'une veille épidémiologique basée sur les eaux usées permet d'observer de manière précoce une augmentation des concentrations du virus en lien avec un nouveau pic de l'épidémie ou d'observer l'introduction du virus dans une nouvelle zone géographique. Plusieurs résultats à l'étranger – notamment en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis – confirment cette approche.

Depuis le début du mois de juin, et non de mars, la société e-Biom, spin-off de l'UNamur, est mandatée par la SPGE pour réaliser, plusieurs fois par semaine, cette veille épidémiologique dans huit stations d'épuration traitant les eaux usées des grandes villes wallonnes.

Cette mission est actuellement prévue jusque fin de l'année 2020. Les résultats sont transmis régulièrement à la ministre en charge de la Santé, au ministre-président et à moi-même.

Des discussions sont en cours avec Sciensano qui a été mandaté par le Gouvernement fédéral pour piloter une surveillance du même type sur l'ensemble du territoire national pour une durée de deux ans.

Dans ce cadre, une phase transitoire de l'ordre de 8 semaines devrait débuter dès la semaine prochaine sur 16 et non plus huit stations d'épuration en Wallonie, les deux stations bruxelloises et 24 stations flamandes. L'objectif est de confirmer le protocole à mettre en place au niveau national. Sciensano a en effet souhaité prendre en compte les remarques formulées tant par les universités flamandes que la SPGE et e-Biom.

Actuellement, la principale différence entre le protocole wallon et celui qui a été proposé plus récemment en Flandre porte sur le choix du gène du virus qui est ciblé pour l'analyse.

M. le Président. - La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). - Écoutez, je suis assez rassuré du fait que Sciensano est bien conscient qu'il faut harmoniser, en tout cas avoir une technique de surveillance sur l'ensemble du territoire, et que nous partagions toutes Régions confondues en Belgique cette même priorité qui est la santé publique et l'analyse des eaux usées. Je souligne encore une fois le rôle précurseur qu'a joué la Région wallonne et la SPGE et e-Biom dans ce dossier précis.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA CONSIGNE SUR LES CANETTES ET LES BOUTEILLES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la consigne sur les canettes et les bouteilles ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, le débat sur la consigne semble relancé depuis quelques semaines avec le dépôt d'une pétition, la publication d'une carte blanche en faveur de la mise en place de ce système, ou encore la mort malheureuse de vaches après avoir avalé des canettes. Selon les pétitionnaires, la consigne est la solution au problème des déchets sauvages.

Le système fonctionnerait déjà très bien dans d'autre pays, ou régions. Toutefois, comme vous l'aviez rappelé, la consigne n'est qu'une action possible parmi une multitude d'outils nécessaires dans la lutte contre la malpropreté publique.

De plus, pour que la consigne fonctionne, il faut absolument un accord au niveau des trois Régions. Or, la Flandre a dit non à la consigne et Bruxelles vient d'abandonner le système de la prime de retour.

La Wallonie, quant à elle, est en attente des résultats de l'expérience pilote de prime de retour. La presse relayait néanmoins l'efficacité mitigée des expériences en cours. Actuellement, il n'y a pas encore de données objectives quant à une réelle efficacité du système de la consigne ni de sa plus-value environnementale.

Il semble d'ailleurs que les canettes et bouteilles PET ne soient pas du tout la composante principale des déchets sauvages.

Madame la Ministre, avez-vous reçu les résultats des analyses de la composition des déchets sauvages qui étaient en voie de finalisation fin juin ?

Si oui, ces résultats permettent-ils d'objectiver ou d'entamer une réflexion plus approfondie sur le système de la consigne ?

Quelle suite comptez-vous donner à l'implémentation de ce dispositif ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, la réflexion relative à la mise en œuvre éventuelle d'un système de consigne nécessite de prendre en considération de nombreux paramètres, comme vous l'avez d'ailleurs indiqué : le rapport avantages/inconvénients de ce système par rapport aux performances actuelles et prévisibles du nouveau sac bleu PMC, ou encore l'impact d'un tel système sur la propreté publique.

Comme le prévoit la déclaration de politique régionale, il a été décidé d'intégrer dans cette réflexion, les résultats du projet relatif à une prime de retour sur les canettes abandonnées dans l'espace public, projet qui se terminera fin juin 2021.

L'évaluation définitive du projet sera disponible dès l'entame du second semestre de l'année 2021. Elle sera menée au regard :

• des impacts environnementaux, via le bilan du nombre de canettes abandonnées dans la nature ;

• des impacts sociétaux via le degré de satisfaction des communes, des commerçants et des utilisateurs du système ;

• des impacts économiques, à travers l'estimation du coût total du système de prime de retour par rapport à son efficacité et ses effets potentiels sur le contenu du sac PMC.

Une autre étude menée sur la composition des déchets sauvages permettra aussi d'objectiver les choses et de prioriser les actions. Les résultats définitifs de cette étude sont attendus dans les prochaines semaines. Ils permettront de mettre en évidence la part de chaque fraction de déchets constitutive des déchets sauvages.

Tout comme vous, je suis outrée de voir des déchets sauvages, dont notamment des canettes, le long de nos routes et dans nos champs, avec parfois comme conséquences des blessures ou la mort d'animaux comme cela a été récemment le cas, entrainant une nouvelle médiatisation de cette situation inacceptable.

La prévention ou une éventuelle évolution des mécanismes de reprises ou de retour des canettes ne suffiront pas malheureusement.

Il faut aussi agir sur la répression et ne pas avoir peur de sanctionner les malpropres, pour rester polie – je n'emploierai pas les mots que M. Maroy avait employés il y a quelques semaines –, qui croient que la nature et les champs sont des poubelles.

Des actions sont en préparation avec ce sujet, avec notamment un appel à projet déjà en cours pour soutenir financièrement l'acquisition des moyens de vidéosurveillance par les communes.

La plupart des points noirs sont connus grâce aux inventaires des terrains. J'invite les communes à s'équiper et à renforcer leurs équipes d'agents constatateurs.

Bien sûr, tout cela ne suffit pas. Nous travaillons plus largement à une stratégie de lutte contre ces infractions environnementales. La Région sera là pour soutenir les communes et les autres acteurs afin que les malpropres soient sanctionnés.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci, Madame la Ministre. Je retiendrai un élément : vous parliez de médiatisation, et c'est vrai que, vu l'effervescence grandissante par rapport au sujet, il faut absolument que le message soit clair pour diminuer aussi les polémiques et pour pouvoir avancer. Donc, attendons les études, travaillons concrètement. Je pense que les choses sont bien en cours et que la Région wallonne n'est pas en reste.

M. le Président. - Il est 11 heures 57. Je vous propose la dernière question de cette matinée. Nous reprendrons nos travaux, comme convenu, à 14 heures.

QUESTION ORALE DE M. CLERSY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA POLLUTION DE L'EAU D'HEURE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution de l'Eau d'Heure ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). - Madame la Ministre, au milieu du mois d'août, les habitants de l'entité d'Ham-sur-Heure ont constaté une pollution importante au niveau de l'Eau d'Heure.

D'après les informations parues dans la presse régionale, très rapidement, IGRETEC, les service travaux et environnement de la commune concernée, le Département de la police et des contrôles de la Région wallonne et le Département de la Nature et des Forêts sont intervenus.

La pollution est, semble-t-il, d'origine accidentelle. La presse fait état de la cuve à mazout d'un particulier qui aurait fuité.

Pourriez-vous tout d'abord me préciser les mesures qui ont été prises pour endiguer la pollution, mais aussi me dresser un état des lieux des dégâts provoqués par cet incident ?

Il semble que la cuve à mazout que j'évoquais avait été révisée au mois de mai. Qu'en est-il exactement ? Si cet élément est avéré, cela pose pas mal de questions sur les contrôles effectués.

Dans ce cadre, quelles sont les informations en votre possession sur ce point ? Le cas échéant, quelles mesures ont été entreprises pour vérifier la validité de ces contrôles ?

Enfin, pourriez-vous me préciser si ce type d'incident constitue un fait isolé ? D'autres cas ont-ils été répertoriés ces dernières années en Wallonie ? Le cas échéant, quelles actions ont été prises afin d'endiguer ce phénomène ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, le Département de la police et des contrôles du SPW ARNE est intervenu sur cette pollution suite à un appel au service de garde SOS Environnement Nature.

J'en profite pour rappeler à tous l'existence de ce service, accessible via les numéros 1718 pour les francophones et 1719 pour les germanophones. Ce numéro fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et est accessible pour tous, que vous soyez un citoyen, un service d'urgence ou une entreprise.

En ce qui concerne la pollution qui nous occupe, des mesures ont été prises par le Service régional d'incendie pour établir des barrages absorbants sur l'Eau d'Heure et des investigations ont été menées en collaboration avec la Commune d'Ham-sur-Heure et les services de l'intercommunale IGRETEC pour découvrir la source de la pollution.

Après recherches, il a été constaté que la pollution avait pour origine une citerne de 5 000 litres enterrée ayant effectivement fait récemment l'objet d'un contrôle périodique d'étanchéité conformément aux obligations réglementaires.

Au moment de ce contrôle, en mai 2020, aucun défaut d'étanchéité n'a été observé par le technicien agréé. Comme pour les contrôles techniques automobiles, ce contrôle vise à déterminer la situation d'une installation à un moment précis.

Ces contrôles sont réalisés par des techniciens agréés qui doivent répondre à plusieurs conditions et suivre une formation pour pouvoir disposer de cet agrément.

Au niveau des conséquences de la présente pollution, aucun dégât direct sur le cours d'eau et notamment sur la faune piscicole n'a heureusement été constaté.

Par contre, si la station d'épuration gérée par IGRETEC n'a pas été touchée, les stations de relevages ont dû faire l'objet d'une vidange. Les eaux contaminées ont quant à elles été collectées par une société agréée en matière de déchets dangereux.

Par ailleurs, il a été demandé au propriétaire de faire vider sa citerne le jour même et une procédure de gestion immédiate, dans le cadre du décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, a été entamée pour ce qui concerne la possible pollution des sols à proximité de la citerne.

Est-ce un cas isolé ? La réponse est non. Au moins un cas similaire a été observé par le Département de la police et des contrôles de Charleroi, en mai 2020, à la suite d'une fuite consécutive à un test d'étanchéité conforme ainsi que d'autres cas parfois sur des citernes de plus petite capacité.

Il faut, sur ce point, constater que le parc de citernes à mazout est vieillissant. L'obligation de contrôle périodique n'est actuellement réservée qu'aux citernes de plus de 3 000 litres.

Une nouvelle réglementation concernant la gestion des citernes à mazout de chauffage est en préparation, avec un suivi des citernes de capacité inférieure à 3 000 litres, car ce type d'accident pourrait également se produire avec des citernes de ce type, avec des conséquences environnementales identiques.

Dans le cadre de ces travaux, le SPW ARNE sera attentif à prendre en compte les retours du terrain, notamment concernant l'agrément des contrôleurs.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses.

Je suis évidemment rassuré sur le fait que la pollution a finalement eu un impact limité sur ce cours

d'eau, grâce à l'action conjuguée de la Commune d'Ham-sur-Heure et également des services du SPW concerné.

D'autre part, je pense qu'il y a lieu, en effet – je me félicite que vous preniez le taureau par les cornes sur ce volet –, d'intégrer vraiment cette problématique des cuves à mazout qui, comme vous l'avez dit, sont souvent vieillissantes et qui occasionnent parfois des dégâts sur des cours d'eau, mais aussi parfois plus simplement malheureusement des pollutions des sols. Je pense qu'il y a toute une série d'incidents qui ont eu lieu et qui échappent, qui sont hors des radars. Je crois vraiment que les contrôles plus périodiques s'imposent, en ce compris pour les particuliers.

M. le Président. - Il est 12 heures 2 minutes, je vous propose de suspendre nos travaux et de reprendre ceux-ci à 14 heures.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 12 heures 2 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 14 heures 4 minutes.*

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
(Suite)

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE SECTEUR DU TRAITEMENT DES DÉCHETS ET LES INFRACTIONS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le secteur du traitement des déchets et les infractions ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). - Madame la Ministre, en juillet, un important incendie a duré durant sept jours au sein de l'entreprise CETT, à Rochefort, spécialisée dans la collecte et le tri des déchets de construction.

Les pompiers étaient face à près de 8 000 mètres cubes de combustibles dans un centre de tri de déchets. Patrice Liétard, chef de poste des pompiers de Rochefort explique : « Nous sommes restés 7 jours, 24 heures sur 24. Ça a été un travail de longue haleine. Nos pompiers ont dû porter des masques respiratoires durant de nombreuses heures, en 22 ans de carrière, ce sinistre a l'ampleur la plus grande à laquelle j'ai été confronté ».

Les riverains n'ont pourtant pas reçu d'informations sur l'incendie et sa dangerosité, sur le confinement chez eux ou sur d'autres mesures. Ils estiment d'ailleurs avoir été potentiellement mis en danger.

Plus généralement, le secteur du traitement des déchets subit souvent différentes failles. Je pourrais citer l'incendie chez Renewi à Seraing ou encore la société Omicagroups à Tournai, où vous vous êtes d'ailleurs passé le mois passé, il me semble, là où 35 700 tonnes de déchets étaient entreposées dans un endroit ne pouvant en contenir que 2 400 tonnes. Le bourgmestre fut obligé de prendre une ordonnance pour fermer le site. Depuis, celui-ci produit de l'autocombustion de certains déchets de manière assez régulière, nécessitant d'ailleurs l'intervention des pompiers.

Madame la Ministre, les fumées dégagées par l'incendie de la CETT Monseu ont-elles été analysées ? Que contenaient-elles ?

Est-ce que ça représente un risque pour les riverains et pour l'environnement ?

La dangerosité de cet incendie n'a-t-il pas été minimisé ou les normes ne sont-elles pas trop faibles ?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour éviter ce genre de dérive un peu trop fréquente dans le milieu du traitement des déchets ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, le jour de l'incident survenu dans l'entreprise CETT à Rochefort, ainsi que les jours suivants, la protection civile a procédé à des mesures instantanées des fumées à proximité des foyers, ainsi qu'au niveau du village d'Havrenne.

Elle a conclu qu'il n'y avait pas de toxicité accrue des fumées, du fait notamment du caractère non dangereux des déchets impliqués : papiers, cartons et plastiques dans une moindre mesure.

En conséquence, seules des recommandations de base ont été proposées à la population concernée par les autorités locales, à savoir fermer ses fenêtres, ne pas s'exposer inutilement aux fumées, et cetera.

Bien qu'elles ne soient pas dédiées à la mesure de la qualité de l'air lors de catastrophes, les données issues des trois stations les plus proches du réseau de mesure de la qualité de l'air ont été vérifiées et n'ont rien révélé de particulier.

Sur la base des informations disponibles, des analyses de fumées réalisées par la protection civile et des mesures décidées par les autorités locales et les services d'incendie, rien ne permet de dire que la gestion de cet incendie ait été minimisée.

Même s'il s'agit dans les deux cas d'un incendie dans le secteur des déchets, la situation n'est pas la même que celle de Tournai où l'on a là une situation infractionnelle, avec un stockage de volume de déchets dépassant largement les conditions du permis.

Ce trop grand volume de déchets très particuliers, à savoir notamment des résidus broyés de véhicules hors d'usage, entraîne un phénomène d'autocombustion. Des échauffements, voire des débuts d'incendie dans le cadre des travaux d'évacuation des

déchets à Tournai ne sont pas surprenants, raison pour laquelle la SPAQuE a prévu durant tous les travaux une équipe pour intervenir directement.

À mon sens, on ne peut pas parler de dérive particulière dans le secteur du traitement des déchets, mais il s'agit très certainement d'un secteur à mieux contrôler, raison pour laquelle je souhaite renforcer, comme je l'ai déjà dit, les moyens du département de la police et des contrôles.

Par ailleurs, dans le cas d'incendies, que ce soit dans le secteur des déchets ou dans d'autres secteurs, le suivi de la qualité de l'air doit être mieux assuré. Il est légitime que les habitants s'inquiètent pour leur santé lors d'incendie d'une telle importance. Les actions actuelles ne sont pas toujours optimales pour répondre à cette problématique.

Dans ce cadre, j'ai demandé à l'administration de faire un état des lieux des services mobilisables, et d'élaborer une procédure relative à la gestion de la pollution de l'air potentiellement impactant pour les riverains et pour l'environnement.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Effectivement, c'est vrai que le renforcement du département police et contrôle, on l'a déjà d'ailleurs évoqué pour d'autres problématiques, et d'un seul coup, c'est très silencieux.

Du coup, je me demandais aussi comment cela va être effectif. C'est peut-être une question sur laquelle revenir parce que cela fait déjà plusieurs mois que l'on en discute et je serais curieux de savoir si vous avez des dates là-dessus, mais du coup, je sais que vous ne pouvez pas répondre, donc ce sera pour une prochaine fois.

Effectivement, la meilleure information des riverains, puisqu'en fait, c'est venu des riverains qui se plaignaient de ne pas avoir d'information. On se dit OK, on est dans un centre de traitement des déchets qui se met à avoir de l'autocombustion et ce genre de chose et les riverains s'inquiètent. C'est donc important d'avoir une information correcte et effectivement d'avoir des analyses correctes des pollutions.

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU DÉLESTAGE DE CARBURANT PAR DES AVIONS »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE DÉLESTAGE DE KÉROSÈNE DE L'AVION CARGOLUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- Mme Goffinet, sur « l'impact environnemental du délestage de carburant par des avions » ;
- M. Florent, sur « le délestage de kérosène de l'avion Cargolux ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, le 18 août dernier, un certain nombre d'habitants de la région de Florenville ont été surpris d'observer un Boeing 747 procéder à un délestage de son fioul au-dessus des différentes contrées.

Même si la procédure, qui est encadrée, autorisée en cas notamment de problème technique, semble avoir été strictement respectée, il n'empêche que l'on peut quand même se poser des questions sur son impact sur l'environnement et aussi sur la santé des personnes survolées.

Le SPW est-il systématiquement informé lorsque des avions doivent procéder à des délestages de fioul au-dessus de notre territoire ? Des zones sont-elles prévues à cet effet ?

Un contrôle environnemental est-il réalisé afin d'évaluer les dégâts potentiels ? Des articles évoquent 10 % de retombées sur le sol. Dans le cas évoqué du 18 août, y a-t-il eu un contrôle et, si oui, qu'en est-il ?

Si des dégâts devaient être constatés, des amendes sont-elles prévues ? Si oui, y a-t-il des sanctions appliquées ?

J'aimerais bien avoir la lumière sur ces différents points et je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Madame la Ministre, c'est effectivement un émoi de voir au-dessus de toute une région dans la vallée de la Semois un avion tourner pendant plusieurs heures et procéder à un délestage.

Je ne vais pas rebrosser le contexte que ma collègue a bien présenté.

Les questions portent sur le respect des procédures et sur certaines informations dont les journalistes n'ont pas pu avoir connaissance directement en s'adressant à Cargolux.

Typiquement, l'altitude, parce que l'Organisation de l'aviation civile internationale recommande, dans ce genre de cas, le vidage du carburant en vol au-dessus de 2 000 mètres et dans des zones faiblement urbanisées, comme c'est le cas. À cette hauteur, projeté en fines gouttelettes, le kérosène est supposé s'évaporer à 90 % avec malgré tout 10 % restant de gouttelettes qui sont dispersées le long de la frontière.

Avez-vous de la part de votre administration des retours de terrain quant à d'éventuels impacts environnementaux au sol, sur les cours d'eau ou de l'air ?

À votre connaissance, l'altitude recommandée de minimum 2 000 mètres a-t-elle été respectée lors de la procédure de délestage ?

A-t-on également une information quant à la quantité de kérosène délesté parce que, là également, c'est silence radio au niveau de Cargolux ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame et Monsieur les Députés, le 19 août, le *call center* SOS Environnement Nature a reçu un appel concernant un cas de dégazage d'avion au-dessus de la Semois. Les témoins qui ont observé la scène de délestage du carburant ont pu identifier l'avion comme appartenant à la société Cargolux. Les témoins n'ont a priori pas constaté d'arrivée de carburant au sol et aucune plainte à ce sujet n'a été enregistrée par le DPC.

Le délestage constaté correspond à une obligation imposée par une réglementation internationale. Celle-ci impose, pour des raisons de sécurité, à un avion qui connaît un incident de dégazer ou de délester son carburant en excès en vue de son atterrissage d'urgence. Cette procédure vise à limiter les risques d'incendie voire d'explosion dans ces circonstances d'atterrissage.

La Région wallonne ne gère pas les mesures de sécurité de l'aviation internationale, il revient dès lors aux services en charge de l'aviation de vérifier si cette procédure d'urgence a été bien respectée.

Mes services ne disposent pas d'autres informations que celles que je viens d'évoquer et aucune procédure infractionnelle n'a été initiée ni pour ce cas ni pour d'éventuels autres cas par le passé.

Les services régionaux ne sont actuellement pas systématiquement informés de la survenance de ces événements, ce qui ne permet pas d'assurer une évaluation des éventuelles conséquences environnementales au sol.

Bien que la situation soit exceptionnelle et liée à une procédure d'urgence, je solliciterai le ministre Bellot afin de prévoir une information systématique des régions en cas d'incident de ce type.

Outre une éventuelle évaluation des dommages environnementaux, cela permettra au service SOS Environnement-Nature de pouvoir répondre aux demandes émanant de citoyens.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éclaircissements.

J'entends bien qu'il n'y a pas eu de plainte de riverains, néanmoins je pense que l'administration doit prendre les devants et, comme vous l'avez dit, le premier pas serait de faire une évaluation de cet impact et d'avoir une réflexion sur ces points parce que je pense que ce n'est pas parce que cela n'a jamais été fait que l'on ne doit pas le faire.

Et donc le principe de précaution me semble essentiel dans ce genre de dossier et d'une réflexion au sein de vos départements.

M. le Président. - La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Je comprends tout à fait d'ailleurs que le service le plus adéquat, c'est le service fédéral au niveau de la recherche des circonstances exactes et du respect des procédures.

C'est la raison pour laquelle notre groupe Ecolo a déjà aussi prévu une interpellation à M. Bellot.

Je pense qu'il sera à même de venir avec des réponses détaillées en collaboration, je n'en doute pas, avec les homologues luxembourgeois.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE LANCEMENT DE L'ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT ALIMENTATION »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le lancement de l'Alliance Emploi-Environnement Alimentation ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Ministre, la crise de la covid-19 nous a montré encore davantage l'importance d'une alimentation saine et durable et des circuits courts pour assurer notre souveraineté alimentaire.

Et on l'a vu, quand les temps s'agitent un petit peu, c'est un peu le chacun pour soi et donc la souveraineté et l'autonomie alimentaire sont des éléments, évidemment, qui renforcent notre résilience aux crises.

De plus en plus de citoyens s'intéressent aux produits que les agriculteurs produisent localement, dans le respect de l'environnement, bien sûr, et on peut tous s'en réjouir.

Au début de l'été, dans le cadre d'une décision du Gouvernement wallon, vous avez annoncé le lancement d'une Alliance Emploi-Environnement Alimentation, qui était prévue dans la Déclaration de politique régionale, avec oserais-je dire, un premier budget de 3 millions d'euros sur trois ans pour soutenir une dizaine d'initiatives de relocalisation alimentaire territoriale sélectionnées via un appel à projets.

Dans votre communication, vous indiquez que « Cette Alliance permettra de stimuler la demande de produits locaux et de renforcer l'offre, d'augmenter les normes environnementales, tout en soutenant nos agriculteurs ».

Bien sûr, il s'agit d'une alliance qui, si je comprends bien, s'inscrit dans la continuité du programme antérieur « Manger demain » et du Green Deal « Cantines durables », lancé sous la précédente législature.

Madame la Ministre, comment concrètement va se dérouler cet appel à projets ? Quels sont les critères et quels sont les échéanciers des différentes étapes de la procédure ?

Deuxième question, au-delà de l'appel à projets, est-il prévu d'autres actions dans le cadre de cette alliance ? J'ai dit un premier budget de 3 millions d'euros, je n'oserais croire que l'Alliance Emploi-Environnement - Alimentation se réduise à un budget de 3 millions d'euros, donc j'aimerais vous entendre sur cet aspect-là.

Troisième aspect, c'est un point que vous soulignez, et je l'ai rappelé, une amélioration des normes environnementales liées aux processus alimentaires, tout en soutenant nos agriculteurs. Quelles sont les mesures que vous envisagez derrière cet objectif ?

D'une façon générale, quels seront les axes de cette alliance et quel en sera le budget global ? Et comment cela va-t-il s'imbriquer dans Get up Wallonia parce que là, j'avoue que j'ai toujours un peu de mal à m'y retrouver dans les différents plans et initiatives du Gouvernement.

On a annoncé Get up Wallonia, qui est un plan global de relance, de transition, et cetera, mais ici on est déjà en train d'adopter des mesures. Je ne me plaindrai pas que l'on avance avec des mesures, mais c'est sur l'imbrication entre des logiques qui sont aujourd'hui quasiment reprises à zéro avec un état des lieux et le fait que certaines mesures, certains plans, sont déjà, eux, en train d'être écrits ou passés à l'exécution.

J'aimerais comprendre quelle est l'articulation entre ces différentes logiques.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, j'ai effectivement lancé cet été le début des travaux de l'Alliance Emploi-Environnement pour l'alimentation, en étroite collaboration avec mes collègues, le ministre en charge de l'Agriculture et de l'Économie et la ministre en charge de la Formation, de la Santé et de l'Action sociale.

La première étape de ce projet d'envergure consiste à rassembler autour d'une même table les différents acteurs du système alimentaire wallon, sans qui aucune transition ne sera possible. Le Collège wallon de l'alimentation durable, le CWAD, aura cette fonction et sera installé dès ce mois d'octobre.

Nous avons reçu une septantaine de candidatures d'organisations avec des profils variés, ce qui témoigne de l'intérêt des acteurs pour cet espace de dialogue. Dès qu'il sera installé, ce collège aura pour mission d'orienter les travaux d'élaboration de l'alliance Emploi-Environnement.

Au cours des prochains mois, c'est donc en concertation avec les acteurs représentés au sein du CWAD que nous allons définir un plan opérationnel précis et ciblé, basé sur les acquis du référentiel *Vers un système alimentaire durable en Wallonie*, de la stratégie

« Manger Demain » et sur la nouvelle stratégie européenne « De la ferme à la fourchette ».

Les axes et les objectifs à poursuivre sont donc déjà identifiés, de même qu'une série de leviers d'action. Reste à cibler les priorités, à définir les actions concrètes à mettre en œuvre et à en établir le budget.

Dans ce cadre, les normes environnementales liées aux processus alimentaires sont un levier d'action possible. La décision et la manière de les activer seront évaluées avec les acteurs du système alimentaire.

Par ailleurs, l'appel à projets auquel vous faites référence sera lancé dans les prochains jours avec pour objectif de soutenir l'émergence, le renforcement et l'animation de dynamiques territoriales contribuant de manière durable à la relocalisation du système alimentaire wallon. Il sera accessible tant aux pouvoirs publics qu'aux associations ou aux entreprises s'inscrivant dans un partenariat et dans une approche transversale de l'alimentation durable.

Les porteurs de projet pourront transmettre leur candidature au SPW jusque fin octobre. La sélection des lauréats se fera d'ici la fin de l'année par un jury composé notamment de représentants du CWAD, selon les critères explicitement définis dans l'appel à projets à paraître.

Enfin, l'initiative Get up Wallonia lancée par le Gouvernement est une dynamique participative qui va permettre de collecter et de formuler une série de propositions pour relancer, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, le développement de la Wallonie après la crise du covid-19.

Toutes les propositions qui émaneront dans ce cadre et porteront sur le système agroalimentaire serviront à nourrir les travaux du CWAD et l'élaboration de l'alliance Emploi-Environnement pour l'alimentation.

Je serai attentive à la cohérence entre ces différentes dynamiques tout au long de l'année à venir.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour vos précisions.

Je ne peux que vous encourager à poursuivre dans cette logique. Je constate que cela s'inscrit dans la continuité de ce qui s'était fait précédemment, en l'amplifiant, et je vous en félicite.

La constitution de ce collège me semble être une logique intéressante, car c'est avec les acteurs que l'on doit construire cela. La définition de priorité d'action des budgets va suivre.

Je regrette que vous ne m'ayez pas défini une enveloppe budgétaire possible, mais on aura l'occasion d'en reparler dans les travaux budgétaires qui arriveront sans doute avant la fin de l'année sur le sujet. Les choix et les montants que l'on met derrière les actions, c'est la capacité aussi et cela montre le degré de priorité que l'on accorde à telle ou telle ligne de la Déclaration de politique régionale. À mes yeux, c'est une ligne extrêmement importante si l'on veut construire quelque chose de résilient et de favorable à notre économie agricole et à l'environnement dans les prochaines années. J'espère donc avoir à ce moment-là des réponses plus précises.

Concernant l'appel à projets, j'ai bien entendu qu'il allait être rendu public. Nous aurons donc précisément les critères. Pouvez-vous envoyer aux membres de la commission intéressés quand l'appel à projet sera lancé ? Si vous relayez sur vos réseaux sociaux, on suivra et l'on ne manquera pas de relayer également.

Un élément sur la réponse entre l'articulation avec Get up Wallonia. Vous dites que vous allez mettre toute votre énergie à faire la réconciliation des choses. J'espère que cela ne vous prendra pas trop d'énergie, car dans les logiques, il y a une *task force* orientée sur l'environnement, et cetera. J'ai donc un peu de craintes que, à un moment donné, on se perde en chemin.

J'espère que ce ne sera pas le cas et que cette belle initiative que vous portez pourra prendre toute l'ampleur qu'elle envisage de porter.

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA POLLUTION LUMINEUSE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la pollution lumineuse ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). - Madame la Ministre, l'Allemagne a voté récemment une loi sur la pollution lumineuse qui a notamment deux implications : l'interdiction d'utiliser de puissants projecteurs lumineux extérieurs durant les périodes de migration des oiseaux et la réduction de l'éclairage public, entre autres dans les réserves naturelles.

Conformément à la DPR, des mesures sont prévues en Wallonie, parmi lesquelles :

- la réduction de l'intensité de l'éclairage LED le long des voiries régionales et communales entre

22 heures et 6 heures via le plan eLUMin d'ORES ;
- l'information du public et la sensibilisation des mandataires communaux et des gestionnaires de réseau ;
- la suppression progressive des points lumineux des voiries de zones non habitées ou proches des sites Natura 2000 ;
- le label « Village étoilé » ou « Commune étoilée » valorisant l'attrait touristique d'espaces indemnes de pollution.

Fin juin, vous disiez que votre administration avait pris contact avec les gestionnaires d'éclairage public pour cerner l'étendue de l'éclairage nocturne wallon et dans le but d'inviter les gestionnaires de l'éclairage public communal à se pencher sur les points lumineux inutilement gênants pour la biodiversité pour atténuer leurs impacts environnementaux.

Madame la Ministre, pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « points lumineux inutilement gênants » ? Mis à part la sensibilisation, viserez-vous des éclairages privés à l'avenir ou avez-vous l'intention d'inclure les éclairages privés à l'avenir ?

Comment évaluer cette sensibilisation citoyenne, la sensibilisation qui a été évoquée là ?

L'interdiction totale d'éclairages durant les périodes de migration comme en Allemagne serait-elle envisageable ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à l'atténuation de la pollution lumineuse.

La notion de « points lumineux inutilement gênants » s'entend comme des points lumineux situés le long de voiries communales, à l'écart de zones accidentogènes et qui :
- soit traversent ou jouxtent les sites Natura 2000 et d'autres sites d'intérêt biologique attractifs pour des espèces sensibles à la pollution lumineuse, comme les eaux de surface ;
- soit traversent des zones dépourvues d'habitations et non urbanisables au plan de secteur.

À court terme, il n'est pas prévu de mener des actions concernant spécifiquement les éclairages privés ni d'envisager une interdiction totale d'éclairage durant les périodes de migration.

L'exemplarité des autorités publiques me semble, en effet, un préalable crucial pour convaincre le secteur privé d'assumer sa part dans l'assainissement de la pollution lumineuse.

En la matière, les mesures que vous citez se mettent en place et leur intérêt pourra être mis en avant dans le cadre d'une démarche de sensibilisation citoyenne.

La sensibilité à cet enjeu de la population s'exprimera lors des démarches consultatives accompagnant la prise de décision par les autorités communales à propos de leur éclairage public, notamment au travers des avis émis par les commissions consultatives d'aménagement du territoire et de mobilité.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces précisions.

Venant de la Commune de La Hulpe, je suis étonné de combien le nombre de personnes concernées par ces sujets va crescendo et combien, en quelques années, la sensibilisation est de plus en plus importante.

Je vois jusqu'où vous souhaitez aller, et donc pas aussi loin que les interdictions prévues en Allemagne. Je vous remercie pour toutes ces informations.

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'UTILISATION DE PESTICIDES D'ORIGINE BIOLOGIQUE SUR LES TERRAINS DE SPORT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'utilisation de pesticides d'origine biologique sur les terrains de sport ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). - Madame la Ministre, le 1er juin 2018, est entré en vigueur la disposition interdisant l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les terrains de sport. Ceci fait de la Wallonie la seule région d'Europe où la distinction entre produits phytopharmaceutiques issus de l'industrie chimique et produits biologiques n'est pas faite. Une distinction est, par exemple, faite en Flandre, comme on le sait, ainsi que pour l'agriculture wallonne et, dans ce cas, les produits biologiques peuvent être utilisés.

La Flandre a aussi reçu une agrégation du SPF Santé pour un produit supplémentaire, le Signum.

Ceci accroît la différence de traitement des clubs selon leur Région.

Dès 2014, l'Association francophone belge de golf a contacté le cabinet de votre prédécesseur pour trouver des solutions. Beaucoup plus récemment, en octobre 2019, votre cabinet avait été sollicité par cette association sur la question des alternatives biologiques aux produits pharmaceutiques chimiques, pour demander une révision de l'arrêté telle qu'entamée par votre prédécesseur pour accorder l'utilisation de trois produits qui avaient été envisagés.

On était apparemment très loin dans le processus, mais, à cause d'une difficulté sur un des trois produits, l'ensemble de cet arrêté a été écarté et n'est pas entré en vigueur, et, par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale qu'entend développer cette fédération.

Dans une question écrite de juin dernier, vous avez évoqué un projet d'arrêté et une rencontre de mars 2020 entre votre cabinet et la fédération. Vous avez aussi cité des produits qualifiés de « biopesticides » qui seraient autorisés sur les terrains de golf belges. La Fédération francophone de golf aimerait savoir s'ils peuvent légalement les utiliser dès à présent. Un certain flou semble planer sur le sujet.

Par ailleurs, depuis mars, ils sont sans réponse de votre cabinet. On est évidemment tous bien conscients des difficultés de cette période récente, mais c'est vrai que cela les perturbe.

Les terrains de football et de golf wallons se détériorent, ce qui accentue les difficultés des clubs concernés ayant déjà souffert de cette période du covid. On cite des chiffres importants en termes d'emplois menacés et un nombre important de sportifs sont concernés.

La DPR met l'accent sur la protection de la biodiversité sans contraintes économiques. Où mettre cette ligne ?

La fédération estime avoir perdu près de 10 % de ses membres à cause de la détérioration de ses greens de golf. Dix pour cent, cela a réellement un impact économique. C'est dommageable si ces sportifs décident de partir en France ou en Flandre.

Je ne suis évidemment pas en train de dire qu'il ne faut pas préserver notre environnement, mais, d'après eux, les produits bios ou les alternatives bios ne sont pas nuisibles à notre environnement.

Madame la Ministre, j'en termine par mes questions.

Les clubs peuvent-ils utiliser dès à présent ces biopesticides dont vous avez parlé ?

Où en est le projet d'arrêté mentionné ?

Votre cabinet ou vous-même pourriez prévoir une rencontre avec l'Association francophone belge de golf ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, la réglementation wallonne concernant la gestion des espaces publics et des espaces fréquentés par le public ou les groupes vulnérables ne prévoit pas de distinction entre les produits phytopharmaceutiques de synthèse et les produits phytopharmaceutiques dits « naturels » ou « biologiques » en ce qui concerne l'application du principe du zéro phyto dans ces espaces.

Il faut d'ailleurs rappeler que les produits d'origine naturelle ne sont pas forcément sans risques. Quand on vise la protection de la santé des groupes vulnérables, il n'y a pas forcément lieu de faire la distinction entre les deux types de PPP.

L'interdiction en vigueur depuis le 1er juin 2018 dans les terrains de sport wallons vaut donc pour tous les PPP, quelle que soit leur origine. Pour être claire, on ne peut donc pas actuellement utiliser des produits phytopharmaceutiques qualifiés de « biopesticides » sur ces terrains en Wallonie.

Comme certains produits d'origine naturelle présentent un profil toxicologique et écotoxicologique intéressant, il pourrait être envisagé de permettre des dérogations pour l'usage de tels produits sur les terrains de sport engazonnés.

Le projet d'arrêté préparé par mon prédécesseur, non adopté, bien que présenté au Gouvernement, comme vous l'avez indiqué, prévoyait un mécanisme de dérogation, mais qui ne répondait pas pleinement aux revendications de l'Association francophone de golf, dont vous vous faites le porte-parole aujourd'hui.

Ma priorité pour les modifications de cet arrêté ne concerne pas l'octroi de dérogation, bien que, à ce stade, je ne l'exclue pas, mais bien l'amélioration de sa contrôlabilité.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire ici, nous avons de nombreuses normes environnementales, certaines ambitieuses, mais leur mise en œuvre fait parfois défaut, car les contrôles sont insuffisants ou impraticables vu la complexité de certaines normes.

Pour en revenir au golf, vérification faite sur le site officiel Phytoweb, le produit Signum, que vous citez, n'est pas agréé en Belgique sur gazons et pelouses ou terrains de golf et n'a pas fait l'objet d'une autorisation d'urgence. Il ne peut donc pas être utilisé sur des terrains de sport, et ce sur l'ensemble du pays.

Une nouvelle rencontre est d'ores et déjà prévue entre l'Association francophone de golf et mon cabinet début octobre afin d'aborder ces questions, mais aussi la labellisation GEO dans laquelle s'est lancé le secteur.

La demande initiale du secteur du golf était d'être financé par les pouvoirs publics pour faire cette évolution environnementale. Je constate aujourd'hui avec satisfaction que le secteur croit maintenant suffisamment à cette nécessité d'évolution que pour financer lui-même cette démarche.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - C'est une très bonne nouvelle qu'une rencontre soit prévue en octobre avec la fédération parce que cela leur tient réellement à cœur.

Concernant le Signum, je me suis visiblement trompé. J'avais l'information que c'était autorisé en Flandre, mais ce doit être une erreur de ma part.

Je comprends bien l'accent que vous mettez sur l'amélioration de la contrôlabilité des normes. C'est évidemment un point essentiel et cela peut tout à fait se comprendre.

J'ai envie de conclure en soulignant le fait que je ne suis pas golfeur moi-même, mais pour les quelques contacts que j'ai pu avoir avec des membres de cette fédération, je suis surpris de combien ils sont... On sait que c'est un secteur plutôt critiqué sur le plan environnemental à cause de l'utilisation de l'eau et pour un tas de raisons, peut-être valables parfois. J'ai l'impression que de plus en plus parmi eux sont réellement concernés par notre environnement et ont envie d'apporter leur pierre. Je suis heureux que votre cabinet les rencontre parce qu'ils ont envie d'aller dans cette direction.

M. le Président. - Je confirme, j'ai également eu l'occasion de les rencontrer et j'ai pu mesurer à quel point ils tenaient absolument à continuer leur sport dans des conditions qu'ils considèrent comme normales. J'ai aussi pu constater leur attachement à ce sport, que je ne pratique pas non plus.

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES ÉTUDES SUR LA POLLUTION DE L'AIR MENÉES DANS LES ÉCOLES BRUXELLOISES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les études sur la pollution de l'air menées dans les écoles bruxelloises ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). - Madame la Ministre, d'octobre 2020 à octobre 2021, des dizaines d'écoles dans les 19 communes de la Région bruxelloise vont participer à une étude sur la pollution de l'air, mais pas seulement, puisque des maisons de repos, des piscines et des crèches vont également participer à cette étude. Les résultats seront ensuite analysés par un laboratoire indépendant. Cette étude permettra de cartographier les zones où la pollution dépasserait les seuils de recommandation de l'OMS et planifier des priorités d'actions.

Qu'en est-il pour la Région wallonne ?

Nous savons que nos relevés de pollution officiels sont bien différents que ceux réalisés, par exemple, par Greenpeace, qui dénonçait, en 2018, la mauvaise qualité de l'air dans les six grandes villes wallonnes.

Prévoyez-vous une étude comparable en vous basant sur la méthodologie de cette étude bruxelloise ?

Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la qualité de l'air dans nos écoles, crèches et lieux publics ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, l'étude à laquelle vous faites référence est conduite par l'ASBL « Les Chercheurs d'air » en collaboration avec Bruxelles Environnement, une soixantaine d'écoles et une cinquantaine de particuliers. Durant un an, les concentrations d'oxyde d'azote y seront mesurées afin d'identifier d'éventuels dépassements de la valeur limite.

Des études de ce type ont été menées en Wallonie par le passé et ont montré des concentrations élevées en oxyde d'azote en zone urbaine, notamment à proximité d'écoles, comme dans le cas de l'étude de Greenpeace en 2017.

Cette prise de conscience de la mauvaise qualité de l'air et de son impact sur notre santé est l'une des motivations des décrets relatifs à la qualité de l'air votés en fin de la précédente législature.

Outre l'évolution juridique, des actions sont en cours dans le cadre du plan wallon Environnement-Santé avec plusieurs actions visant l'évaluation de la qualité de l'air intérieur dans les crèches et les écoles.

Il s'agit notamment du projet Air-École mené par l'ISSeP qui vise à assurer la sensibilisation des écoles à réaliser des mesures de qualité de l'air intérieur et à informer les acteurs communaux de l'incidence du trafic sur la qualité de l'air autour des écoles.

Le dioxyde d'azote n'est pas spécifique des milieux intérieurs. Les concentrations en dioxyde d'azote mesurées dans les bâtiments ne sont, sauf cas exceptionnels, pas problématiques.

Dans les milieux intérieurs, nous nous intéressons aussi au formaldéhyde et d'autres composés volatils issus des produits d'ameublement, de construction ou d'entretien. Le comportement des occupants est déterminant dans les concentrations mesurées.

La prévention est donc primordiale et plusieurs projets ont été menés en ce sens, dont le projet AD'AIR à l'école qui a abouti à la réalisation d'un guide de bonnes pratiques pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles.

Le portail Environnement-Santé permet d'accéder aux diverses ressources et fiches didactiques réalisées dans le cadre des différents projets.

J'accorde une grande importance à la thématique de la qualité de l'air. Sur base des résultats des projets en cours, nous évaluerons avec la cellule permanente Environnement-Santé les actions prioritaires à mener pour la poursuite et l'amplification du plan wallon Environnement-Santé.

La prise de conscience par les citoyens de cet enjeu de la qualité de l'air est primordiale pour que des actions, y compris individuelles, soient prises pour améliorer la qualité de l'air et viser l'atteinte des normes préconisées par l'OMS.

À ce titre, le nouveau site internet wallonair.be, que j'ai eu l'occasion de présenter vendredi dernier, est une avancée importante. Fruit de la collaboration entre l'ISSeP et l'AWAC, ce site renseigne sur la qualité de l'air et les niveaux de pollution en Wallonie en diffusant en temps réel les données mesurées sur le territoire wallon. Il permet dès lors aux Wallons et aux Wallonnes de tout savoir sur la qualité de l'air près de chez eux. Je vous invite à le consulter et à la diffuser très largement.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

Sans remettre en cause les études comme Air-École et AD'AIR, qui sont de bonnes choses, dans la démarche à Bruxelles, c'est la façon qui est intéressante et qui lie tous les acteurs de terrain où l'on va faire des études auprès de tous les acteurs, 60 écoles, les crèches, les maisons de repos, et cetera. Cela va être une étude très approfondie. C'est un peu ce qui manquait en Wallonie. On a toujours un peu critiqué les lieux où sont prises les mesures d'air et ce genre de choses.

C'est effectivement ce que vous dites, cela est en train de changer.

Je vérifierai bien avec attention avec Wallon Air

Dans tous les cas, je pense que cela peut être une piste et de voir les résultats de cette étude et pourquoi refaire des études en utilisant ce modèle.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'IMPACT SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL DE L'UTILISATION MASSIVE DE PRODUITS DÉSINFECTANTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact sanitaire et environnemental de l'utilisation massive de produits désinfectants ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Madame la Ministre, le nettoyage et la désinfection sont devenus la priorité dans les milieux du travail, scolaire et même privé, afin de protéger notre santé.

L'eau et le savon suffisent, mais ce sont plus souvent les produits désinfectants type eau de javel, gel hydroalcoolique, dérivés d'ammoniac, qui sont utilisés à grande échelle, pour détruire le virus du covid-19.

Si ces pratiques sont nécessaires pour lutter contre ce virus, leur impact sur notre environnement n'est pas à négliger, outre leur impact sur notre santé.

Pour les environnementalistes, l'utilisation massive de ces produits risque de mettre à mal toute la filière d'assainissement des eaux et se retrouver dans les eaux de surface et l'eau potable.

Pour les experts santé, certains de ces produits contiennent des perturbateurs endocriniens très nocifs.

Quelles mesures avez-vous déjà envisagées ou déjà mises en place pour éviter cette potentielle pollution des eaux de surface et eaux potables ?

De plus, en janvier 2020, vous lanciez avec votre collègue Mme la Ministre Morreale, un Bio monitoring réalisé par l'ISSeP, afin d'obtenir des valeurs de référence sur l'exposition des Wallons à des substances polluantes et chimiques, émergentes et plus anciennes rencontrées dans l'environnement.

Cette étude doit se dérouler sur deux années. Avez-vous envisagé d'inclure dans ce cadre cette nouvelle donne due à l'épidémie du covid-19, de l'utilisation et de la présence dans notre environnement des produits désinfectants utilisés à grande échelle ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, comme vous le savez la première étape dans cette crise a tout d'abord été de se consacrer à la lutte contre le virus.

À ce titre, concernant les eaux de surface et potables, la priorité était de commanditer des études pour savoir si le virus du covid-19 était présent dans les eaux usées, les eaux traitées, les boues de stations d'épuration, l'eau de distribution et les eaux de baignade.

Les résultats étaient, comme je l'ai déjà précisé, rassurants sur cet aspect.

Les échantillonnages et analyses en eau de surface de l'ISSeP, qui avaient été arrêtés durant le confinement, ont repris depuis lors, mais les principaux désinfectants employés sont peu mesurables, car ils sont volatiles et ont donc tendance à se retrouver dans l'air tandis que les données relatives aux détergents ne sont pas suffisamment robustes pour établir un constat à ce sujet.

En termes de santé, il convient de rester attentifs à la bonne utilisation des gels hydroalcooliques qui ne sont réellement à conseiller que lorsque l'accès à de l'eau et du savon est impossible. Les risques associés à une surconsommation de gel hydroalcoolique sont le dessèchement de la peau qui la rend plus perméable à certains polluants et les conséquences liées à la destruction de la première barrière immunitaire naturelle qui participe également, à plus longue échéance, à la régulation de notre immunité.

En conséquence de cet usage, le gel hydroalcoolique n'a, a priori, aucune raison particulière d'arriver dans les cours d'eau puisque son usage est précisément prévu quand l'accès à l'eau et au savon n'est pas possible.

L'objectif du bio *monitoring* est d'évaluer la présence de certains polluants dans le corps des Wallonnes et des Wallons et d'établir des références en la matière.

À ce stade, il n'est pas prévu une évaluation des produits désinfectants, mais cette question pourra être éventuellement ajoutée dans les phases ultérieures du bio *monitoring* si la présence de ces produits dans l'environnement venait à augmenter.

M. le Président. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je vous remercie Madame la Ministre pour votre réponse.

C'est vrai que l'on utilise du gel hydroalcoolique au niveau des mains parce que l'on ne sait pas utiliser de l'eau.

Je faisais aussi référence à cet impact de surproduction, de surutilisation de javel et autres dérivés, parce que c'est devenu un réflex : on nettoie beaucoup plus, on désinfecte beaucoup plus. On le voit encore ici dans notre salle de commission : toutes les X minutes, on vient nettoyer. À un moment, il faut quand même bien rincer et avoir de l'eau qui s'évacue. Je vous avais déjà interrogée aussi en question écrite sur la notion et l'impact du covid sur les eaux.

Je pense que tout cela fait un tout. Je ne doute pas que vous y êtes extrêmement attentive et je le serai aussi.

(M. Janssen, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. LEPINE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA CRÉATION D'UN NOUVEAU RECYPARC À MONS-BORINAGE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la création d'un nouveau recyparc à Mons-Borinage ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Lepine (PS). - Madame la Ministre, Hygea, intercommunale de gestion environnementale de 24 communes de la région de Mons-Borinage-Centre, a saisi vos services d'un projet en vue de la création d'un grand recyparc moderne sur le zoning du Brûlé à Quaregnon. Il remplacerait les deux recyparcs de Wasmuël et Jemappes, petits, vétustes et particulièrement problématiques à plusieurs égards, notamment du point de vue de la sécurité.

Ce nouveau recyparc ne serait pas seulement plus grand, mais aussi mieux situé, organisé autrement, de manière à densifier les flux, avec un recours à de nouvelles techniques : il serait question d'un véritable recyparc « nouvelle génération ».

Ce projet fait l'objet d'un vif intérêt non seulement des autorités locales concernées, mais aussi des usagers, des riverains des actuels parcs et des travailleurs, surtout mis à rude épreuve par des problématiques sécuritaires.

Madame la Ministre, avez-vous pu prendre connaissance de ce projet ?

Où en est l'analyse de celui-ci ? Cette analyse, quelle est-elle ?

Êtes-vous en mesure de nous indiquer quand Hygea pourra espérer recevoir des indications sur la suite réservée à ce dossier ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, l'intercommunale Hygea a effectivement informé mes services de son projet de recyparc nouvelle génération, qui permettrait de remplacer utilement les recyparcs de Jemappes et Wasmuël, projet qui apparaît comme étant pertinent et innovant.

Cependant, le Département du sol et des déchets, qui gère l'octroi des subsides pour la construction, la rénovation et la transformation des recyparcs en vertu de l'arrêté 15 septembre 2016, n'a reçu, à ce jour, aucun dossier de demande de subside de la part de l'intercommunale.

Par conséquent, mon administration n'a pas pu statuer sur le caractère subventionnable du projet ni me fournir les informations me permettant de prendre connaissance du projet plus en détail.

N'hésitez donc pas à relayer cette information à l'intercommunale.

M. le Président. - La parole est à M. Lepine.

M. Lepine (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

C'est un projet séduisant. Il s'agit d'utiliser deux projets sur deux parcs actuels distants de quelque 500 mètres à vol d'oiseau. Il existe une opportunité de réaliser quelque chose de bien aujourd'hui. Il en irait de même pour la sécurité de nos citoyens dans une infrastructure meilleure. Surtout, c'est une volonté de la Ville de Mons et de la Commune de Quaregnon de mener à bien ce projet commun au bénéfice de ses citoyens.

J'ai bien compris que la demande de subsides était la condition sine qua non pour avancer dans ce dossier. Je ne manquerai dès lors pas de retourner vers l'intercommunale pour lui demander de s'exécuter.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES FONTAINES POTABLES COMMUNALES »

QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'INSTALLATION DE FONTAINES D'EAU POTABLE DANS L'ESPACE PUBLIC »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Beugnies, sur « les fontaines potables communales » ;
- Mme Cremasco, sur « l'installation de fontaines d'eau potable dans l'espace public ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Madame la Ministre, cet été, une canicule a frappé le pays et a plongé les citoyens dans une fournaise. Encore plus, durant ces périodes de fortes chaleurs, l'accès à l'eau est vital et est un droit pour chaque citoyen.

Pour les sans-abris, c'est encore plus compliqué d'avoir accès à l'eau potable. Une réponse consiste la mise à disposition de fontaines d'eau potable accessibles au public. Pourtant, dans certaines communes, comme à Charleroi, il n'y a aucun point d'eau potable accessible pour le public, et donc aucun point d'eau accessible aux sans-abris.

Alors que nous sommes amenés à connaître de plus en plus d'épisodes de fortes chaleurs dus au réchauffement climatique, une augmentation de ce type d'installation nous semble essentielle.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire un état des lieux de la mise à disposition du public de fontaines d'eau potable dans les communes wallonnes ?

Qu'allez-vous mettre en place pour encourager l'installation de ce type de dispositif pour faire face aux prochaines canicules ?

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - C'est gentil Monsieur le Président.

Laissez-moi juste quelques minutes. J'étais retenue, comme vous le savez, par les mêmes travaux que vous dans une autre commission.

Je suis désolée pour M. Beugnies, j'aurais vraiment bien voulu entendre votre question, mais j'imagine que...

(Réaction de M. Beugnies)

Non, quand même je ne vais aller jusque là, je vous fais déjà prendre du retard, c'est gentil.

Madame la Ministre, chers collègues, cet été, il a fait chaud, d'ailleurs il fait même encore chaud aujourd'hui, et force est de constater que la Wallonie reste mal équipée en termes de fontaines publiques.

Ce 2 septembre, la presse faisait écho de la détermination de la Ville de Charleroi pour installer des fontaines sur toutes ses places alors qu'à l'heure actuelle elle ne compte qu'un seul point d'eau potable. Dans le cadre de ce débat, l'échevin des Bâtiments, M. Desgain pour ne pas le citer, faisait référence à une aide structurelle qui pourrait venir de la SWDE qui approvisionne la Ville de Charleroi.

Cette réflexion m'amène à vous interpeller, car j'ai eu l'occasion, avec ce même M. Desgain, de soutenir justement de 2009 à 2014 pendant une autre législature, la création de points d'eau de distribution publique. Donc, cette réflexion m'amène à vous interpeller, car elle rejoint les objectifs de la DPR : « Le Gouvernement entend assurer l'utilisation gratuite de l'eau de distribution dans les lieux publics et les restaurants. »

Madame la Ministre, l'accès gratuit à l'eau de distribution est fondamental aussi bien au niveau de la santé, que de l'environnement et les étés caniculaires ne font qu'accentuer cet enjeu. Dès lors, quelle est votre position politique sur le suivi de ce dossier ?

La SWDE pourrait-elle jouer un rôle structurel pour accélérer la mise en place de fontaines publiques dans les communes wallonnes ?

On parle beaucoup de marchés publics *in house* qui pourraient aider les différentes communes à constituer ces marchés publics. Une dynamique allant dans le même sens est-elle envisageable avec les autres intercommunales et régies communales en charge de la distribution d'eau ?

Enfin, la ville de Charleroi insiste beaucoup dans cet article en disant qu'elle ne compte qu'une seule fontaine publique, sur la façade d'une ASBL qui plus est.

La mise en place d'un nombre minimum de points d'eau potable par commune vous parait-elle quelque chose de souhaitable ? Quel est votre avis politique sur le sujet ?

M. le Président. - La parole est à Madame la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, Monsieur le Député, la nouvelle directive relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine prévoit un chapitre sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable et sa promotion.

L'entrée en vigueur de cette directive est prévue fin 2020, et nous disposerons d'un délai de 2 ans pour la transposer dans le code de l'eau.

Sans attendre, certaines communes ou associations de lutte contre la pauvreté ont décidé de mettre à disposition des points d'accès à l'eau publique, je les en félicite, en faisant appel ou non à leur distributeur

Il n'existe pas une démarche systématique à l'échelle régionale, ni même un recensement à ce stade.

La mise en œuvre sera l'occasion de structurer l'action régionale, que je souhaite proportionnelle à la population de nos villes, en concertation avec les acteurs locaux, la SWDE et les autres distributeurs.

Les distributeurs peuvent jouer un rôle important, notamment sur la manière de garantir la qualité de l'eau ainsi fournie à la population.

C'est en tout cas un sujet que je souhaite intégrer dans les réflexions relatives à la stratégie intégrale sécheresse que nous avons déjà évoquée largement durant ces travaux.

M. le Président. - La parole est M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Vous le voyez, encore aujourd'hui, on va battre des records de chaleur un 15 septembre. Cela ne fait que confirmer que des points d'eau potable sont et seront de plus en plus nécessaires et, surtout, pour les sans-abris. Cela doit retenir toute notre attention et nous devons agir vite. Toutes les grandes villes en général concentrent la majorité des sans-abris et il n'est pas acceptable qu'une métropole comme Charleroi n'ait qu'un seul point d'eau potable accessible au public.

Vous avez parlé des associations. Heureusement qu'il y a les associations, mais c'est quand même aux pouvoirs publics de prendre la chose en main et de faire en sorte que, au moins dans un premier temps, dans toutes les grandes villes, là où se concentre un maximum de sans-abris, il y ait assez de points d'eau pour pouvoir faire en sorte qu'ils puissent se désaltérer.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Je rejoins complètement M. Beugnies sur ce point. Il y a évidemment l'aspect social des grandes villes en termes de distribution d'eau potable, et vous avez complètement raison, mais pas

que. C'est pour cela que je pense qu'il faut étendre la réflexion à l'ensemble des communes wallonnes, car c'est une question fortement sociale – et je vus rejoins complètement à cet égard –, mais également environnementale et de sensibilisation à la qualité de l'eau.

Cela peut donc être vraiment un dossier *win-win*.

Madame la Ministre, j'ai juste envie de vous rappeler que j'ai déjà eu l'occasion de plancher sur le sujet depuis 2009. Là, vous annoncez l'arrivée, dans le Code de l'eau, de ce prescrit sur l'utilisation de l'eau de distribution. Cela me semble être impératif. Quand on voyage un peu plus loin que les frontières de Wallonie, les villes et les communes – même les simples communes qui ne sont pas des noyaux urbains – ont des fontaines à eau. C'est quand même tout un enjeu, qu'il soit social ou environnemental, qui se concrétise enfin en voyant les jeunes comme les moins jeunes aller remplir leur gourde, gratuitement, d'eau potable. Il y a un côté sanitaire qui est très important et une sensibilisation de l'état de l'eau en tant que tel.

QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA PROTECTION DU SITE DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE « LES MONTS » À HERSTAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la protection du site de grand intérêt biologique « Les Monts » à Herstal ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). - Madame la Ministre, le 14 juillet, nous vous avons interpellé concernant un projet immobilier qui menace de destruction le site des Monts à Herstal, un des derniers espaces verts de la ville, aujourd'hui qualifié de site de grand intérêt biologique par votre administration.

Pour rappel, ce projet fait face à une vive opposition de la part des habitants de Herstal, qui ont récolté 1 400 signatures, et pas moins de 213 lettres de réclamations ont été envoyées à l'urbanisme durant l'enquête publique. C'est aussi un projet qui a été rejeté par le Conseil consultatif de l'aménagement du territoire. Je pense que c'est bien de le mentionner.

À l'époque, vous nous aviez confirmé que ni la Ville de Herstal ni le promoteur n'avaient pris en compte le l'intérêt biologique du site lors du dépôt du projet. Le promoteur a même fait tout le contraire puisque, quand il a déposé le projet, il a même affirmé que le site ne présentait aucun intérêt biologique particulier. On pouvait donc aussi se demander d'où venaient ces informations puisque aucun diagnostic sérieux n'avait été fait ni de la part de la Ville ni de la part du promoteur.

On constate d'ailleurs que la Ville ne s'est toujours pas dotée d'un plan communal de développement de la nature. J'aimerais rappeler que, à l'époque, un déboisement important de la zone avait d'ailleurs été effectué sans en informer vos services. On pense même que c'est un déboisement illégal.

Dans la fiche que le SPW a éditée sur son site concernant le site à grand intérêt biologique numéro 1995 dénommé « Les Monts » à Herstal, dont la dernière modification est intervenue le 13 août 2020, la recommandation est claire, c'est : « un changement d'affectation au plan de secteur en zone d'espace vert – au minimum – avec intégration au réseau écologique ».

Pourtant, nous venons d'apprendre qu'un avis favorable au projet immobilier, moyennant dérogation, a été rendu par le DNF le 11 août 2020. Cet avis intervient deux jours avant la dernière modification sur le site et est rendu après seulement deux visites sur site. J'insiste aussi pour dire que ces deux visites ont eu lieu pendant la même période. C'est assez restreint, surtout que cela se déroule à la même période pour faire une évaluation plus globale, c'est peu.

Au vu de ces éléments, Madame la Ministre, ne devriez-vous pas remettre un avis négatif ou du moins suspendre cet avis pour permettre à vos services un travail d'évaluation plus approfondi ?

Pour une commune comme Herstal, qui n'a quasiment plus d'espace non constructible, comme le mentionne le rapport du SPW pour le cas des Monts, qu'allez-vous mettre en place pour y défendre le maintien d'espaces verts en zone habitable ?

Allez-vous faire évoluer le CoDT pour permettre des avis contraignants dans ce genre de dossier ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, dans le cadre du projet d'urbanisation du site des Monts à Herstal, le DNF, s'appuyant sur les dispositions de la loi sur la conservation de la nature, a remis un avis après avoir évalué les impacts potentiels du projet sur les espèces protégées sur le site ainsi que les mesures susceptibles de réduire cet impact.

L'opportunité d'urbaniser une des dernières zones vertes de cette région très urbanisée mérite, en effet, d'être questionnée. Les services rendus par les espaces

verts sont multiples : ils contribuent à la préservation de la biodiversité, à l'atténuation des pollutions et permettent de préserver des îlots de fraîcheur.

Les récentes mesures de confinement ont également démontré leur importance pour notre bien-être physique et mental.

Cependant, en application des dispositions du CoDT, il ne m'appartient pas d'intervenir, en tant que ministre, dans l'instruction ou de décider pour ce dossier à portée locale. Consciente de l'importance des espaces verts urbains, j'ai soumis au Gouvernement une note d'orientation concernant un appel à projets pour favoriser la nature en ville. Celui-ci vise à améliorer la résilience des zones urbanisées face au changement climatique et la qualité de vie de leurs habitants par le biais de projets innovants qui auront pour but de renforcer le couvert végétal par la plantation d'arbres, de bosquets, de taillis, de haies, de forêts urbaines, de vergers, de plans d'eau, de zones humides.

En complément, la stratégie Biodiversité 360° en cours d'élaboration comportera également des propositions pour améliorer la protection de la biodiversité associée aux espaces verts urbains.

Concernant le caractère non contraignant des avis émis dans le cadre de l'instruction des permis d'urbanisation, celui-ci est du ressort du ministre de l'Aménagement du territoire. Toutefois, je précise qu'en cas de risque d'atteinte à une population d'espèce protégée, il y a lieu d'obtenir, complémentairement au permis d'urbanisation, une dérogation délivrée par l'inspecteur général du DNF qui présente quant à elle un caractère contraignant.

M. le Président. - La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). - Comme vous le dites, cet îlot boisé est important. Vous avez repris quelques éléments de la fiche qui a été rédigée, qui était vraiment complète après deux visites. D'ailleurs, on cite encore un passage : « Cette zone de nature spontanée – j'insiste sur le caractère spontané de la zone – ne coûte rien à la collectivité et rend pourtant de nombreux services dits écosystémiques », comme la réduction des inondations, lutte contre la sécheresse. Je vous interpelle aussi parce que vous êtes sortie dans la presse sur un plan Sécheresse, aussi pour verdir les villes et les centres urbains. C'est aussi pour cela que je reviens vers vous.

Ici, on ne parle pas spécialement d'un dossier local. Verdir les espaces urbains, c'est évidemment une très bonne chose. Je pense qu'il faut avant tout se battre pour ce qui existe déjà.

Vous dites que vous n'êtes pas compétente en la matière, je pense qu'en tant que ministre Ecolo, on a senti une ouverture quand on vous a interpellée une première fois. Franchement, les habitants de Herstal ont senti une ouverture par rapport à votre réaction et au fait que vous interpelliez la ville sur le fait qu'ils ne vous avaient pas prévenue du tout et qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut avec le déboisement. On parle quand même d'un espace de 7 hectares.

Je vous avoue qu'on ne comprendrait pas que la lutte contre la sécheresse s'arrête à un plan de secteur ou à une propriété privée. Que le MR le dise... Votre collègue, M. Borsus, m'a répondu : « Propriété privée et classé en zone habitable », mais si la lutte contre la sécheresse s'arrête à une propriété privée ou à un mauvais classement, je trouve que c'est un petit peu limite.

On attend franchement de vous que vous vous battiez pour ce qui existe déjà et que vous vous battiez aussi dans votre Gouvernement pour essayer de faire changer les choses, parce que nous pensons que vous avez tous les leviers en main pour le faire.

De notre côté, on va évidemment continuer à se battre avec les habitants et les citoyens et le collectif pour sauver ce qui reste des Monts. On attend aussi que vous fassiez plus que dire que ce n'est pas dans vos compétences. Je comprends que, au niveau de vos services, vous avez agi, mais je pense que vous pouvez aller plus loin au niveau de ce Gouvernement.

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'EXPLOITATION DU BOIS WALLON DANS LES SCIERIES »

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'AVENIR DE LA FORÊT WALLONNE »

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON DU 16 JUILLET 2020 PORTANT SUR LES MESURES TEMPORAIRES DE LUTTE CONTRE LA PULLULATION DES SCOLYTES DE L'ÉPICÉA »

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA CRISE DU SCOLYTE ET LA NÉCESSITÉ D'UN PLAN RÉGIONAL D'URGENCE »

QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA LUTTE MENÉE PAR LES COMMUNES CONTRE LES SCOLYTES »

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'APPEL À L'AIDE DU SECTEUR FORESTIER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Evrard, sur « l'exploitation du bois wallon dans les scieries » ;
- M. Evrard, sur « l'avenir de la forêt wallonne » ;
- M. Fontaine, sur « l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 2020 portant sur les mesures temporaires de lutte contre la pullulation des scolytes de l'épicéa » ;
- M. Dupont, sur « la crise du scolyte et la nécessité d'un plan régional d'urgence » ;
- Mme Laffut, sur « la lutte menée par les communes contre les scolytes » ;
- Mme Goffinet, sur « l'appel à l'aide du secteur forestier ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Madame la Ministre, c'est presque une question en vidéoconférence, même si je le sais, je sens presque votre cœur battre à quelques mètres d'ici. Je voulais effectivement faire le constat sur le bois wallon. J'ai ramassé ma question, mes deux questions qui étaient jointes, parce que, convenons-en, les uns les autres, il est nécessaire de repenser aujourd'hui l'avenir de la forêt wallonne. Je crois que cela semble une évidence tant aujourd'hui les constats aujourd'hui sont nombreux. Je parle de la crise du scolyte, de la maladie dans le hêtre. On aurait pu évoquer la chalarose du frêne ou encore les problèmes de champignons dans les douglas. Autant de phénomènes qu'il faut comprendre et analyser au mieux pour préparer l'avenir de la forêt.

Parenthèse en ce qui concerne notamment la crise des scolytes, vous avez été déjà longuement interrogé, Mme Lamie, sur cette question. On sait que les volumes touchés sont énormes, les volumes qui ont déjà été exploités, mais aussi les volumes qui restent encore su pied et où la profession n'arrive pas à faire face, n'arrive pas à, quelque part, exploiter, de manière rapide, l'ensemble de ces bois. On est confronté à un phénomène qui est maintenant inquiétant puisque, plusieurs scieries, semble-t-il, n'acceptent plus de bois wallons. Pour certaines depuis la mi-juin semble-t-il, notamment pour privilégier des bois venant de France et d'Allemagne. Il semble en effet que l'Allemagne propose des mesures de soutien au secteur forestier via des subsides pour l'évacuation du bois, ce qui les rend plus compétitifs. Ces mêmes scieries ont, par ailleurs, pour certaines d'entre elles notamment, vous le savez, Madame la Ministre, bénéficié d'aides wallonnes pour en finalité exploiter du bois étranger. Il y a là un hiatus que je voulais éclaircir.

Est-ce que vous avez confirmation de ces aides dans nos pays voisins ?

Nos scieries qui bénéficient de subventions ne doivent-elles pas aussi absorber un certain volume de nos bois wallons ? Quelle est votre analyse sur la question ?

Autre volet, qui est préoccupant, concerne finalement les essences que nous devons tester, étudier pour la forêt de demain. En la matière, je pense qu'il est nécessaire et utile de mettre en place des dispositifs qui permettent d'évaluer les essences qui seront intéressantes à l'avenir. Madame la Ministre, je voulais savoir quels sont les dispositifs de recherche qui sont également mis en place et, permettez-moi, c'est un avis personnel, mais au-delà de la réflexion purement théorique qu'on entend à droite et à gauche, y a-t-il aujourd'hui des pistes crédibles qu'il est souhaitable de poursuivre ? Notamment pour définir les essences à

planter dans années futures. Je fais une petite remarque à ce niveau, on parle des feuillus, de cette forêt mélangée, on évoque moins les résineux, or, en la matière, je pense, notamment comme dans les régions méditerranéennes, que d'essences comme la famille du pain pourraient manifestement présenter un intérêt certain, ou mérite, en tout cas une attention plus particulière.

Troisième volet de ma question, elle concerne évidemment les méthodes culturales. Vous avez probablement vu dans l'historique de ce parlement que c'est une matière qui m'intéresse particulièrement. Celles-ci doivent être repensées sans aucun dogme ni tabou et, vous le savez, plusieurs experts confirment qu'il est plus urgent de mettre en place ces différentes méthodes de gestion, dont la méthode Pro Silva qui peut présenter certains intérêts, sans pour autant, et c'est mon avis, être trop généralisée. La Wallonie étant, je le répète, un petit pays et même si le dénivelé y est parfois important dans certaines régions, en matière d'exploitation, je crois qu'elle est relativement aisée dans la grande partie du territoire.

Je vous laisse avoir, Madame la Ministre, si vous aviez, parce c'est une réponse à laquelle je n'ai jamais eu à l'heure d'aujourd'hui aucune réponse, savoir si vous avez une idée aujourd'hui des surfaces précises qui sont emblavées et gérées selon la méthode Pro Silva. On rappellera que le processus, une fois qu'il est mis en place est irréversible au risque de perdre alors des sommes conséquentes en matière financière.

Enfin, je voulais vous entendre, Madame la Ministre, sur la question d'un plan régional forestier qui est réclamé d'ailleurs par tout un secteur et pour lequel l'Europe nous impose le respect de certaines modalités dans le processus d'adoption.

Pouvez-vous faire le point sur la stratégie globale que vous allez mettre en œuvre de manière à opérer les bons choix pour demain ? Je sais que ce n'est pas facile et que personne n'a de boule de cristal.

Un calendrier de travail est-il à l'ordre du jour ? Quels sont les partenaires invités à participer à cette réflexion ? Quelles sont les études en cours ? À quelle échéance souhaitez-vous en tirer les conclusions ?

Je vous remercie déjà, Madame la Ministre, pour votre réponse.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Madame la Ministre, en juillet dernier, afin de répondre à la prolifération du scolyte, vous avez pris en urgence un arrêté qui impose aux propriétaires de bois scolytés d'abattre et d'évacuer les arbres dans un délai de maximum 20 jours. Cette mesure est temporaire, comme indiqué dans l'intitulé de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet dernier.

Néanmoins, la colère gronde dans le milieu suite à cette obligation. La filière bois serait bloquée, les exploitants croulent sous les demandes et les scieries débordent. Ils estiment que cet arrêté ne répond pas entièrement à la crise du scolyte qu'ils subissent depuis trop longtemps.

Ils doivent également faire face aux sécheresses à répétition ainsi qu'à la peste porcine africaine, aux parasites, et cetera. Pour répondre aux nombreux désagréments, ils souhaitent pouvoir bénéficier d'un fonds des calamités forestières. Ce fonds est prévu par l'Europe.

Pouvez-vous rassurer le secteur sur la gestion de la pullulation du scolyte ?

Avez-vous déjà pu mesurer les effets des mesures imposées par l'AGW du 16 juillet dernier relatif aux mesures temporaires de lutte ?

Envisagez-vous la création d'un fonds des calamités forestières ?

Plus largement, le secteur réclame une gestion durable de nos forêts. Où en est l'avancée de vos travaux sur le plan régional forestier ?

M. le Président. - La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). - Madame la Ministre, le secteur forestier ne rigole pas du tout à cause de toute une série de problèmes qu'il rencontre : les sécheresses, la peste porcine africaine, les parasites. Beaucoup d'entre eux cèdent au découragement d'après le syndicat qui rassemble les propriétaires de forêts et terres agricoles, le NTF.

Les attaques de scolytes sont un problème de plus. D'après le secrétaire général du NTF, cela fait deux ans qu'ils ont sonné l'alerte auprès des pouvoirs publics. Tout ce qu'ils ont obtenu comme réponse, c'est l'obligation prise dans l'arrêté du Gouvernement du 16 juillet dernier qui impose aux propriétaires de bois scolytés d'abattre et d'évacuer les arbres. Cette réponse était inaudible pour le secteur et elle a provoqué une grande colère, car elle ne répond pas du tout à leur problème. Les exploitants croulent sous les demandes et les scieries débordent de bois.

Enfin, comme l'a dit Frédéric Petit, le président du NTF : « Il faut soutenir les propriétaires qui n'auront pas les moyens de replanter. Sans reboisement, c'est le poumon vert et un gigantesque capteur de CO2 qui va disparaître, mais ce sont aussi 17 000 emplois qui sont menacés ».

Le secteur réclame depuis longtemps que le fonds des calamités forestières, qui est prévu par l'Europe, soit activé. Va-t-on continuer à ignorer leur réclamation ? Sinon, qu'allez-vous faire ?

Pourquoi avez-vous pris un arrêté d'exécution sans concertation avec le secteur, comme l'évoque Frédéric Petit, le président du NTF ?

Allez-vous mettre en place un plan régional forestier qui permettra de donner au secteur une perspective d'avenir ?

Pourquoi la France a-t-elle réussi à mettre en place un tel plan, décliné selon les régions, et pas la Wallonie ?

Vous avez parlé d'un plan de reboisement durable avec des essences qui seront moins fragiles face aux maladies et à la sécheresse. Quand ce plan sera-t-il disponible ? Quelles mesures transitoires sont prévues ?

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). - Madame la Ministre, sur base de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet dernier, dans le cadre de la lutte contre les scolytes, il est désormais possible aux bourgmestres d'imposer l'exploitation – abattage ou écorçage – des épicéas aux frais du propriétaire défaillant afin de contribuer à la protection des forêts communales et de limiter autant que faire se peut l'impact financier de cette crise sanitaire.

Afin d'épauler les bourgmestres au mieux dans la mise en œuvre, le DNF a lancé un marché-cadre qui doit être accessible aux communes leur permettant de recourir rapidement, et pour un prix connu, à des exploitants capables de réaliser ce travail d'exploitation.

À cet appel d'offres, une seule réponse, mais hors délai et donc irrecevable, est parvenue à la direction de Neufchâteau, obligeant le DNF à relancer l'appel.

Avez-vous connaissance des réponses obtenues par les autres directions extérieures de la nature et forêts ?

Sont-elles satisfaisantes par rapport à l'urgence sanitaire rencontrée ?

Au-delà de cette problématique de cahier des charges vient aussi une deuxième problématique. Si le bourgmestre peut décider d'agir, et ce, aux frais du propriétaire concerné, dans un cadre bien défini, ce dernier pourra, malgré tout, contester la refacturation des frais de l'exploitation et refuser d'acquitter la facture présentée, obligeant ainsi la commune à envisager une récupération par voie judiciaire en lieu et place d'une récupération par voie de contrainte non fiscale et laissant, de ce fait, la décision finale à l'appréciation du juge.

Ma question est la suivante. Ne serait-il pas possible, Madame la Ministre, d'éviter cet écueil en écartant la possibilité d'un recours à la voie judiciaire pour contester ce remboursement, pour autant que la mission telle qu'imposée au DNF par cet arrêté du Gouvernement soit respectée ?

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). - Madame la Ministre, depuis de nombreux mois, le secteur forestier wallon est frappé de plein fouet par la crise des scolytes et appelle à l'aide. C'est souvent que je viens ici vous poser des questions à ce sujet.

L'effondrement du marché et les dernières mesures que vous avez prises concernant les propriétaires privés ne font qu'amplifier cette crise. Le secteur réclame dès lors des mesures urgentes, que vous refusez de prendre.

Je ne vais pas aller plus en avant, on en a déjà beaucoup parlé de la situation pour le moment. Voici donc mes quelques questions.

Pour quelles raisons avez-vous adopté, sans concertation, un arrêté contraignant l'abattage par les propriétaires privés des arbres scolytés et l'évacuation de ceux-ci dans les 15 jours ?

Pourquoi ne pas avoir réuni les secteurs pour s'assurer de leurs capacités à mettre en œuvre cette mesure ?

La filière vous demande de mettre en œuvre un plan d'urgence pour sauver le secteur forestier, mais vous semblez refuser ce plan d'urgence au profit d'une politique de long terme. Cependant, le temps que celle-ci produise ses effets, notre filière bois sera morte.

Pourquoi ne pas vouloir répondre à cet appel du secteur forestier réclamant des mesures urgentes ?

Entendez-vous dégager des moyens nouveaux afin de permettre ce reboisement durable ?

L'ensemble des acteurs de la filière seront-ils associés à ce projet afin de s'assurer que les différents acteurs pourront s'adapter ?

Enfin, depuis plusieurs mois, vous me répondez que des mesures de compensation sont prévues pour les communes touchées par les scolytes. Pouvez-vous me confirmer que ces mesures seront bien inscrites dans l'ajustement budgétaire qui nous sera prochainement soumis ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, nous entrevoyons aujourd'hui, à travers les différentes crises que traversent nos forêts, les premiers effets des changements climatiques. Pour renforcer la

résilience et préserver les services écosystémiques qu'elles nous procurent, il faudra effectivement repenser leur gestion et accompagner leur évolution.

La problématique du réchauffement climatique est, comme vous l'imaginez, particulièrement complexe à appréhender. Il serait, en effet, extrêmement délicat de se précipiter pour choisir aujourd'hui des essences qui seront récoltées dans 50 ans ou 100 ans.

Les recommandations relatives à l'adaptation aux changements climatiques soulignent l'importance des forêts mélangées en âges et en essences, pour renforcer leur résilience et réduire les risques. À ce titre, le recours à une sylviculture irrégulière mélangée à couvert continu, aussi appelée « sylviculture Pro Silva », est particulièrement indiqué. Une part grandissante des massifs forestiers, notamment domaniaux, est gérée de cette manière.

Concernant les essences envisagées, aucune exclusion de principe n'est portée à l'égard des essences résineuses. Je rappelle à cet égard l'existence du Fichier écologique des essences, dans lequel il faudra rechercher les essences les mieux adaptées à la sécheresse et aux températures élevées, en ce compris au niveau des résineux.

Les mesures d'accompagnement porteront, dans un premier temps, sur la régénération des forêts scolytées, avant de contribuer à la restauration des peuplements dégradés, les plus sensibles à la crise climatique. Le projet en discussion prévoit de l'accompagnement et un soutien financier aux propriétaires.

L'ensemble de ces dynamiques s'inscrira, après une phase pilote, dans un programme forestier régional, qui est toujours à l'état de projet.

Par ailleurs, j'ai effectivement été sollicitée par les sections « Nature » et « Forêt et Filière bois » du pôle Ruralité. Une rencontre avec les présidents de ces sections est prévue, ainsi qu'avec les principales parties prenantes concernées. Nous devons, en effet, créer une vision partagée de la forêt de demain en Wallonie et travailler avec l'ensemble des acteurs.

Voilà pour les mesures structurelles, sur le long terme, qui me sont chères.

Plus spécifiquement, je souhaite également vous rappeler différentes mesures qui ont été prises dans le cadre de la crise de scolytes à court terme :

- la mise en place d'une *task force* regroupant les différents acteurs ;
- un site scolytes.be dédié à la problématique ;
- des séances d'information ;
- un numéro de téléphone pour conseiller les propriétaires ;
- un fichier partagé pour faciliter la rencontre entre exploitants et propriétaires ;
- un soutien financier de la Région pour l'acquisition par les exploitants forestiers de dispositifs écorceurs ;
- des reports d'exploitation généralisés ont été octroyés, en forêt publique, pour permettre aux exploitants et transformateurs de se concentrer tout d'abord sur les bois scolytés ;
- dans la zone PPA, de manière spécifique, des compensations financières ont été octroyées aux propriétaires et exploitants qui ont été empêchés d'exploiter leurs bois scolytés ;
- la mise à disposition de sites de stockage en forêt.

En France, il existe une aide au transport des bois scolytés vers le sud-ouest afin de désengorger les usines de transformation de la Région Grand Est. Il existe également une aide destinée à l'exploitation et la commercialisation des bois scolytés. Cette aide constitue une mesure de soutien financier à l'abattage et à l'évacuation des bois scolytés afin d'assurer leur transformation dans des unités industrielles ou de production énergétique situées en dehors des départements touchés par l'infestation des scolytes. Ce système d'aide est possible en France étant donné la grande superficie de ce pays. Malheureusement, ce n'est pas une option en Belgique, les usines de transformation de résineux se concentrant, en effet, dans les zones forestières les plus touchées.

L'Office national des forêts en France et les länder allemands disposent d'outils leur permettant de réagir plus rapidement face à de telles crises : ils pratiquent tous deux des ventes de bois en « bords de route » et font des contrats d'approvisionnement avec des entreprises. Ces contrats permettent d'assurer aux entreprises des quantités et des qualités de bois correspondant à leurs besoins pour un prix déterminé entre les différentes parties. Ces contrats d'approvisionnement permettent donc d'écouler rapidement de grands volumes de bois à des prix constants. Cette approche permet de sécuriser la filière, mais n'est pas pratiquée chez nous.

Les aides régionales concernant les scieries ne relèvent pas de ma compétence, mais mon administration me signale qu'il n'existe actuellement pas d'obligations pour les scieries d'accepter un certain volume de bois wallon. Mon administration, dans le cadre du décret relatif aux crises sanitaires et à leur prévention, évaluera la possibilité d'instaurer un tel mécanisme dans le cadre d'une lutte sanitaire telle que nous la connaissons aujourd'hui.

En compléments aux différentes mesures évoquées ci-avant pour la gestion de la crise des scolytes, le Gouvernement a adopté un arrêté portant sur les mesures temporaires de lutte contre la pullulation des scolytes de l'épicéa. Cet arrêté prend le relais de la réglementation fédérale.

Dans ce contexte, le DNF a proposé plusieurs marchés-cadres pour permettre aux communes de recourir rapidement et à un prix connu à des exploitants capables de réaliser l'exploitation des épicéas scolytés, en ce compris leur écorçage. Je rappelle que la priorité en matière de gestion des scolytes est leur évacuation. Ils ont été attribués par la direction DNF de Dinant, chacun pour deux cantonnements. La Direction de Neufchâteau m'informe qu'elle a reçu une offre qui sera validée dans les dix jours pour quatre lots.

Concernant la problématique liée à la récupération des frais engagés par la commune, il y a effectivement, selon l'Union des villes et des communes de Wallonie, une contestation possible en justice dès lors que les éléments de preuve du caractère urgent sont contestables. Une adaptation technique du cadre légal permettrait d'éviter la contestation en justice dès lors que les éléments démontrant l'urgence seraient repris dans l'avertissement de l'administration. Une adaptation du cadre en ce sens permettrait d'éviter cet écueil.

Une autre possibilité serait de créer un fonds de réserve permettant d'amortir la responsabilité financière immédiate des communes. Ces améliorations seront analysées en concertation avec l'UVCW.

Enfin, en ce qui concerne un « Fonds des calamités forestières », j'ai sollicité le lancement d'une étude sur le sujet auprès de mon administration. L'appel sera lancé ce mois-ci auprès de prestataires potentiels pour investiguer plus en profondeur cette possibilité.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour vos différentes réponses.

J'entends une nouvelle fois que la forêt mélangée irrégulière est la solution. C'est un peu prématuré d'aller dans cette direction les yeux fermés. J'en veux pour preuve que, depuis cinq ans, je me bats pour avoir un semblant de résultats, des chiffres, des données. Cette technique de production n'est pas neuve, elle existe dans d'autres régions beaucoup plus vallonnées que la Wallonie, où l'on a déjà une approche et des éléments qui sont évidemment favorables.

Par contre, chez nous, depuis cinq ans, personne n'a été capable de me produire le moindre chiffre.

Or, il s'agit – vous l'avez rappelé – d'un défi majeur pour les 50, 60, 70 prochaines années.

Nous n'avons pas droit à l'erreur. Aujourd'hui, par rapport à cette forêt mélangée, je ne suis pas fermé à cette idée, à cette hypothèse, mais nous devons bien constater qu'aujourd'hui, la seule analyse qui est faite, elle est subjective, elle est intuitive et elle ne repose pas sur des chiffres.

Or, si vous prenez la peine d'essayer de trouver dans la littérature, dans les études qui ont été faites, des données, vous verrez que les seules qui existent sont alarmantes par rapport à cette méthode de production. Je vous invite à y être attentive. Je serais très heureux si, d'ici la fin de la législature, on pouvait avoir en Wallonie, par rapport aux dispositifs qui sont actuellement mis en place, une évaluation concrète avant de devoir généraliser la formule. Si on s'aperçoit que ce n'est pas la panacée, il faudra faire marche arrière. J'en prends aussi à témoignage les anciens gardes, c'est-à-dire les personnes qui ont passé leur vie entière à voir l'évolution de cette forêt et qui ont un regard de terrain extrêmement intéressant dont on ne peut pas se passer, me semble-t-il.

J'entends bien et je vous remercie pour vos informations concernant le soutien notamment en France et en Allemagne au secteur et j'entends votre ouverture - que je salue - sur la volonté de réfléchir notamment à ces contrats d'approvisionnement, de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour essayer de répondre au mieux aux problèmes que nous rencontrons en Wallonie.

J'espère que nous pourrons, dans un temps relativement proche, en discuter plus en détail.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Juste remettre une petite chose au point par rapport à Mme la Ministre.

En tout cas, pour ma part, je n'ai jamais dit qu'il n'y avait rien qui avait été fait. Je ne pense pas que des collègues autour de la table l'aient dit. Il y a des choses qui ont été faites. Beaucoup de choses et bien faites, nécessaires. Dans l'urgence, on sait que tout n'est jamais parfait. Je voulais à nouveau le préciser.

Sur base de mes questions, deux choses : le programme forestier régional est à l'étude et une étude en cours aussi sur la mise en place d'un fonds des calamités. Cela m'obligera à revenir vers vous dans un mois, dans deux mois ou dans trois mois pour voir où cela en est et comment cela évolue, car le secteur est vraiment inquiet. Ce serait important de pouvoir les rassurer par rapport à cela.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Effectivement, je pense que des choses ont été faites. Personne ne dit le contraire ici. Je pense que le Pro Silva est peut-être une solution aussi. Je suis plutôt d'accord là-dessus. Le Pro Silva est peut-être une solution. Ce n'est pas quelque chose qui date d'hier. Cela existe depuis la fin des années 1980 - début des années 1990. Elle tend à démontrer ses preuves. C'est juste du bon sens : plus il y a de variétés plus vous allez pouvoir protéger une forêt.

Par contre, il reste quand même encore des problèmes. Si le président du NTF dit : « On ne nous consulte pas. Ce n'est pas une solution ce qui se passe », c'est qu'il y a encore des problèmes concrets. Il faut donc vraiment travailler avec les acteurs de terrain et notamment le NTF de manière rapide en organisant les consultations, en discutant avec eux. Les mesures de compensations financières doivent être importantes et le fonds des calamités forestières est une vraie demande. Je pense donc qu'il faut avancer là-dessus.

M. le Président. - La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Votre réponse confirme la problématique de ce marché-cadre. Je salue l'objectif, mais on se rend compte en effet… Vous nous citez quelques cantonnements. Je ne sais donc pas ce qu'il en est pour les autres. J'imagine qu'il n'y a pas eu d'offres ou que le marché a dû être lancé d'une manière ou d'une autre. Je pense donc qu'il y a vraiment un enjeu et probablement une réflexion importante à avoir sur le sujet.

Quant au cadre légal, c'est vraiment une adaptation qui devrait y être faite pour ne pas obliger les communes à recourir à la voie judiciaire. Dans les deux propositions, j'entends bien qu'il y a cette adaptation technique et l'autre possibilité serait de créer un fonds de réserve pour les communes. Je pense que la majorité des communes seront d'accord avec moi que l'adaptation technique du cadre légal, même si c'est celle qui peut prendre le plus de temps, est la meilleure sur le long terme pour éviter tous ces recours en justice et que les communes prennent le relais par rapport à cette récupération des sommes.

M. le Président. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). - Franchement, je ne sais pas quoi dire. Je suis vraiment déconcertée par la situation et les réponses que vous me donnez.

Vous avez évoqué, premièrement, la *task force*, qui existe pour réfléchir sur le long terme en concertation avec les acteurs, mais cette *task force* n'est pas une nouveauté, elle est déjà en route.

Qu'apporte-t-on comme solution actuellement par rapport à ce secteur qui est à l'agonie, qui souffre, qui subit ?

Vous ne me donnez pas de calendrier, vous me parlez de projets en discussion. Mais que va-t-on répondre à ce secteur ?

Il n'y a aucune réponse dans ce que vous m'avez dit, Madame la Ministre.

Je constate que vous renvoyez la balle : ce n'est pas moi, c'est l'autre. Ce Gouvernement, il fait un : c'est vous, c'est M. Dermagne, c'est M. Borsus, c'est l'ensemble des ministres qui forme un qui doit penser à une action concertée pour ce secteur. On ne va jamais avancer si l'on renvoie chaque fois la balle d'un ministre à l'autre. Moi, je demande vraiment que ce Gouvernement agisse, de manière concertée et cohérente.

Vous n'évoquez pas non plus ce qu'il va advenir de la capacité d'absorption des bois des privés, des concertations futures par rapport à l'arrêté que vous avez pris, et puis il n'y a rien par rapport aux aides des communes.

Moi, j'ai le sentiment que ce Gouvernement a abandonné les communes et le forestier. Attendons-nous que tous nos bois soient traités en Chine ou agit-on aujourd'hui, maintenant ?

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE RETOUR DU LYNX EN WALLONIE »

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE RETOUR DU LYNX EN WALLONIE ET LA CONNECTIVITÉ DES MASSIFS FORESTIERS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de :

- M. Matagne, sur « le retour du lynx en Wallonie » ;
- M. Janssen, sur « le retour du lynx en Wallonie et la connectivité des massifs forestiers ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, à la fin août, la présence du lynx a été observée dans la vallée de la Semois. En raison de sa présence dans des régions proches de notre Région, le retour de ce grand prédateur était attendu depuis plusieurs années par les spécialistes.

En novembre dernier, je vous avais interrogé sur le retour des grands prédateurs en Wallonie, dont le lynx évidemment, et sur la nécessité de préparer son retour. À l'époque, vous aviez été plutôt réservée et je peux le comprendre, en indiquant : « Il n'est pas, pour le moment, à l'ordre du jour de l'y ajouter, vu sa présence improbable chez nous et la faible probabilité d'un retour naturel depuis l'Allemagne ou la France ». Force est de constater que le lynx vous contredit aujourd'hui. Encore

une fois, ce n'est pas une critique, on peut le comprendre.

Madame la Ministre, j'avais quelques questions à ce sujet et voici la première.

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'observation de ce retour ?

Le spécimen repéré est-il installé dans notre région, en l'occurrence dans la vallée de la Semois ? D'autres spécimens ont-ils été observés ?

Comment envisagez-vous d'encadrer le retour de l'espèce de manière globale ?

Au mois de juin dernier, vous avez présenté un plan spécifique pour le retour du loup. Envisagez-vous d'adapter celui-ci pour encadrer le retour du lynx ?

Ne conviendrait-il pas de manière plus générale d'adopter un plan Grands Prédateurs, de manière globale donc ?

Enfin, une adaptation de notre cadre juridique est également nécessaire afin de faire figurer l'espèce sur la liste des espèces protégées par la loi sur la conservation de la nature et permettre ainsi une indemnisation pour les dégâts qu'elle pourrait causer. Allez-vous prendre rapidement une initiative pour adapter notre cadre légal ?

M. le Président. - La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). - Madame la Ministre, l'apparition d'un lynx dans la vallée de la Semois récemment est une belle nouvelle pour la Wallonie et sa biodiversité.

Selon le SPW, on ne peut pas encore parler de population établie malgré les observations qui ont lieu depuis février dernier, mais bien d'une succession d'observations sporadiques, qui constitue un signe encourageant pour une éventuelle recolonisation des forêts wallonnes.

Selon une étude sur l'habitat potentiel du lynx en Belgique réalisée par le Fonds mondial pour la nature, il y a de 3 000 kilomètres carrés à 4 000 kilomètres carrés d'habitat disponible pour l'espèce, essentiellement dans la moitié sud de la Wallonie. Néanmoins, cet habitat est très morcelé, comme on le sait, entre autres par les autoroutes. Selon le WWF : « Il est nécessaire d'améliorer la connectivité entre massifs en construisant des écoducs au-dessus des autoroutes ou en améliorant le bocage dans les zones ouvertes séparant les massifs ».

Le développement d'un réseau écologique en Wallonie, mais aussi en accord avec les pays voisins serait donc essentiel à son retour.

Quel regard, Madame la Ministre, portez-vous sur le retour de l'espèce en Wallonie ?

Le lynx est une espèce protégée par la loi de la conservation de la nature, mais ne figure pas sur la liste des espèces dont les dégâts sont indemnisés par la Région. Estimez-vous nécessaire d'adapter, dans un avenir plus ou moins proche, cette liste ?

La stratégie Biodiversité 360° a été mise en place avec l'objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2030 en Wallonie et d'aboutir en 2050 à la création d'un réseau d'espaces protégés où les espèces et les milieux les plus rares et sensibles pourraient se redéployer. Quels seront les efforts déployés spécifiquement concernant la connectivité des massifs forestiers ? Comment le retour en Wallonie de prédateurs tels que le lynx est-il envisagé au travers de la stratégie Biodiversité 360° ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, depuis février 2020, les services du DNF ont récolté dans cette région une série d'indices de présence qui pouvaient être attribués au lynx. Ces indices font suite à une série d'autres indices récoltés en Wallonie depuis 25 ans qui n'avaient pu être validés faute de preuve formelle de type photo ou traces d'ADN.

Comme vous le mentionnez, cette observation constitue un signe encourageant pour une éventuelle recolonisation des forêts wallonnes par cette espèce. C'est donc une excellente nouvelle que de voir réapparaître le lynx dans nos contrées. Cette éventuelle recolonisation semble jusqu'à présent concerner un individu isolé dont l'origine doit encore être clarifiée. Mon administration entend poursuivre les recherches afin de récolter de nouveaux indices, notamment génétiques, permettant de déterminer l'origine de l'animal.

Bien que des cas de dispersion à longue distance existent, la dispersion des jeunes lynx s'effectue généralement de proche en proche, les nouveaux espaces occupés se situant le plus souvent à la frange d'un noyau de population existant ou dans un ancien territoire inoccupé.

De ce fait, dans une optique de réinstallation du lynx, la connectivité entre les grands massifs forestiers wallons est importante, notamment avec les massifs des pays voisins où cette espèce est présente.

Il est prématuré d'annoncer de façon précise les mesures qui seront retenues, mais je peux vous assurer que le projet de stratégie Biodiversité 360° comporte des mesures visant à améliorer la connectivité écologique à l'échelle du territoire, à la fois par la levée

des obstacles importants et par la recréation d'éléments de liaison écologique au sein du réseau écologique wallon.

Néanmoins, la restauration du maillage écologique est déjà une réalité par le biais du projet de plantation de 4 000 kilomètres de haies ou 1 million d'arbres. Comme vous le savez, c'est une priorité du Gouvernement.

Dans la continuité des efforts déployés en 2020, de nouvelles réserves naturelles seront encore créées d'ici septembre 2021.

Cependant, la création d'espaces protégés n'exclut généralement pas toutes les activités susceptibles de générer des dérangements pour la faune.

Si une zone de reproduction du lynx devait être identifiée, un arrêté spécifiant les mesures applicables pour assurer la quiétude des lieux pourrait être adopté sur la base de la loi sur la conservation de la nature.

Aucun plan Lynx n'est actuellement en projet. S'il s'avérait utile de mettre en place de telles mesures, elles se feraient d'abord localement, au niveau de la vallée de la Semois. Si des observations devaient se multiplier, il serait alors envisageable d'élargir le champ d'action du plan Loup à d'autres prédateurs comme le lynx ou le chacal doré.

Le lynx est une espèce protégée qui est davantage inféodée aux milieux forestiers que le loup. Même si de la déprédation sur des animaux domestiques n'est pas exclue, le risque de conflits avec le monde de l'élevage est extrêmement faible.

Pour cette raison, l'ajout du lynx à la liste des espèces protégées dont les dommages peuvent être indemnisés n'est pas à l'ordre du jour à l'heure actuelle.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour vos précisions.

J'entends que vous envisagez un élargissement du plan Loup, comme on vous le suggère, et je pense que c'est dans cette direction qu'il faut s'orienter.

Le lynx vous a donné tort une première fois. Vous ne souhaitez pas envisager un cadre juridique pour une indemnisation là où il aurait causé des dégâts. Je vous conseille généreusement de le faire parce que c'est tout de même une espère sauvage qui reprend goût à notre territoire. On ne sait donc pas comment il pourra se comporter par la suite. Dans le cadre de l'élargissement à un plan Grands Prédateurs, on pourrait l'inscrire via les espèces protégées et indemnisées au besoin.

Je vous remercie pour le suivi que vous donnerez à ce projet.

M. le Président. - La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments d'information.

Je comprends qu'une série de décisions sont encore prématurées à ce stade, mais je note bien que vous avez souligné l'importance de la connectivité des massifs forestiers, l'importance de la stratégie Biodiversité 360°, la restauration du maillage écologique et l'importance des réserves.

On suivra de près la question d'une reproduction éventuelle du lynx et les suites de son passage à plus ou moins long terme en Wallonie.

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE FRELON ASIATIQUE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le frelon asiatique ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, en novembre dernier, je vous avais interrogée sur la prolifération du frelon asiatique sur notre territoire. Depuis son introduction accidentelle sur le territoire européen, en 2004, cette espèce invasive poursuit son expansion année après année.

Dans votre réponse, vous m'aviez indiqué poursuivre les initiatives mises en place par votre prédécesseur afin de lutter contre cette espèce invasive. Vous notiez que le frelon asiatique n'avait pas progressé au cours de l'année 2019, les nids étant concentrés dans trois provinces, à savoir le Hainaut, le Brabant wallon et le Namurois.

Pouvez-vous faire le bilan, à ce stade, pour cette année en ce qui concerne la prolifération du frelon asiatique ?

Combien de nids ont été identifiés et neutralisés ? À la mi-août, vous aviez indiqué que 17 nids primaires avaient été détruits dans la province de Hainaut. Quelles sont les zones principalement touchées ? Certains experts tablaient sur un ralentissement de l'expansion de l'insecte en raison de la sécheresse. Cette hypothèse se confirme-t-elle ?

Le CRA-W a-t-il poursuivi les formations à l'attention des zones de secours ?

De nouvelles méthodes de lutte devaient être testées à partir du 1er avril 2020. Vu le contexte sanitaire ont-elles pu être mises en œuvre ?

Enfin, vous annonciez que le cadre juridique visant à encadrer la destruction par des opérateurs privés devait être finalisé par le SPW ARNE pour le premier semestre de cette année. Pouvez-vous faire le point sur ce travail qui aura souffert, je l'imagine, de la crise sanitaire que nous traversons ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, comme répondu à votre collègue Mauro Lenzini en juillet dernier, le frelon asiatique renforce surtout sa présence en province de Hainaut et du Brabant Wallon. En 2020, quelques données ont également été enregistrées en province de Liège et de Luxembourg. Il ne ralentit en rien son installation sur le territoire wallon.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer un bilan des neutralisations de nids pour cette année, à ma connaissance, 27 nids ont été détruits par le Centre wallon de recherches agronomiques, CRA-W, et plus d'une dizaine par des opérateurs privés.

Le cadre juridique en matière de lutte est toujours en cours d'élaboration au sein du SPW-ARNE. L'absence de base légale n'a néanmoins actuellement pas d'impact sur la lutte qui peut être menée.

L'engagement d'une personne prévu au CRA-W par le biais de la convention-cadre « Bee Wallonie », qui dépend de mon collègue le ministre Borsus, n'a pu être réalisé jusqu'à présent. Mon administration a donc mis en place une solution transitoire pour 2020 et réévaluera la nécessité de cet engagement complémentaire pour 2021.

Mon administration et le CRA-W ont, quoi qu'il en soit, continué à fournir un appui technique aux zones de secours, tant sur le plan de la formation que pour le matériel nécessaire. Il est également prévu, comme l'année passée, de dédommager les interventions réalisées par les zones de secours.

Enfin, malheureusement, aucune nouvelle méthode de lutte n'a pu être évaluée, compte tenu de la situation sanitaire.

Actuellement, la neutralisation des nids reste la meilleure méthode de lutte. Des mesures de protection des ruchers sont à l'étude, incluant la pose de « muselières » sur les ruches et le piégeage sélectif des frelons asiatiques à proximité de celles-ci.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour ses précisions sur le sujet.

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA RÉFORME ANNONCÉE DU CODE FORESTIER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la réforme annoncée du Code forestier ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

M. Matagne (cdH). - Madame la Ministre, en juillet dernier, je vous avais interpellée, avec plusieurs collègues, sur l'importante demande des pratiquants du VTT de pouvoir pratiquer leur activité en zone forestière.

Dans votre réponse, vous aviez fait part de votre volonté d'initier une réflexion approfondie sur le cadre actuel afin de répondre aux évolutions des attentes sociétales et répondre à la demande croissante d'utiliser diversement la forêt.

Quelques jours plus tard, vous avez pu rencontrer des représentants de différentes fédérations et vous avez évoqué diverses pistes de solution pour une circulation en forêt respectueuse de tous les usagers avec des règles adaptées aux réalités du terrain. Par ailleurs, d'autres collègues, dont la ministre en charge du Tourisme, ont également pu rencontrer des représentants des vététistes.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'état de la réflexion ? Pouvez-vous nous présenter les différentes pistes envisagées ? Une réforme du Code forestier est-elle envisagée ?

La forêt joue un rôle multifonctionnel et de nombreux acteurs s'y rencontrent. L'ensemble de ces acteurs sera-t-il associé à la réflexion afin de garantir le caractère équilibré de la réforme ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, les pratiquants du VTT peuvent, dans le respect du Code forestier, pratiquer librement leur activité dans les bois et forêts wallons.

Ils ont effectivement accès aux routes et chemins forestiers pour la balade.

Les voiries qui sont ouvertes à la pratique du VTT ne permettent pas toutes de répondre à leurs attentes spécifiques, notamment en termes de technicité et de relief. Néanmoins, les associations concernées peuvent solliciter des propriétaires la désignation d'aires forestières dédiées à une pratique plus sportive et susceptibles d'accueillir par exemple des *bike parks* ou l'ouverture de certains sentiers par le biais d'itinéraires balisés.

Ces deux possibilités ont été abordées lors de la rencontre constructive que j'ai tenue au sein de mon cabinet avec leurs représentants.

Par ailleurs, dans la mesure où leur principale revendication était d'avoir accès aux sentiers, réservés de fait aux piétons, nous avons effectivement évoqué la nécessité concomitante d'alors revoir le Code forestier.

Dans ce cas, il est évident que cela ne pourra s'envisager que dans le cadre d'une large consultation afin non seulement de garantir la protection de ce milieu naturel, mais aussi de garantir l'indispensable équilibre entre les différents usagers des bois et forêts.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Lorsque vous parlez de pouvoir circuler librement, je le mets entre guillemets puisque vous enchaînez par le fait que l'accès aux sentiers, pour l'instant, est interdit aux vététistes et effectivement, c'est quelque part la principale préoccupation puisque c'est leur terrain de jeu préféré.

Quand je dis « leur », c'est notre terrain de jeu préféré puisque vous savez que je pratique le VTT régulièrement.

On l'a justifié à maintes reprises, on estime que les familles préfèrent se balader sur les larges sentiers aménagés dans nos forêts et bois plutôt que d'aller s'aventurer sur les *single track*.

Madame la ministre, je vous invite effectivement à envisager cette réforme et bien sûr d'associer toutes les personnes qui utilisent, qui exploitent et qui prennent l'air dans la forêt au quotidien ou uniquement le week-end. Je vous invite vraiment à avoir une réflexion profonde. Il y a une demande des vététistes et il y a une demande de tous les utilisateurs de la forêt de pouvoir exploiter la forêt et bien entendu dans le respect de celle-ci.

Je vous remercie d'avance pour le suivi que vous donnerez à ma requête.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES COMPORTEMENTS INCIVIQUES VIS-À-VIS DES USAGERS DES FORÊTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « les comportements inciviques vis-à-vis des usagers des forêts ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (PS). - Madame la Ministre, chers collègues, je suis enchanté d'avoir entendu une partie de la question de mon collègue.

En juin dernier, mon autre collègue Thierry Witsel évoquait avec vous la traque des vététistes et la multiplication de pièges : fil tendu, planches à clous, barbelés, placés sur les endroits de passage en forêt.

Encore ce matin, on m'a envoyé une photo. Je peux vous la faire parvenir, Madame la Ministre, on a l'impression qu'au bout du chemin, c'est un camp militaire tellement il y a des barbelés. Tout cela bien entendu caché par des arbustes et des plantations.

Heureusement, l'été n'a pas été meurtrier, les obstacles placés délibérément ont continué à être posés. Il est inquiétant de constater que ces pratiques se réalisent sur des chemins et sentiers publics. Marcheurs, promeneurs, joggeurs, *trailers*, vététistes ne se sentent plus en sécurité alors que l'activité en forêt devrait être un plaisir pour toutes et pour tous.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'informer sur ce phénomène qui semble perdurer malgré certaines prises de position ?

Des démarches ont-elles été prises avec le DNF afin de réaliser des contrôles plus intensifs ?

Combien de constatations ont-elles été effectuées par le DNF ?

Le nombre de constatations est-il en hausse par rapport aux années précédentes ? C'est ce qu'il nous semble, en tout cas.

La concertation annoncée avec les représentants des sports dits « de nature » et les agents du DNF a-t-elle bien eu lieu ?

Enfin, une collaboration entre eux pourrait-elle voir le jour afin de lutter contre ces pratiques ?

Je tiens à préciser que ce n'est pas, à mon sens uniquement, étant vététiste également, des choses qui

sont faites par des propriétaires, mais essentiellement aussi par des gardes-chasses. Je rappelle quand même, ou je me trompe, que certains agents du DNF sont également gardes-chasses et je crois que ce n'est pas autorisé.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, le phénomène que vous évoquez n'est malheureusement pas nouveau, mais il a effectivement connu une certaine recrudescence suite au confinement et à l'augmentation de la fréquentation de la forêt par de nombreux usagers.

J'ai déjà ici même, et en séance plénière, eu l'occasion de publiquement condamner ces pratiques et j'ai donné instruction au DNF d'intensifier sa vigilance quant à ce type de phénomène.

Une procédure d'avertissement rapide des services par les vététistes témoins de tels pièges a été établie afin de renforcer le dispositif de contrôle.

Le service forestier ne manque donc pas d'intervenir à chaque fois que c'est possible afin de limiter leur développement. Toutefois, ces pièges constituent en réalité ce que l'on appelle une entrave méchante à la circulation qui doit dès lors être signalée aux forces de police locales ce à quoi les fédérations de pratiquants de VTT encouragent d'ailleurs leurs membres.

Afin de mieux comprendre le phénomène, mais également les attentes des pratiquants, j'ai récemment reçu et entendu les fédérations de vététistes.

Enfin, j'ai également pris des contacts avec différentes fédérations d'autres types d'usagers et de nouvelles consultations seront prochainement organisées pour élaborer ensemble le cadre qui permettra de garantir et d'améliorer l'accueil et le partage de la forêt pour tous.

M. le Président. - La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (PS). - Merci, Madame la Ministre, pour cette information complémentaire que vous avez pu apporter.

Je pense que l'on peut se réjouir de la fréquentation, quoi qu'il en soit, et de la pratique sportive, que ce soit marcheur, *trailers* ou vététistes, dans nos belles forêts. Certes, il faut respecter, parce que d'autres pratiquants et d'autres activités y sont menées en temps voulu. Je parle précisément de la chasse.

Je pense que l'on a passé ce cap de chasseurs-vététistes, chasseurs-marcheurs, je crois qu'il faut arriver à un consensus entre les différents pratiquants, les différents utilisateurs de nos forêts. Les nouvelles consultations, évidemment j'espère que l'on pourra avoir un rapport précis et que les choses vont évoluer dans le bon sens parce que je pense que la pratique sportive est promulguée par l'ensemble des médecins et par l'ensemble du personnel des soins de la santé et ce ne serait pas mal que ces choses puissent se pratiquer dans nos forêts.

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'OPÉRATION « COMBLES ET CLOCHERS » DANS LE CADRE DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'opération « Combles et clochers » dans le cadre de l'Année européenne de la conservation de la nature ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). - Madame la Ministre, en 1995, l'Europe a souhaité sensibiliser sa population à la préservation du patrimoine naturel en initiant l'Année européenne de la conservation de la nature.

L'objectif poursuivi était de mettre en place des actions visant à préserver ce patrimoine au sein même de nos milieux de vie et non pas seulement dans le cadre de réserves naturelles.

En Wallonie, cette volonté s'est notamment matérialisée par l'opération « Combles et clochers », ayant pour but d'accorder des subsides aux communes qui souhaitaient aménager des combles et des clochers afin d'y favoriser l'établissement et la reproduction d'espèces telles que chauves-souris, chouettes effraies, choucas et martinets noirs.

À cet effet, la Région wallonne avait alors subsidié 129 communes participantes. Le portail de la biodiversité signale que, l'objectif de 50 % des communes participantes ayant été atteint, l'opération est suspendue jusqu'à évaluation du réseau et des résultats obtenus à moyen terme.

Qu'en est-il à ce jour ? Ladite évaluation a-t-elle eu lieu ? Avec quels résultats ? Une reprise de l'opération est-elle possible ? Observe-t-on une augmentation significative de la population d'espèces visées par cette initiative ? Si oui, laquelle en particulier ?

Les communes participantes ont-elles relayé des demandes ou des problèmes particuliers liés à l'aménagement des combles et clochers ?

De nouvelles communes ont-elles marqué leur souhait de participer à cette action ?

Le portail de la biodiversité en Wallonie stipule qu'aucune demande de convention ne peut être déposée par les communes non participantes sauf dans le cas de colonies importantes, d'espèces rares ou de restauration d'un bâtiment. Des conventions qui répondent à ces critères ont-elles été introduites depuis lors ?

Enfin, ma dernière question, il va sans dire que la chauve-souris a dernièrement eu mauvaise presse dans le cadre du covid-19. Cette espèce étant tout particulièrement visée par cette opération de préservation des espèces en déclin, entendez-vous mener une campagne d'information destinée au grand public ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, depuis sa création en 1995, l'opération « Combles et clochers » a en effet été menée dans près de 50 % des communes wallonnes.

De nouvelles participations communales à cette opération n'ont pas été sollicitées dernièrement. Seule la Ville de Dinant a bénéficié d'une aide spéciale pour l'aménagement d'une colonie de reproduction du petit rhinolophe, une espèce rarissime de chauves-souris.

Une évaluation précise de cette opération pourtant initiée rapidement après son lancement n'a jamais été menée complètement.

Toutefois, comme le souligne l'état de l'environnement wallon en 2018, une augmentation significative des populations de chauves-souris est constatée en Wallonie, même si leurs effectifs n'atteignent toujours pas ceux antérieurs à 1950. Cette évolution positive est notamment attribuable à cette opération, ainsi qu'à d'autres facteurs tels que l'abandon des pesticides les plus néfastes.

Il est aussi reconnu, dans l'atlas des Oiseaux nicheurs de Wallonie, que l'opération « Combles et clochers » constitue la principale cause de l'expansion en Wallonie de la superbe Effraie des clochers.

L'arrêt de l'opération « Combles et clochers » a fait suite à différentes restrictions budgétaires. Mes services continuent cependant d'œuvrer à la préservation des espèces visées, en partenariat avec plusieurs associations spécialisées.

En outre, suivant ma volonté d'impliquer plus encore les communes dans les actions en faveur de la biodiversité, des actions similaires à cette opération et visant les mêmes espèces seront certainement soutenues parmi une vaste gamme d'autres outils à destination des communes que je souhaite proposer très bientôt.

Enfin, pour lever tout doute à ce sujet, je tiens à rappeler qu'il n'y a pas de coronavirus zoonotique transmissible à l'humain connu lié aux chauves-souris en Belgique. Le SARS-cov-2 n'a donc jamais été diagnostiqué chez des chauves-souris ni en Belgique ni en Europe.

M. le Président. - La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). - Une réplique très courte pour remercier Mme la Ministre pour ses réponses. Je me réjouis que de nouveaux plans puissent être mis en œuvre pour protéger ce type de petits animaux que l'on ne voit pas souvent, mais qui sont nécessaires à notre biodiversité.

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA RECONNAISSANCE DES ARBRES DU PARC DES RÉCOLLETS À NIVELLES COMME ARBRES REMARQUABLES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la reconnaissance des arbres du parc des Récollets à Nivelles comme arbres remarquables ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). - Monsieur le Président, d'abord laissez-moi vous remercier pour votre mansuétude et votre compréhension parce que nous sommes plusieurs à courir d'une commission à l'autre.

Madame la Ministre, je voulais tout particulièrement m'adresser à vous, puisque nous avons déjà eu un échange et que vous m'aviez, si j'ose dire, donné rendez-vous à la rentrée. Je ne voulais pas ne pas être là au moment où vous souhaitiez me voir, et moi surtout vous entendre. Rappelez-vous, Madame la Ministre, depuis notre dernier échange, au mois de juillet, la polémique générée par l'urbanisation du parc des Récollets est loin de s'apaiser, que du contraire.

L'association « Les Amis du parc des Récollets » revient à charge, pour tenter de préserver légitimement l'alignement des arbres de l'Esplanade du Souvenir intégrés dans le lot racheté par la société Lixon. Elle a d'ailleurs, pas plus tard que ce dimanche matin, organisé une manifestation silencieuse à laquelle j'ai eu l'honneur de prendre part.

Comme le décret le permet, ils ont introduit une demande auprès du département de la nature et des forêts dont vous avez la responsabilité. Cette demande, me disiez-vous au mois de juillet, avait été précédée d'une autre demande, introduite fin 2018 par la Ville de Nivelles elle-même. Pour certains, c'est pratiquement 21 mois et pour d'autres, c'est 6 mois d'attente, sans qu'il n'y ait de réaction, semble-t-il, de votre administration qui n'a toujours pas répondu officiellement aux requérants. C'est, avouons-le, fâcheux et incompréhensible.

Depuis lors, l'entreprise Lixon - et j'ai eu l'occasion de le constater moi-même - a entrepris certains travaux en murant d'ailleurs très grossièrement le couloir qui conduit de l'église au cloître, et au passage en emmurant certains instruments de musique qui ne leur appartiennent pas. Avouez que c'est un comportement un peu curieux, sinon cavalier.

Les amis du parc des Récollets ne comprennent pas bien l'action du Gouvernement wallon, puisque d'une part, ils veulent saluer vos appels à projets pour verduriser les espaces verts, pour créer 4 kilomètres de haies, mais dans le même temps, attendent désespérément une attitude forte de votre par sur ce poumon vert qui, comme vous le savez, se situe à côté de la porte de Nivelles donnant sur la Grand-Place et la collégiale.

Vous m'aviez indiqué, au mois de juin, que dans la mesure où l'avis de la DNF était positif, vous soutiendriez la demande de classement. Vous ajoutiez même - et je tiens à le souligner - que certains arbres, vu leur circonférence et leur visibilité depuis l'espace public, devraient *de facto* être considérés comme remarquables au sens de l'article R.IV.17 du CoDT. Votre analyse rejoint évidemment pleinement celle des amis du parc des Récollets et la mienne.

Plus grave, nous avons appris ce dimanche matin, un autre projet de rénovation a vu le jour à Nivelles et il concerne cette fois-ci l'ancien hôtel Rifflart. Il est, au passage, repris dans l'inventaire du patrimoine remarquable et qui prévoit l'aménagement de 42 studios, là aussi en supprimant l'espace et trois arbres classés pour enfermer tout le bâtiment dans un aménagement en béton jouxtant plusieurs rues avoisinantes, le tout – au passage – en opposition totale avec le Plan communal de développement de la nature.

Vous constatez dès lors que c'est malheureusement une attitude répétée alors que Nivelles est confrontée actuellement à une très forte attractivité, puisque vous savez que l'on évoque près de 3 000 logements supplémentaires – des appartements – dans les quelques années à venir. C'est dire si le parking se fait rare et les espaces verts au cœur de ville quasiment nuls.

Il y a donc urgence, Madame la Ministre, pour réagir.

C'est avec confiance ou à tout le moins espoir que je m'adresse à vous. Avez-vous reçu l'avis de la DNF, puisque c'est un élément central, m'aviez-vous dit avant les vacances ? Avez-vous rencontré des représentants de l'Association des Amis du parc des Récollets ? Sinon, je tiens à vous dire en leur nom qu'ils seraient très intéressés à vous rencontrer.

Enfin, nous nous étions quittés, Madame la Ministre, sur une question restée sans réponse. Vous deviez d'ailleurs vérifier auprès de votre administration – ce que je comprends aisément - : faut-il un permis pour abattre ces arbres qui, pour bon nombre de Nivellois, sont déjà remarquables à leurs yeux, constituant un poumon vert à la porte de la ville.

Madame la Ministre, nous étions très nombreux, avec beaucoup de dignité et de respect, ce dimanche matin, parce que notre espoir à tous est d'abord de renouer un dialogue avec la Ville – qui, malheureusement, ne souhaite pas rencontrer les Amis du parc des Récollets. À défaut, ils espèrent que, de votre côté, vous serez plus ouverte et qu'en tout état de cause, vous accéderez à leurs demandes de classement de ces arbres vraiment remarquables.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question enthousiaste. Tel que je vous le disais déjà au mois de juillet, la procédure décrite à l'article R.IV.4-9 du CoDT est relativement complexe. Elle prévoit notamment une extension des listes sur bases des recensements effectués par le DNF. Ces recensements incluent les demandes jugées pertinentes introduites auprès du DNF, notamment la demande des « Amis du parc des Récollets » déposée le 4 mars 2020. Cette demande est redondante avec la liste des arbres remarquables introduites, fin 2018, par la Ville de Nivelles dans le cadre de la révision triennale des listes et que mon prédécesseur n'a malheureusement pas mises à jour.

Les nouvelles listes sont analysées par le DNF qui les a reçues du SPW Territoire le 1er juin et doit donc les renvoyer pour le 30 novembre 2020. Formellement, selon le CoDT, le DNF a six mois pour rendre son avis sur la pertinence des propositions d'ajouts introduites. Mon administration est donc totalement dans les temps qui lui sont impartis. La suite de la procédure est décrite aux alinéas 4, 5 et 6 du même article. La gestion des dossiers est urgente et une procédure de renforcement du service est en cours.

D'après les données en ma possession, et pour répondre à votre question, un permis d'urbanisme est actuellement nécessaire pour quatre des seize platanes et le chêne en question car ils possèdent une circonférence

de minimum 150 centimètres à 1,5 mètre de hauteur et sont entièrement visibles depuis l'espace public.

À ce stade, aucune demande de permis n'a encore été introduite. L'alignement n'est pas protégé actuellement dans son ensemble, car il ne mesure pas 100 mètres de long, comme prescrit par le CoDT. L'avis qui sera donc remis par le DNF sera prépondérant.

Étant donné la vente de ce site à une société privée, il ne se trouve donc plus dans un espace public. Cela signifie notamment que le nouveau propriétaire peut le clôturer afin d'en limiter l'accès, surtout si travaux il y a et je pense que cela est légitime pour raisons de sécurité notamment.

La Ville veille au respect de la législation en vigueur, tout comme les agents du DNF du cantonnement et peut faire cesser un chantier en cas d'infraction.

Je tiens aussi à vous rappeler que ce site est situé en zone d'habitat et non en zone de parc au plan de secteur. Il me semble donc qu'il est de la responsabilité des nouveaux propriétaires, comme de la Ville de Nivelles, de s'assurer de la bonne gestion du patrimoine arboré et bâti urbain, cher au cœur de ses habitants et dont je défends le respect et le développement.

Comme vous le savez, nous avons lancé un appel à projets pour végétaliser le territoire wallon. Nous voulons multiplier les espaces verts disponibles pour chaque Wallon, des lieux de connexion à la nature.

Nous n'avons pas tous été égaux face à la crise du covid pour cet aspect-là, notamment pour tous les gens qui vivent dans des lieux fortement urbanisés.

C'est pourquoi mon cabinet a pris langue avec la Ville de Nivelles pour l'encourager à trouver le juste équilibre entre le besoin de logements, qui permet d'éviter également l'urbanisation de nos campagnes, bien dommageable à notre environnement – je suis sûre que vous en conviendrez –, mais aussi celui de la nature en ville qui nous tient tous à cœur.

M. le Président. - La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). - J'ai bien écouté – d'ailleurs, j'ai pris des notes - la réponse de Mme la Ministre et j'y vois une volonté timide. Une volonté parce qu'elle nous donne rendez-vous maximum le 30 novembre afin de réceptionner l'avis de la DNF et dès lors de prendre position sur le classement définitif, puisqu'il est déjà factuel pour cinq arbres.

Madame la Ministre, on dit qu'à la Sainte-Catherine tout bois prend racine ; j'espère qu'à la Saint-André, les arbres seront classés.

Ceci dit plus sérieusement, quand je parle de volonté, je dois aussi dire timide et très retenue, puisque vous évoquez même, au grand dam de celles et ceux que j'ai rencontrés dimanche, la possibilité de clôturer le parc alors que les travaux n'ont pas commencé, alors que le permis n'a pas été déposé. Ce serait, me semble-t-il, une provocation que je ne recommande pas à l'entreprise concernée, qui est d'ailleurs parfaitement honorable – je la connais aussi. De là à leur suggérer de clôturer, ce serait considéré comme une provocation, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans une toile de fond immobilière considérable à Nivelles.

Vous connaissez la cascade de projets qui, malheureusement, ne s'accompagne pas d'un Schéma communal de développement. C'est là que le bât blesse. On ne peut pas gérer autant de projets immobiliers si l'on n'a pas une vue d'ensemble, si l'on n'intègre pas la mobilité, la sécurité, le parking et les espaces verts. C'est fondamentalement là que le bât blesse. Moi, je ne conteste pas aux autorités nivelloises et à son bourgmestre d'accompagner certaines initiatives peut-être bienvenues, mais de ne pas les inscrire dans un cadre global me semble être une erreur.

Dès lors que votre cabinet a pris ou va prendre langue avec le collège, vous devriez, me semble-t-il, au nom des valeurs que vous défendez, leur conseiller une telle démarche et de ne pas systématiquement privilégier la brique à l'encontre du vert. Ici, je fais bien sûr allusion au végétal, aux arbres et aux espaces verts qui font malheureusement tant défaut dans tous ces projets.

Vous me voyez donc très dubitatif, parce que je vous sens partagée. Il y a un côté en vous, je le reconnais volontiers, qui a envie d'accéder à la demande légitime des « Amis du parc de Récollets », mais de l'autre côté, il y a, pour des raisons que j'ignore, peut-être une volonté ou une obligation – je ne sais pas – de quand même accéder à la demande de la Ville de Nivelles sans encadrement.

Je suis assez perplexe, mais, d'ores et déjà, je donne rendez-vous à Mme la Ministre au lendemain de la Saint-André, le 30 novembre, et je n'aurai aucune difficulté à m'en souvenir.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :
- M. Florent, sur « la gestion courante de la sécheresse » ;
- M. Disabato, sur « le suivi de la pollution au PCB » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales ou interpellations de :

- Mme Nikolic, sur « la protection de la biodiversité par la mise en place de règles de fauchages adaptées » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « le bilan du projet de plantation de 4 000 kilomètres de haies » ;
- Mme Nikolic, sur « la végétalisation des villes » à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 8 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo
M. André Antoine, cdH
M. John Beugnies, PTB
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Hervé Cornillie, MR
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Benoît Dispa, cdH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Jori Dupont, PTB
M. Yves Evrard, MR
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Maxime Hardy, PS
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Kelleter, Ecolo
Mme Anne Laffut, MR
M. Mauro Lenzini, PS
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Olivier Maroy, MR
M. Julien Matagne, cdH
Mme Françoise Mathieux, MR
Mme Christine Mauel, MR
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Rachel Sobry, MR
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AFNOR	Association française de normalisation
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BDES	Banque de données de l'état des sols wallons
BEP	Bureau économique de la Province de Namur
BOB	bewust onbeschonken bestuurder (conducteur désigné)
CO2	dioxyde de carbone
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CREAVES	centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
CWAD	Collège wallon de l'alimentation durable
DGO	direction générale opérationnelle
DNF	Département de la nature et des forêts
DPC	Département de la police et des contrôles
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FRW	Fondation rurale de Wallonie
Hygea	intercommunale de gestion environnementale de 24 communes réparties sur le territoire de la région de Mons-Borinage-Centre.
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IGRETEC	Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques (SCRL)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
LED	light-emitting diode (diode électroluminescente)
MI	Mobilité et Infrastructures
NTF	Nature, Terres et Forêts (association qui représente et défend les intérêts moraux et matériels des propriétaires de biens ruraux - forêts et terres agricoles - en Wallonie)
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEM	Office national de l'emploi
ORES	Opérateur des réseaux gaz et électricité
PCB	polychlorobiphényle
PCDR	programme(s) communal(-aux) de développement rural
PEPIT	Polymers Ecocircularity Platform for an Industrial Transition (Plateforme écocirculaire pour une transition industrielle des polymères)
PET	polyéthylène téréphtalate
PMC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PPA	peste porcine africaine
PPP	produits phytopharmaceutiques
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement
SPF	service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
Tibi	Intercommunale de gestion intégrée des déchets dans la région de Charleroi
UNESSA	Union en soins de santé

UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VTT	vélo tout-terrain
WFG	Société de promotion économique pour l'est de la Belgique
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)